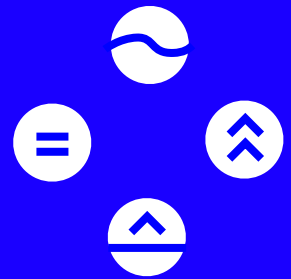


Smala



Structure familiale et économie

L'origine de la primogéniture

Libye : la guerre et les cousins

Todd au collège

L'Odyssée des systèmes familiaux



CET

Directeur de la publication :

Nicolas Kaczmarek

Conseil scientifique :

Emmanuel Bousuge, Christophe Lemardelé, Vincent Siess, Pascal Tripier Constantin

Éditée par l'association Cercle d'études toddiennes,
37 rue Bazin 78000 Versailles

Novembre 2021

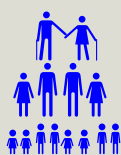
Dépôt légal – ISSN 2648-9015

Mise en page : Ménélik Jobert

Le Cercle d'études toddiennes est une association loi 1901 qui a pour objectif de promouvoir, discuter, approfondir et critiquer les travaux et modèles élaborés par Emmanuel Todd.

Cette association est ouverte à un public divers allant des simples lecteurs ou lectrices des ouvrages d'Emmanuel Todd aux chercheurs ou chercheuses en sciences sociales.

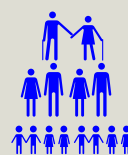
Elle fédère les travaux de chercheurs et chercheuses amateurs ou universitaires qui s'intéressent au rôle des structures familiales dans l'histoire et plus généralement à la démarche de l'anthropologie historique.



communautaire exogame



à corésidence temporaire



communautaire endogame



Nucléaire absolue



Nucléaire égalitaire



Souche

Table des matieres

Éditorial

par Nicolas Kaczmarek

p.5

Structure familiale et économie

Caractéristiques familiales et développement économique

par David Le Bris

p.7

L'origine de la primogéniture

Capital, productivité et inégalité dans les sociétés traditionnelles

par Antoine Rousselie

p.19

Libye : la guerre et les cousins

Taux d'endogamie et conflit en Libye

par Yassine Ksibi

p.35

Enseigner au collège avec Todd

L'influence des travaux d'Emmanuel Todd dans mon enseignement

par Nicolas Kaczmarek

p.43

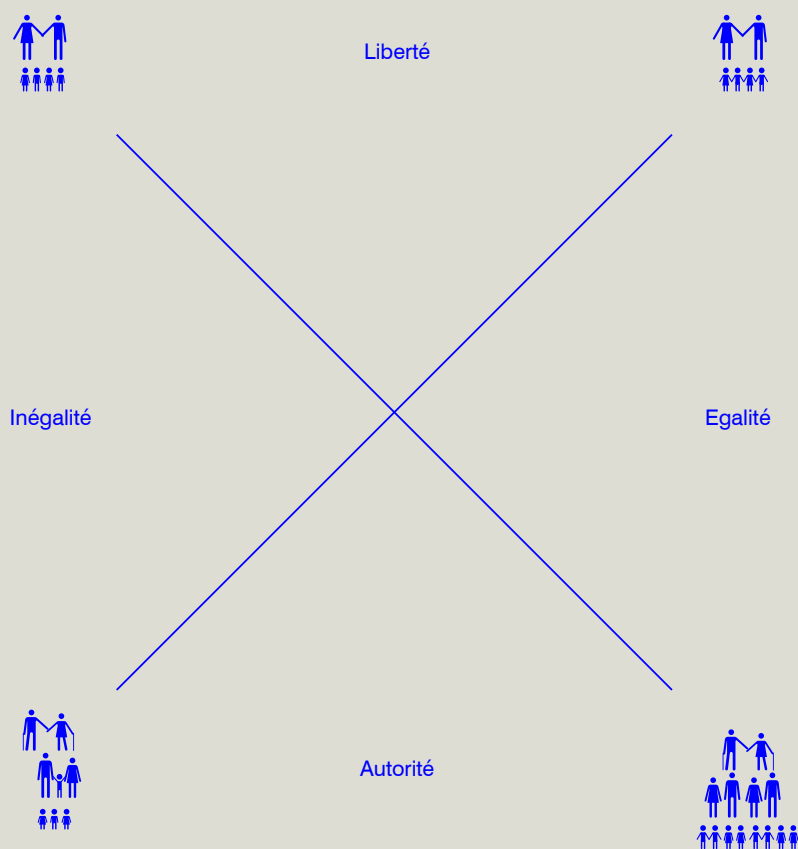
L'Odyssée des systèmes familiaux

Les systèmes familiaux rencontrés par Ulysse dans *L'Odyssée*

par Lisa Roques

p.49

Smala III



Editorial

Par Nicolas Kaczmarek, pour le conseil scientifique

Nous devons à l'anthropologie américaine des XIXe et XXe siècles l'élaboration d'une grille d'analyse historique des sociétés qualifiée d'évolutionniste puis de néo-évolutionniste. Dans les années 1880, Lewis H. Morgan, constatant la variété des formes d'organisation de la parenté chez les peuples ethnographiés, avait tenté d'établir un ordonnancement temporel de ces formes pour établir un modèle de succession de stades d'évolution des sociétés humaines. Cette approche a trouvé un écho favorable auprès des marxistes comme Friedrich Engels qui défendaient un certain matérialisme historique où chaque stade de développement des institutions sociales d'une société était conditionné par son stade de développement matériel (technique et économique).

Après la Seconde Guerre mondiale, le structuralisme a contesté l'approche évolutionniste avec l'objectif d'en finir avec l'ethnocentrisme occidental et sa hiérarchisation des sociétés. Les anthropologues structuralistes dans le sillage de Claude Lévi-Strauss ont cherché à déterminer la correspondance systématique entre structures économiques, familiales, religieuses... formant la structure sociale d'un peuple donné, sans accorder beaucoup d'intérêt à leur évolution historique et en tournant donc franchement le dos au marxisme. Mais, dans les années 1950, Julian H. Stewart, tentant de dépasser les limites et erreurs de l'évolutionnisme, a fondé un néo-évolutionnisme ayant le mérite de réfléchir tout de même à l'évolution des sociétés dans le temps. Il a abouti à une classification des sociétés en 4 stades de développement : bande, tribu, chefferie, État. Ce néo-évolutionnisme a toutefois été contesté par l'anthropologue français Alain Testart, remettant en cause cette typologie alors même qu'il essayait de repenser la notion d'évolution socio-anthropologique sur des bases rigoureuses. Sans doute cherchait-il à définir des structures sociales tout en envisageant leurs évolutions, ce qui n'est pas sans faire penser aux structures familiales évolutives du dernier Todd.

Le travail d'Emmanuel Todd sur les structures familiales entamé dans les années 1980 a pu être assimilé à une énième réflexion structuraliste sur la situation des sociétés humaines, associant structure familiale, idéologie et niveau de développement. Or, en 2011, *L'Origine des systèmes familiaux* représente une rupture claire à cet égard¹. Dans l'introduction, Emmanuel Todd pointe les limites du « penser structure » pour se dégager d'une association trop étroite avec le structuralisme. Il réhabilite en fait une forme d'évolutionnisme pour élaborer une nouvelle synthèse méthodologique remettant en selle le concept de diffusionnisme. Dans l'ouvrage, il continue de pointer certes le rôle sous-jacent et inconscient des structures familiales dans le fonctionnement des sociétés, ce qui peut le rapprocher du structuralisme, mais il décrit aussi l'évolution dans le temps de ces structures familiales comme pouvait le faire l'évolutionnisme, sans établir cependant de hiérarchie entre forme primitive archaïque et forme moderne. Enfin, il montre que l'évolution de ces structures doit beaucoup à un phénomène de diffusion qui met les interactions entre sociétés à la base des mutations. Si Emmanuel Todd ne peut être associé au marxisme qui reliait mécaniquement chaque forme familiale à un mode de production, on peut considérer qu'en cherchant à établir des lois d'évolution des sociétés qui s'appuient sur les interactions concrètes entre humains, il se rapproche de l'inspiration du matérialisme historique.

Chercheur hybride, héritier de la tradition empiriste anglo-saxonne, Emmanuel Todd vient réveiller les sciences sociales pénétrées par le postmodernisme qui a proclamé la fin des grands récits discréditant tout effort de compréhension globale des sociétés. Pas étonnant que sa réception soit encore aujourd'hui si difficile dans le monde académique.

• • • • •

¹ préparée cependant dès 1992 par l'article rédigé avec L. Sagart et paru dans la revue *Diogène*, « Une hypothèse sur l'origine du système familial communautaire ».

Smala III

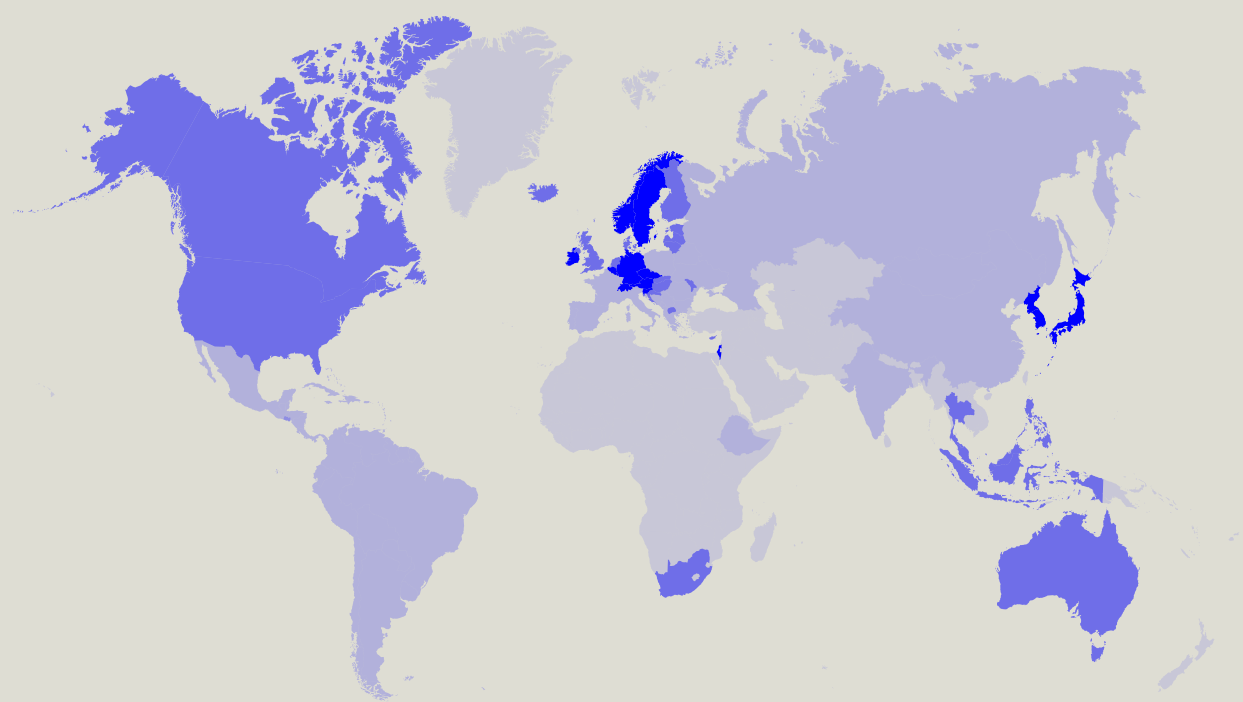


Figure I ci contre. Score Familial

Note : Cette figure montre le score familial obtenu par chaque pays de 0 en bleu pale à à 3 en bleu foncé.

Structure familiale et économie

Caractéristiques familiales et développement économique¹

par David Le Bris, professeur à la Toulouse Business School.

Les figures II à IV sont reproduites en grand format à la fin de l'article.

Les différences de développement observées entre pays demeurent difficiles à comprendre. Les modèles familiaux pratiqués à travers le monde offrent une explication potentielle. Tous les modèles familiaux arrangent les relations entre mari et femme(s) (statut élevé ou bas de la femme), entre parents et enfants (autorité des parents ou liberté des enfants) et entre enfants (égalité ou inégalité). Contrairement à une idée reçue, les familles traditionnelles adoptaient (adoptent) des organisations très variables à travers le monde.

En 1984, Emmanuel Todd pointait le rôle d'un statut élevé de la femme et de parents avec une forte autorité pour soutenir l'alphabétisation. Cette alphabétisation est une première étape dans le développement. Nous reprenons ces relations en les systématisant. Un statut élevé de la femme favorise l'investissement dans le capital humain car les mères disposent elles-mêmes d'un capital humain plus élevé à transmettre. Un modèle familial dans lequel les parents exercent une forte autorité sur les enfants est également favorable à cet investissement car les enfants demeurent plus longtemps au domicile et sont plus réceptifs.

Nous ajoutons une troisième relation théorique selon laquelle, les systèmes familiaux inégalitaires favorisent l'investissement en capital physique. Transmettre le patrimoine de manière inégalitaire autorise la conservation d'une taille critique qui facilite l'investissement. De plus, ne pas chercher l'égalité permet de saisir les opportunités d'investissement sans aucun biais. Ainsi, le projet d'un enfant peut être soutenu sans réfléchir à l'éventuelle inégalité engendrée. De même, les parents peuvent investir dans des projets difficiles à diviser car ils ne supportent

pas le souci d'une transmission égalitaire.

Ces trois relations constituent une théorie du développement causé par les modèles familiaux. Nous testons cette théorie par une comparaison entre pays. Les modèles familiaux de chaque pays exposés par Todd (1984, 2011) sont utilisés pour identifier la présence de chacune de ces trois caractéristiques : statut de la femme élevée, autorité des parents et inégalité potentielle entre enfants. Pour mémoire, telle combinaison de ces caractéristiques donne un type familial particulier. Un score familial est construit pour chaque pays allant de 0 (e.g. la plupart des pays d'Afrique) à 3 lorsque toutes ces caractéristiques sont présentes (e.g. Japon, Corées, zone germanique). De nombreux pays obtiennent un score de 1 comme la France (statut de la femme élevée) ou la Chine (autorité des parents).

Nous confrontons ces données familiales aux PIB par habitant. Ces données de développement proviennent d'une étude décisive publiée par Ashraf et Galor en 2013 dans la prestigieuse *American Economic Review*. Ces auteurs montrent l'influence de la diversité génétique d'un pays sur son développement économique. Très débattue, cette thèse est accompagnée d'une riche base de données offrant de multiples contrôles pour divers facteurs susceptibles d'expliquer le développement économique d'un pays.

Le score familial est fortement corrélé avec le PIB par tête. Hormis ceux bénéficiant d'une rente pétrolière, les pays avec un score de 0 présentent de faibles niveaux de développement alors qu'un score de 3 est associé à un PIB par tête élevé sauf pour la Corée du Nord ; anomalie probablement explicable par de mauvaises institutions formelles. Cette relation est statistiquement significative après contrôle pour les différences géographiques : pourcentage de terre arables, productivité agricole du sol, latitude, pourcentage de la population vivant en zones tropicales et de paludisme, distance moyenne aux fleuves et mers, présence de pétrole, isolement géographique et un effet par continent. Il est également contrôlé pour le temps écoulé depuis l'apparition de l'agriculture car, selon Diamond (2000), les premiers pays bénéficiant de la Révolution Néolithique conserveraient un avantage

1 Ce texte résume une recherche intitulée *Family Characteristics and Economic Development* disponible ici : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2511173

Smala III

décisif. Des contrôles sont également réalisés pour la nature des habitants. La diversité génétique mesurée par Ashraf et Galor (2013), la diversité ethnique car des études ont montré ses effets négatifs (e.g. Alesina et al., 2003) ainsi que la part de la population d'origine européenne (Easterly et Levine, 2016). Enfin, il est également contrôlé pour les pays présentant plusieurs modèles familiaux. Dans tous les cas, le score familial demeure statistiquement fortement associé au développement économique.

Figure II. Score Familial et Développement



Économique

Note: Ce graphique montre la relation entre le score familial et le PIB par habitant dans 177 pays

La pertinence des mécanismes reliant famille et développement est ensuite vérifiée. Chacune des trois caractéristiques familiales identifiée comme favorable joue un rôle complémentaire. Plus spécifiquement, comme théorisé, un statut élevé de la femme et des parents autoritaires sont associés avec plus d'investissement en capital humain approximé par le nombre d'articles scientifiques par tête publiés dans chaque pays et le nombre moyen d'années de scolarité. Par ailleurs, l'inégalité entre enfants est bien accompagnée de plus de formation de capital

comme mesurée par les comptabilités nationales. Ces relations sont statistiquement significatives alors qu'il est toujours contrôlé pour les autres facteurs évoqués plus haut.

Depuis Weber, il est montré que les religions influencent les phénomènes économiques et sociaux ; voir la récente étude de l'effet du catholicisme sur l'individualisme publiée dans Science (Schulz, 2019). Les religions proposent souvent des règles d'organisation des familles. Nous vérifions que les modèles familiaux ne sont pas juste une autre manière de mesurer l'effet des religions. D'abord, la relation

n'est pas toujours une influence de la religion sur le modèle familial. Pour certains anthropologues, il est des situations inverses dans lesquelles le type de famille influence l'essor du dogme religieux ; e.g. Todd (2011) pointe le rôle de la famille souche dans le développement du Protestantisme. Ensuite, il existe de nombreux cas d'indépendance. Ainsi, les pays d'Asie du Sud Est présentent un modèle familial identique quelle que soit la religion dominante. De manière quantitative, la relation entre score familial et PIB par habitant demeure lorsque nous ajoutons à nos analyses la part de musulmans, catholiques et protestants de chaque pays.

Un doute peut aussi s'élever sur les mécanismes reliant modèle familial et développement. Nous assumons

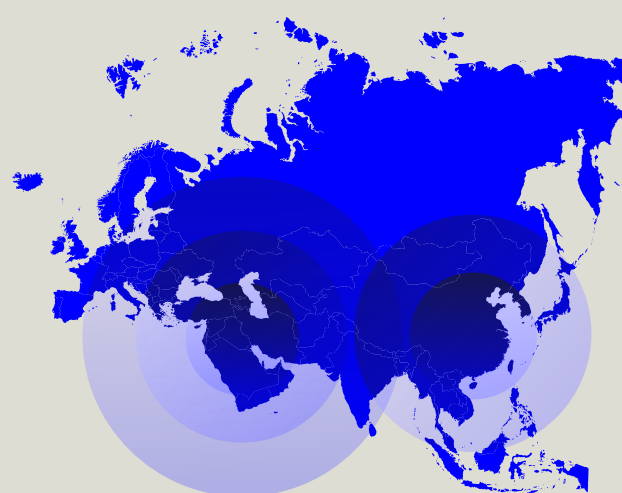
Structure familiale et économie

que l'influence se réalise via des investissements plus élevés mais cela pourrait être par la mise en place de meilleures institutions. Il est en effet montré que le développement d'institutions facilitant la coopération impersonnelle est fonction des formes d'organisation familiale (Greif, 2006). Pour tester ce canal alternatif, nous ajoutons dans nos analyses une mesure de la qualité des institutions formelles de chaque pays ainsi que le type de droit. L'effet du modèle familial sur le développement économique se réduit, confirmant que certains modèles familiaux permettent de construire de meilleures institutions, mais il demeure significatif validant donc notre thèse d'une influence par l'investissement.

Une dernière interrogation est relative au sens de la causalité. Nous montrons une association entre modèle familial et développement mais la causalité pourrait être inverse : les pays qui se développent adoptent un type particulier de famille. L'histoire anthropologique

(agriculture, écriture, États...) ont vu le jour dans le Croissant Fertile et en Chine. On peut supposer que les innovations concernant l'institution informelle qu'est la famille y sont également apparues avant de se répandre par contagions. Les zones à la marge de l'Eurasie (Europe occidentale, Japon) auraient conservé les formes les plus primitives d'organisation familiale ; un village de famille nucléaire ressemble à une horde de chasseurs-cueilleurs (voir Haak et al., 2008). La famille souche (un enfant demeure marié au domicile parental) puis la famille communautaire (tous les garçons peuvent vivre mariés au domicile parental) seraient successivement apparues dans les deux zones d'innovations avant de se répandre. Seul le Croissant Fertile a connu la dernière innovation qui consiste au mariage entre cousins si possible entre les enfants de deux frères (mariage arabe).

Figure III. Diffusion Théorique de la Complexification



rejette cette possibilité car les modèles familiaux de chaque pays sont le plus souvent antérieurs de plusieurs siècles au développement économique. Pire que cela, les modèles familiaux les plus adaptés au développement économique semblent être les plus primitifs. En Eurasie, toutes les grandes innovations

des Familles

Note : Cette carte montre la diffusion théorique à travers l'Eurasie des innovations successives complexifiant les familles.

Les deux centres d'innovations que sont le Croissant

Smala III

Fertile et la Chine introduisent des complexifications qui se diffusent par contagion. Loin de ces centres, aux marges de l'Eurasie, le modèle familial archaïque demeure (Todd 2011). En conséquence, plus un pays est loin des centres d'innovations, plus primitif est son modèle familial.

Ces innovations successives augmentent la solidarité entre individus (deux couples dans la famille souche, plusieurs couples dans la famille communautaire, une multitude de couples formant un clan avec le mariage arabe). Mais ces liens familiaux entravent le développement économique moderne qui passe par des institutions comme les entreprises ou les administrations dans lesquelles des individus sans liens

instrumentale : au lieu d'assigner à chaque pays, son score familial réellement observé, nous utilisons son score prédit par la distance en kilomètres aux zones d'innovations. Cette instrumentation permet de valider une relation de causalité entre modèle familial et développement car cette distance n'a *à priori* aucun lien avec d'autres facteurs influençant le PIB par tête ; nous contrôlons pour l'isolement géographique, l'âge du premier État et de l'apparition de l'agriculture qui sont aussi partiellement dépendante de la distance à ces zones. Cette dernière série d'analyse confirme l'effet causal du modèle familial sur le développement économique.

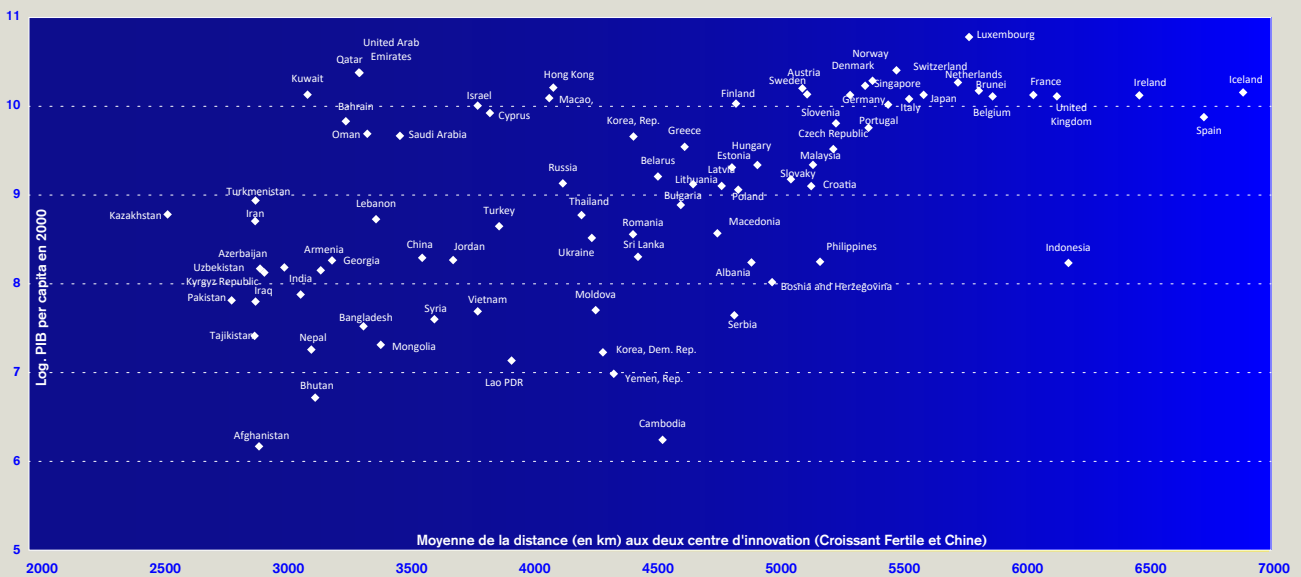


Figure IV. Distance Moyenne aux Centres d'Innovation et Développement Économique

familiaux coopèrent. En revanche, grâce aux solidarités qu'elles créent, ces formes complexes d'organisations familiales sont très efficaces d'un point de vue militaire et notamment pour contrôler un territoire ; voir les échecs répétés des armées occidentales pour tenir une zone dominée par le mariage arabe. La diffusion géographique des innovations implique que, plus la distance entre un pays et les zones d'innovations que sont Croissant Fertile et Chine est grande, plus le modèle familial sera adapté au développement économique (score familial élevé) car resté primitif. Cette approche du score familial par la géographie permet de créer une variable dite

La démonstration d'une influence positive des modèles familiaux les plus primitifs sur le développement économique peut interroger sur la croissance future des pays les moins avancés. Un modèle familial n'est pas une institution figée. Bien que leurs évolutions soient en général très lentes, la baisse rapide de la fécondité dans de nombreux pays montre que des changements brusques peuvent intervenir. Peut être que la vulgarisation, par le cinéma et la télévision, du modèle familial américain a d'ors et déjà enclenché

Structure familiale et économie

des évolutions dans les modèles familiaux de différents pays. Auquel cas, Hollywood ferait plus pour le développement économique que la Banque Mondiale ou les ONG.

David Le Bris

Bibliographie

Ashraf, Q., Galor, O. (2013) *The 'Out of Africa' Hypothesis, Human Genetic Diversity, and Comparative Economic Development*, *American Economic Review*, 103(1): 1-48.

Alesina, A., De Vleeschauwer, A., Easterly, W., Kurlat, S., Wacziarg, R. (2003) *Fractionalization*, *Journal of Economic Growth*, 8(2): 155-94.

Diamond, J. (2000) *De l'inégalité parmi les sociétés : Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*. Paris : Gallimard.

Easterly, W., Levine, R. (2016) *The European origins of economic development*, *Journal of Economic Growth* 21: 225-257.

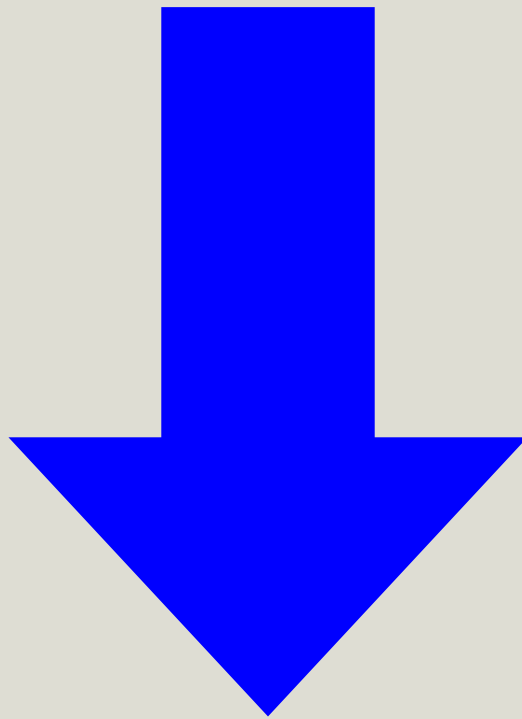
Greif, A. (2006) *Family Structure, Institutions, and Growth: The Origins and Implications of Western Corporations*, *American Economic Review* 96(2): 308-12.

Haak, W. et al. (2008) *Ancient DNA, Strontium isotopes, and osteological analyses shed light on social and kinship organization of the Later Stone Age*. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 105 (47): 18226-18231

Schulz, J.F., Bahrami-Rad, D., Beauchamp, J., Henrich, J. (2019) *The Church, intensive kinship, and global psychological variation*. *Science* 366.707:1-12.

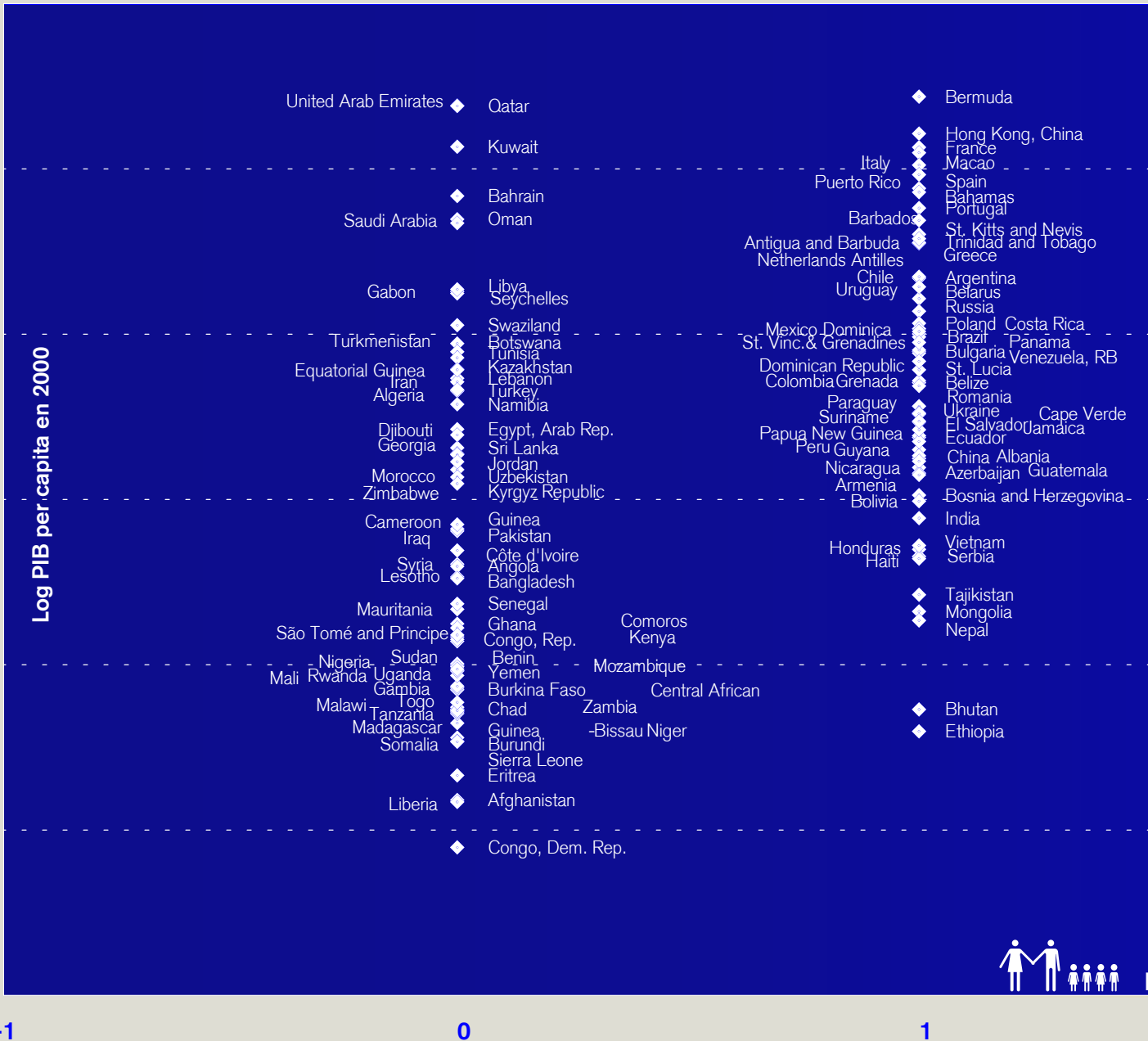
Todd, E. (1984) *L'enfance du monde*. Paris : Seuil.

Todd, E. (2011) *L'origine des systèmes familiaux Tome 1 L'Eurasie*. Paris, Gallimard.

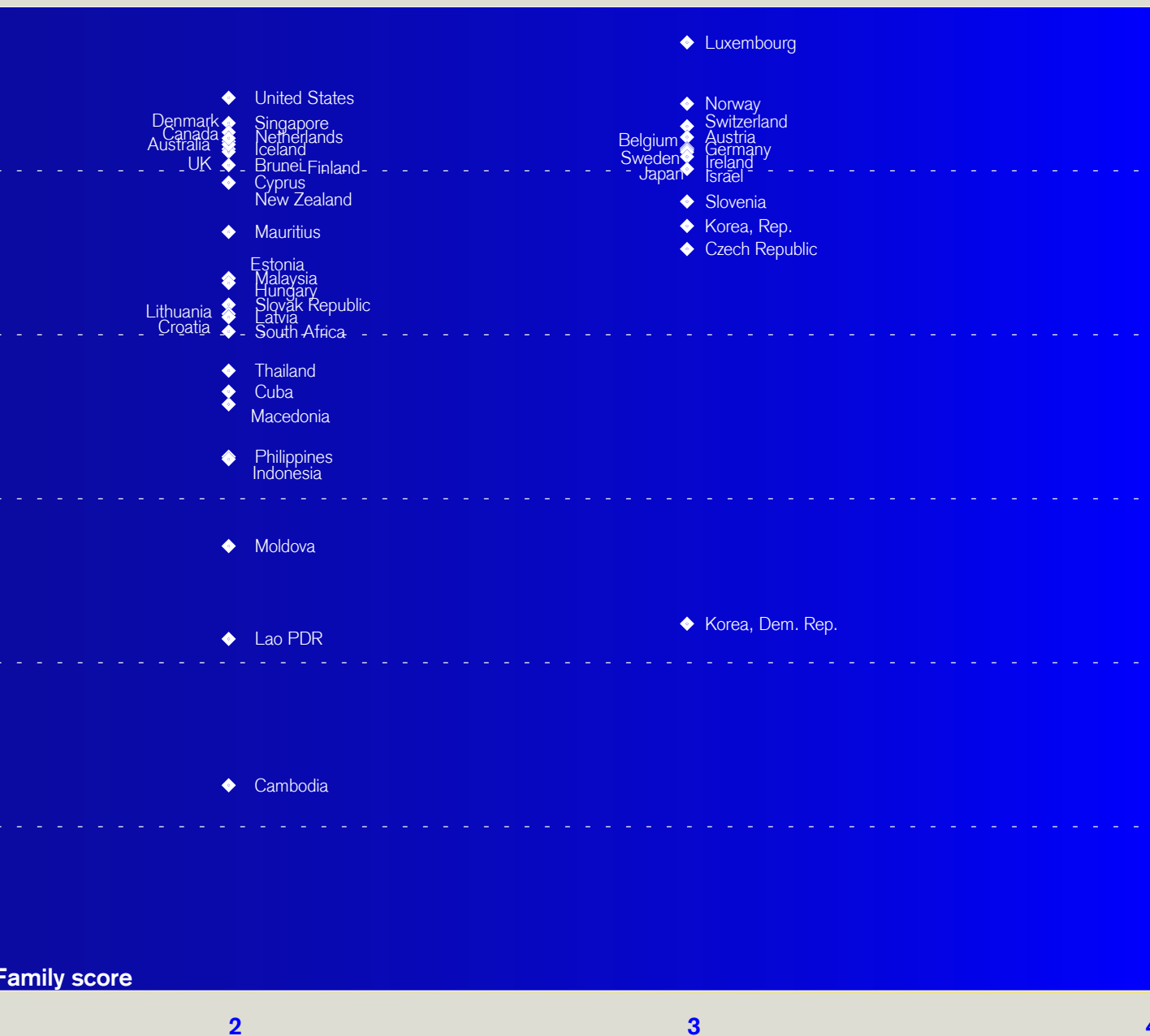


Smala III

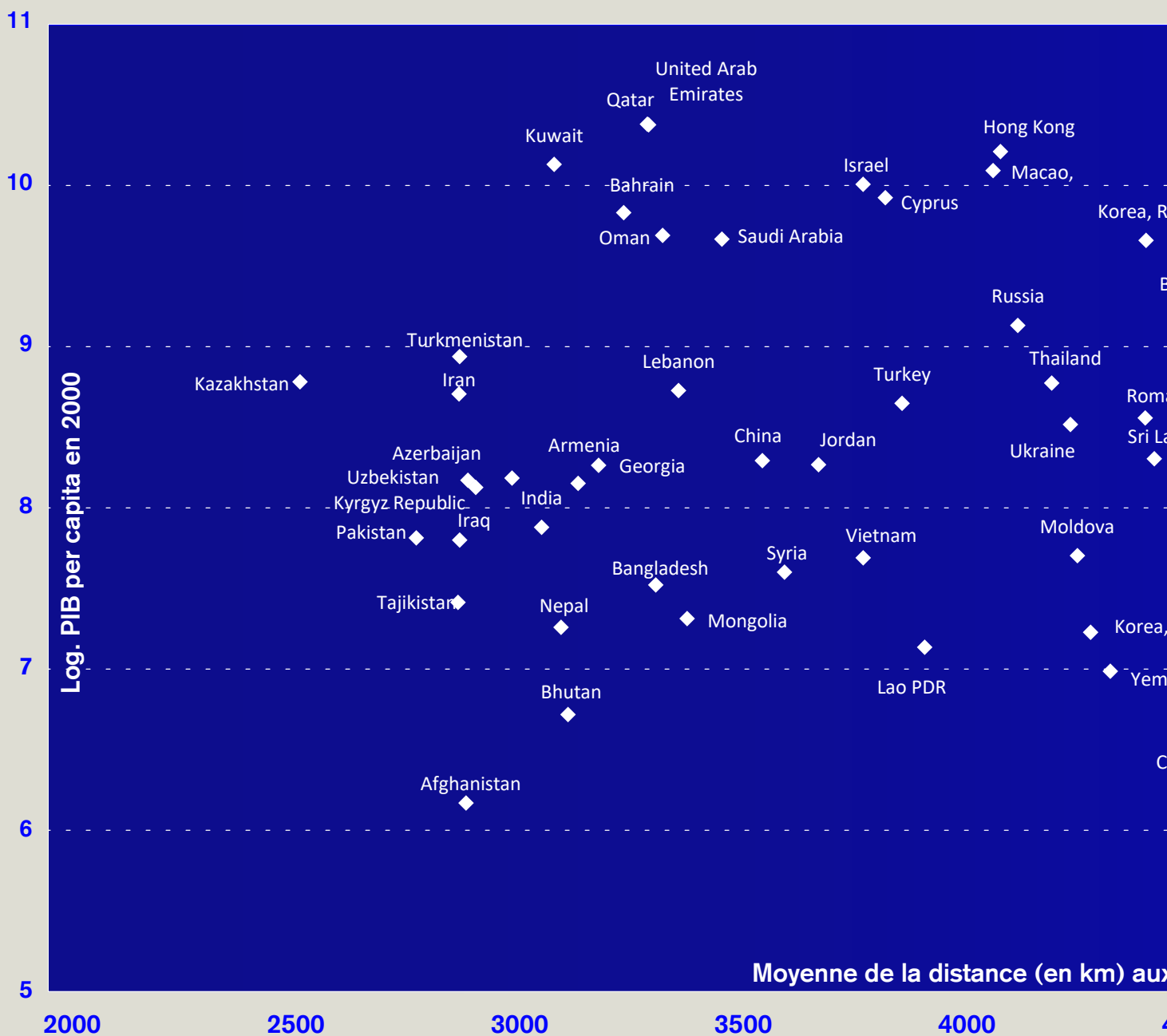
11
10
9
8
7
6
5



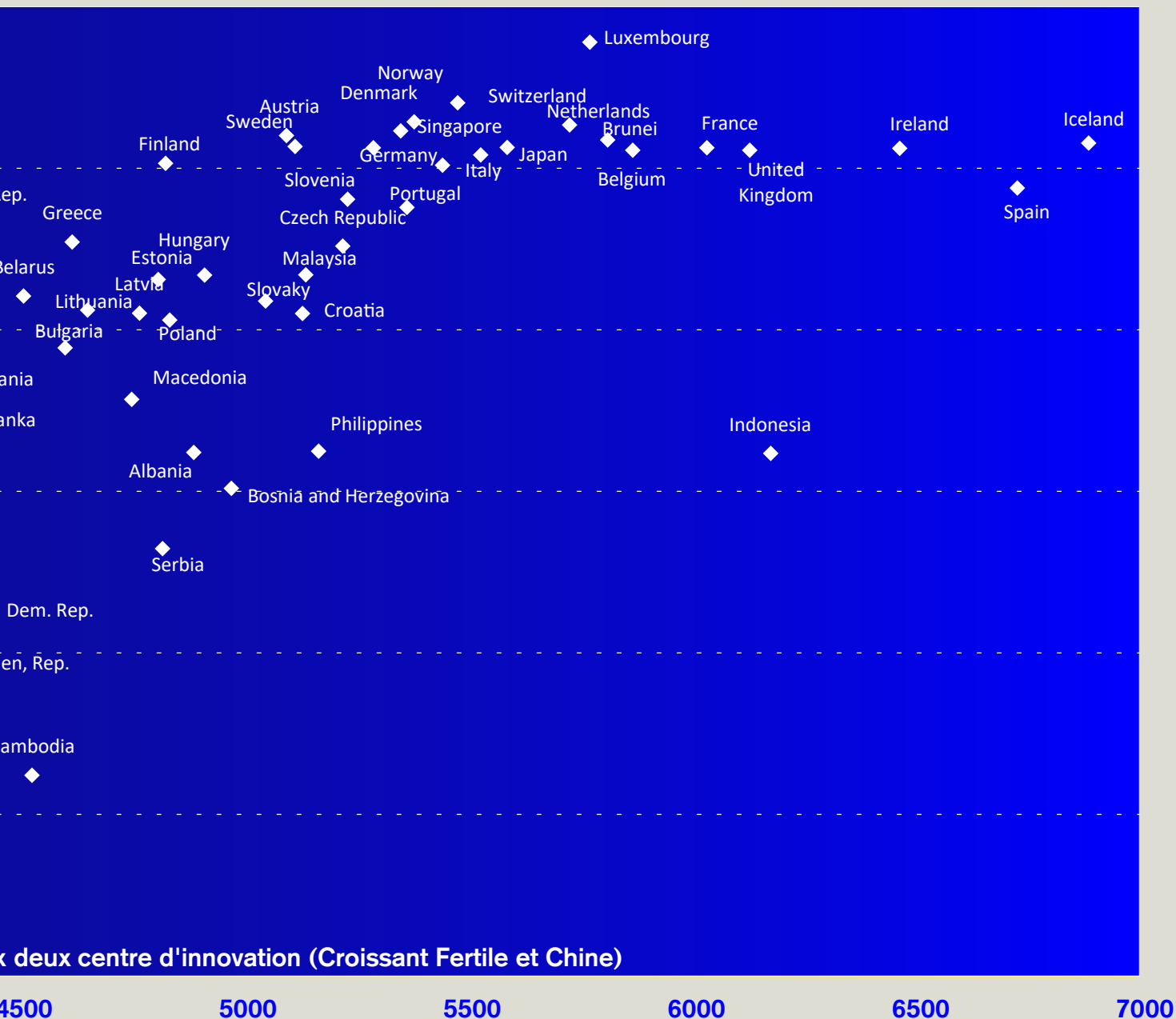
Structure familiale et économie



Smala III



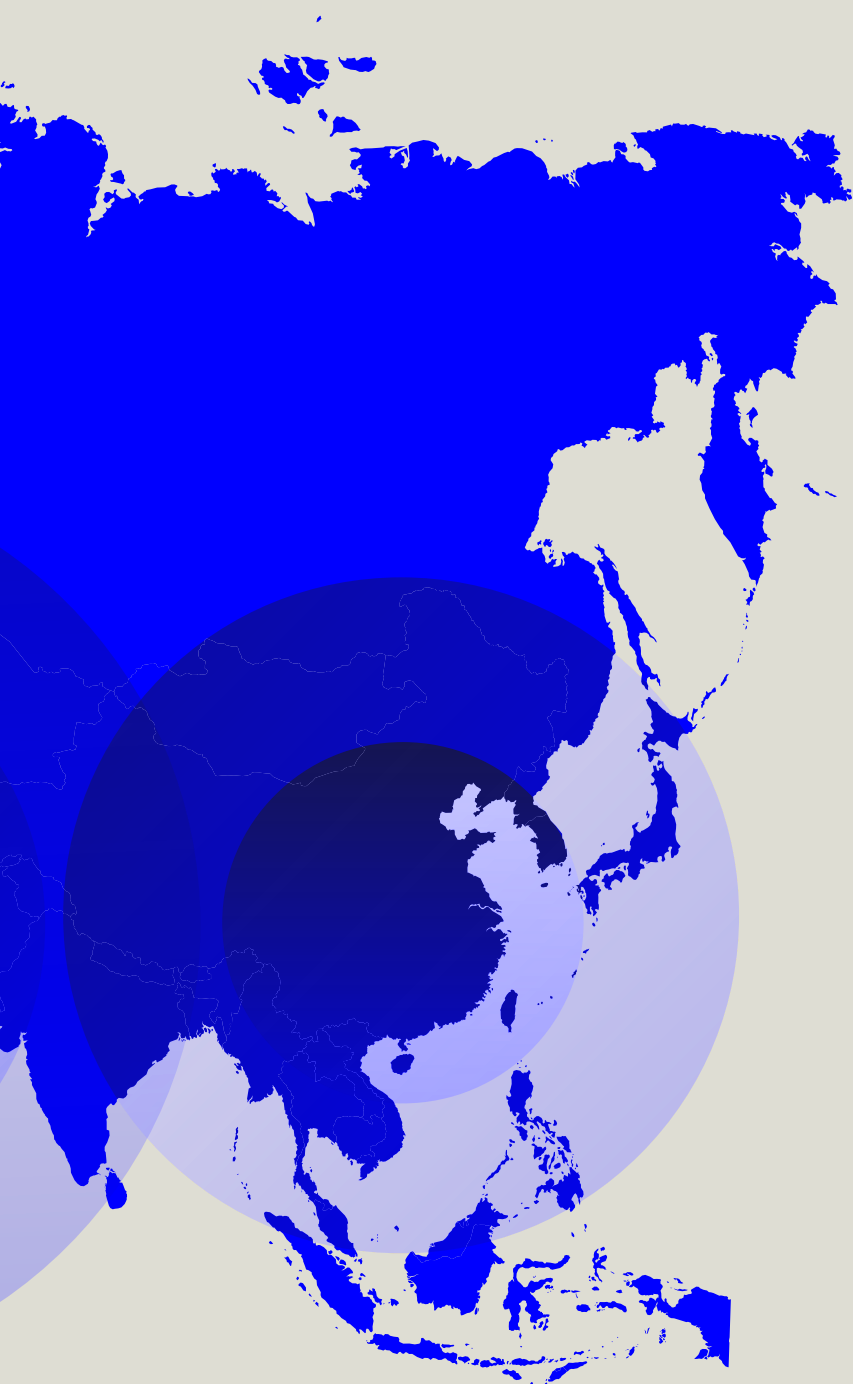
Structure familiale et économie



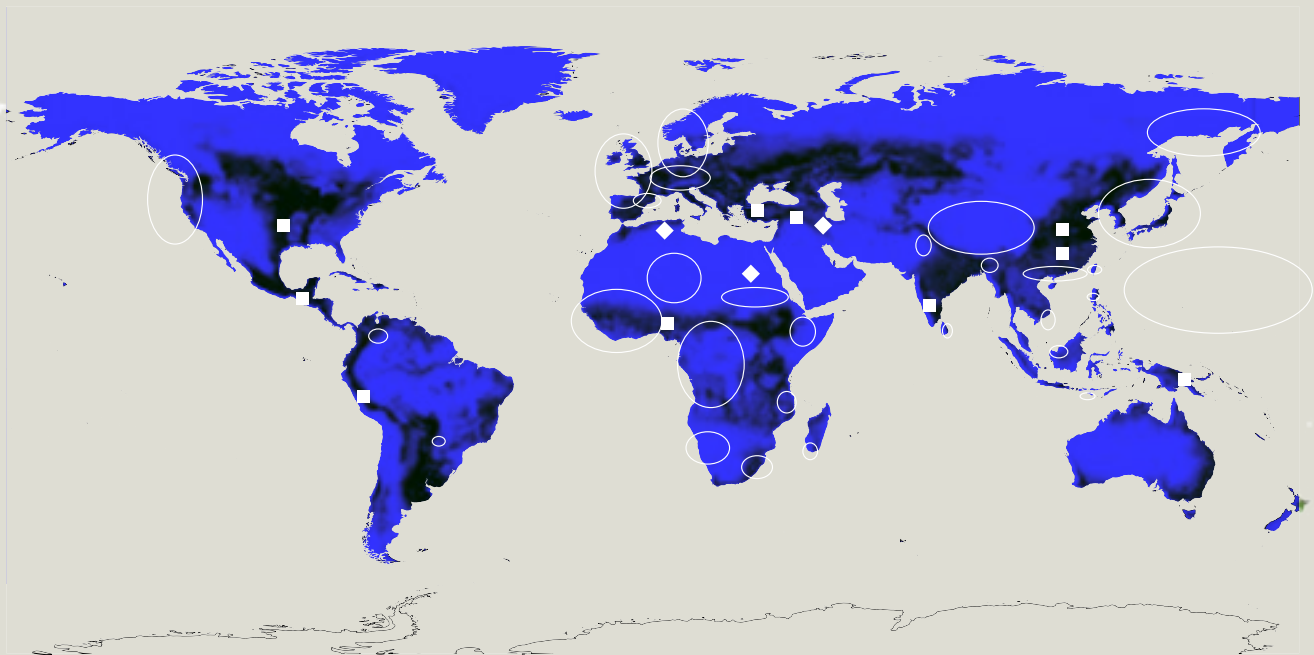
Smala III



Structure familiale et économie



Smala III



Carte 1 : Atlas des biotopes les plus fertiles.

Ellipses, les zones de primogéniture

En carré blanc, les foyers agricoles

En losange blanc, les foyers pastoraux

Sources : L'origine des systèmes familiaux d'E. Todd.

Atlas of World Cultures de G. P. Murdock.

L'origine de la primogéniture

Capital, productivité et inégalité dans les sociétés traditionnelles

par Antoine Rousselie, politiste de formation

Résumé : l'économie structure la famille. La famille est une unité de production, de reproduction et de consommation. Son organisation est liée au premier des trois termes, qui conditionne les deux autres. Lorsque le capital naturel est productif mais rare, disséminé et fixé au sol, les chasseurs-cueilleurs complexes ou les premiers agriculteurs préfèrent des-hériter les cadets plutôt que d'éliminer les bouches en trop à nourrir comme le font les chasseurs-collecteurs conventionnels. Au contraire, lorsque le capital est surabondant, concentré et, ou mobile, le partage égalitaire de l'héritage s'impose.

La primogéniture est assez ignorée en matière d'histoire et d'anthropologie. On l'évoque surtout lorsqu'il s'agit de successions royales, mais pour le reste, elle est fait l'objet d'assez peu de recherches. Celles-ci sont mêmes souvent incomplètes. Georges Peter Murdock lui même avouait que son atlas des cultures pêchait largement sur ce point. Il faudra en fait attendre la refondation des travaux de Frédéric Leplay par Emmanuel Todd pour relancer le débat. L'anthropologue français a ainsi mis en exergue la spécificité des nations à primogéniture, l'Allemagne, le Japon, la Corée, leur capacité industrielle, militaire et technique, leur tendance à la dénatalité ou leur propension à sombrer dans la violence la plus extrême. Le trait ne se cantonne pas aux États-nations mais aussi aux ethnies au sein de pays pratiquant majoritairement l'héritage égalitaire. Les Bamikélés au Cameroun se distinguent par leur brio commercial ; en Europe, la Catalogne et le Pays Basque constituent le cœur industriel de l'Espagne alors que, en France, la région Midi-Pyrénées compte presque autant de chercheurs par habitant que la région Ile-de-France. En Inde, les Sikhs constituent une autre minorité réputée pour son goût des armes et du commerce.

Au sens strict, la primogéniture est une variante de l'unigéniture ; elle consiste à privilégier le fils ou la fille

aîné sur les autres membres de la fratrie. Néanmoins dans l'usage qui en est fait par les chercheurs, la définition varie en fonction du bien transmis, mobilier ou non par exemple, de la part attribuée à l'héritier, totale ou non, ou encore de savoir s'il s'agit de l'aîné des enfants, des garçons ou des filles. Certains peuples sont considérés comme « à primogéniture » même si la pratique n'est pas systématique et on emploie même parfois le terme pour évoquer la situation d'héritier unique même sans situation d'aînesse - mais on parlera plutôt d'ultimogéniture lorsque l'héritier privilégié est le dernier né. Murdock dans son *Atlas of World Cultures*¹ privilégie une définition souple ; il n'exige pas le legs complet à un seul enfant. Emmanuel Todd est plus strict mais, il cantonne la notion au sein de la famille souche, mettant notamment de côté la famille nucléaire absolue et la famille à corésidence temporaire (les enfants quittent leurs parents après quelques années de cohabitation). Il est ainsi amené à rejeter les Anglo-Saxons et la majorité des Bantous et des Niger-Congos du groupe des sociétés à successions inégalitaires. Pour notre part, nous suivons les pas de Murdock, en prenant en compte les peuples où l'inégalité des successions n'est ni systématique ni complète, malgré l'autocritique qu'il a pu en faire - autocritique d'ailleurs relativisée par la recherche². Nous distinguons trois niveaux d'inégalité entre hommes, en gardant à l'esprit que les femmes restent en général exclues du champ de l'héritage.

• • • • •

¹ Murdock, George Peter, *Atlas of World Cultures*, 1967.

² Auke Rijpma & Sarah G. Carmichael (2016) Testing Todd and Matching Murdock: Global Data on Historical Family Characteristics, *Economic History of Developing Regions*, 31:1, 10-46, DOI: 10.1080 /20780389.2015.1114415

Smala III

Niveau 1. Famille nucléaire non égalitaire (ou famille nucléaire absolue) – indifférence à l'égalité, inégalité seulement circonstancielle. Anglo-saxons, chasseurs-collecteurs conventionnels³.

Niveau 2. Famille nucléaire inégalitaire (ou parfois à corésidence temporaire). Polynésiens, Nilotes, Couchites, Bantous (en partie)

Niveau 3. Famille souche complète ou incomplète (corésidence + inégalité partielle ou exclusive) – Germains, Japonais, Coréens, Tibétains, Catalans, Occitans, Basques, Bantous (partiel)...

Dans les sociétés du monde I, définies par Alain Testart comme ne pratiquant ni l'agriculture, ni l'élevage, ni le stockage de denrées alimentaires, grosso modo celles du mésolithique, aucune règle successorale n'est décelable. En effet, les règles de partage de l'héritage n'existent que tant qu'il existe des biens à partager. De ce point de vue, sur le plan économique, les ethnologues ou les archéologues décrivent des sociétés plutôt égalitaires - mais là encore, l'absence de richesse clôt le débat à peine posé. Ces sociétés sont égalitaires par défaut. Une étude a montré que, même sans biens, ces sociétés présentent un indice de Gini proche de celui des peuples scandinaves. C'est peu mais ce n'est pas rien⁴. Il s'agit la plupart du temps d'inégalités liées à la détention d'un secret ou d'un statut, celui de chaman par exemple. De plus, si ces peuples sont égalitaires sur le plan socio-économique, ils le sont aussi idéologiquement car dans ces sociétés animistes, chaque homme, chaque animal, roc ou rivière se trouve animé par un esprit.

Pourtant, ces sociétés sont profondément injustes. Les peuples de chasseurs-cueilleurs vivent sous le joug

• • • • •
³ Nous intégrons dans ce premier niveau les chasseurs-collecteurs conventionnels du Monde I de Testart en précisant que la richesse n'existant pas dans ces sociétés, l'inégalité ne se traduit pas par la privation de biens, via la primogéniture, mais par la privation de la vie, par meurtre ou infanticide. A contrario, les sociétés à richesse du monde II substituent un règlement financier à l'infanticide, par exemple par le wergeld (une amende qui permet de s'acquitter de son crime ou de son délit).

⁴ *Wealth Transmission and Inequality Among Hunter-Gatherers*. Eric Alden Smith et alii. NIH Public Access 2011 February 1. Curr Anthropol. 2010 February ; 51(1): 19–34. doi:10.1086/648530

d'une violence permanente, l'infanticide est pratiqué intensément (Birdsell évoquait un taux d'infanticide de 15 à 50% des nouveaux nés pour la période précédant le néolithique), surtout pour les filles, mais aussi la maltraitance généralisée des enfants en période de disette, celle des vieillards, des jeunes femmes, souvent grevées d'interdits alimentaires⁵. Ces sociétés sont, de façon « sauvage », injustes à l'extrême. Chez les Hiwis, un tiers des décès des bébés sont liés directement au meurtre, 14% des décès des enfants, 25% de ceux des personnes âgées et 44% des décès des adultes – et les chiffres reportés chez les Aches du Venezuela sont encore plus élevés. Au total, les morts de violence représentent l'équivalent de 3 à 7% de la population. Ceteris paribus, c'est comme si les États-Unis d'aujourd'hui, avec 2 800 000 décès chaque année, subissaient en plus entre 84 000 morts et 154 000 assassinats par an (entre 80% et 150% des pertes annuelles de la Seconde Guerre mondiale !), soit dans la meilleure hypothèse, un taux de criminalité 5 fois supérieur à celui existant. Les chiffres de l'hécatombe sont impressionnants, ils le sont encore plus si l'on considère que les guerres chez les chasseurs-cueilleurs n'existent pas, ce sont plus des vendettas, des crimes passionnels au sein d'un même groupe.

Il semble donc évident que l'égalité de ces sociétés n'est qu'une façade. Elle n'est que la conséquence de l'absence de richesse et du dénuement de ces peuples. Il est donc plus prudent de parler de sociétés non-égalitaires - ou indifférenciées pour reprendre la sémantique d'Emmanuel Todd. Dans ce cadre, la primogéniture des sociétés du monde II – et celles du monde III, celui de la propriété – est un réel progrès. L'inégalité y est matérielle. Il ne s'agit plus de supprimer les bouches en trop à nourrir, mais simplement de les exclure de l'héritage. En somme, la relation entre la pauvreté et la violence semble intemporelle. Les crises

• • • • •
⁵ *High Adult Mortality among Hiwi Hunter-Gatherers: Implications for Human Evolution*. Kim Hill and alii. in Journal of Human Evolution · May 2007 DOI: 10.1016/j.jhev.2006.11.003 · Source: PubMed and A Review: *Dietary Restrictions on Hunter-Gatherer Women and the Implications for Fertility and Infant Mortality*, Katherine A. Spielmann Source: Human Ecology, Vol. 17, No. 3 (Sep., 1989), pp. 321–345 Published by: Springer Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/4602928>

Capital productivité et inégalités

économiques débouchent sur des guerres dans le monde historique et sur une violence interpersonnelle généralisée chez les chasseur-cueilleurs du monde.

La distribution de la primogéniture

Cela étant posé, le premier trait qui ressort est la rareté du phénomène à l'échelle mondiale. Sur la carte 1, nous avons noté les peuples à tradition d'héritage inégalitaire, sans être exhaustif. Elle recouvre les pays germaniques (compris les Anglo-saxons), les nations celtiques (Écosse, Bretagne, Irlande, Pays de Galles), la Corée, le Japon, le Tibet et ses marges, la majeure partie des Bantous et Niger-Congos, les Hottentots, le Pays Basque, la Catalogne, l'Occitanie en France et l'Espagne du Nord, pour ceux présentant la plus grande homogénéité. Il faut encore ajouter la plupart des peuples nilotes en Afrique, austronésiens en Asie, amérindiens de la Côte Ouest d'Amérique du Nord. Enfin, il convient d'ajouter quelques peuples où la primogéniture est attestée sur le plan historique avec ici et là des traces relevées par les ethnologues et historiens, les Aztèques, les Sumériens, la Chine côtière et le Vietnam du Sud.

On retrouve là les espaces historiques de plusieurs grands ensembles ethniques ou des cultures archéologiques bien identifiées, comme la civilisation mégalithique européenne. Mais si l'on descend au niveau plus fin de la tribu, parmi les sociétés traditionnelles, la diversité règne. Au sein d'un même ensemble linguistique, des enclaves égalitaires ou inégalitaires cohabitent avec des habitudes successorales opposées. Ainsi, les Bantous inégalitaires en général sont égalitaires autour des Grands Lacs - sauf sur les rives inégalitaires elles aussi. A contrario, alors que les Mélanésiens sont en général de culture égalitaire, certaines tribus sont adeptes de la primogéniture comme les Kapaukus, dans les montagnes du centre⁶. Il n'en reste pas moins que, malgré des exceptions, surtout parmi les sociétés traditionnelles, il existe un lien de concordance entre ethnies et systèmes familiaux. Cela est d'autant plus

vrai si l'on se tourne vers les cultures préhistoriques ; ainsi, pour ne prendre que l'exemple de la France, les cultures inégalitaires de type souche correspondent largement aux Gaulois Aquitains et Celtes selon la description faite par César, alors que les Belges et les Provençaux sont égalitaires. En prenant encore plus de champ et de recul, au niveau européen, la civilisation mégalithique se calque parfaitement, comme d'ailleurs la plupart des cultures mégalithiques dans le monde (article à venir) avec les espaces germaniques, occitans, basques, ibériques côtiers et bretons. Cette correspondance entre ethnies et système familiaux peut laisser penser que les deux phénomènes sont liés et se sont constitués en même temps. L'existence de langues non indo-européennes en territoires de famille souche (basque, picte, ibère - l'étrusque semblant quant à lui d'importation plus récente) ou de substrat non indo-européen (langues germaniques) plaide dans le sens d'une période de formation plongeant dans la nuit des temps.

Dans son chapitre sur la Chine, Emmanuel Todd a avancé comme piste d'explication de l'émergence de la famille souche la densification et l'entrée dans le monde plein⁷. Ce serait la surpopulation des campagnes et la disparition des terres en friche, qui expliqueraient le choix de l'héritier unique - pour ne pas léguer des propriétés inexploitable à plusieurs enfants. La réflexion est sans faille. C'est le fond même de la primogéniture que d'exclure les cadets. La même cause produisant les mêmes effets, le passage à la famille souche serait un mécanisme quasi universel, presque toutes les régions du monde étant entrées dans le monde plein. Emmanuel Todd présume aussi de son existence au Moyen-Orient et en Inde. Ce serait l'intrusion de peuples nomades, guerriers, issus des steppes et des déserts, qui aurait imposé leurs mœurs égalitaires aux civilisations agraires. L'égalité des fils obéirait à une logique militaire, où l'égalité serait la garante de la cohésion et de la discipline des armées. La chose est possible mais il semble difficile de croire que des peuples nomades aussi peu nombreux aient pu soumettre aux masses

6 Gratton, Nancy, and Ian A. Skoggard. 1998. *Culture Summary: Kapauku*. New Haven, Conn.: HRAF. <https://ehrafworldcultures.yale.edu/document?id=oj29-000>

7 *L'origine des systèmes familiaux*, Seuil, 2011.

Smala III

paysannes leurs mœurs successorales. Ainsi, s'il ne fait pas de doute que les Austronésiens en Asie-Pacifique pratiquaient la primogéniture, celle-ci reste assez rare dans l'Asie insulaire du Sud-Est. Les Indonésiens, Philippins, Malais, Polynésiens ont adopté la langue et certaines mœurs austronésiennes, mais assez peu la primogéniture. Et comment expliquer que la Corée, si soumise à l'influence chinoise, ait préservé sa primogéniture ? Et l'Allemagne ? A l'évidence, il manque des pièces dans le puzzle familial mondial.

Sur le plan de la méthode, les preuves et indices

En outre, il existe nombre de régions égalitaires où l'on serait en peine de trouver une quelconque phase antérieure de primogéniture, chez Slaves des Balkans, en Europe méditerranéenne, chez les peuples austro-asiatiques, les Mayas, les Incas, les Mélanésiens ou les Papous, avec toujours, ici et là, quelques exemples qui font exception. Au contraire, la carte 1 montre bien que les sociétés à primogéniture se concentrent souvent dans les régions les moins adaptées à la culture et à la densification, dans les massifs montagneux alpin, pyrénéen, himalayen, dans les Grasslands du

	Fishers	Forag	Hunt	Fish	Wo Fo	W Hunt	W Fi	M Fo	M Hunt	M Fi	equality
Tahitan		1	5	4	1	0,0	0	0,0	5,0	4,0	E
Wintu hyp		3	3	4	1,98	0,0	0	1,0	3,0	4,0	O
Stalo		3	3	4	1,98	0,0	0	1,0	3,0	4,0	O
kutenai salish		3	3	4	3	0,0	0	0,0	3,0	4,0	E
Nez Percé salish		3	3	4	3	0,0	0	0,0	3,0	4,0	O
Agaidukas Shoshones		3	3	4	3	0,0	0	0,0	3,0	4,0	O
Ingalik		1	4	5	1	0,0	0	0,0	4,0	5,0	E
Tanaina Alaska		1	4	5	1	0,0	0	0,0	4,0	5,0	O
Kaskas algonquins		1	4	5	1	0,0	2,5	0,0	4,0	2,5	E
Polars Eskimos		1	4	5	0,5	1,3	1,65	0,5	2,7	3,4	O
gilyaks		2	3	5	2	0,0	0	0,0	3,0	5,0	E
quinault		2	3	5	2	0,0	0	0,0	3,0	5,0	E
Chilcotins algonquins		2	3	5	1,32	1,0	1,65	0,7	2,0	3,4	E
klamath salish		3	2	5	3	0,0	0	0,0	2,0	5,0	I
teninos salish		3	2	5	1,98	0,0	1,65	1,0	2,0	3,4	O
Puyyallup		3	2	5	1,98	0,0	1,65	1,0	2,0	3,4	O
kwakiutl		3	2	5	3	0,0	1,65	0,0	2,0	3,4	I
copper eskimos		0	4	6	0	0,0	1,98	0,0	4,0	4,0	E
aleuts eskimos		1	3	6	1	0,0	0	0,0	3,0	6,0	E
nunivak eskimos		1	3	6	1	0,0	1,98	0,0	3,0	4,0	E
twanas		1	3	6	1	0,0	1,98	0,0	3,0	4,0	E
lingit		1	3	6	1	0,0	0	0,0	3,0	6,0	I
bellacoola		2	2	6	2	0,0	0	0,0	2,0	6,0	E
haidas		2	2	6	2	0,0	0	0,0	2,0	6,0	I
nookta		2	2	6	2	0,0	1,98	0,0	2,0	4,0	E
tsimshian		2	2	6	2	0,0	1,98	0,0	2,0	4,0	I
tareumuts eskimos		0	3	7	0	0,0	3,5	0,0	3,0	3,5	E
Yahgan T de feu		1	2	7	1	0,0	3,5	0,0	2,0	3,5	O
angmagsalik eskimos		0	2	8	0,1	0,0	0	0,0	2,0	8,0	I
chugach eskimos		0	2	8	0	0,0	2,64	0,0	2,0	5,4	E
Selung Indonésie		1	1	8	0	0,0	2,64	1,0	1,0	5,4	O
		1,7	2,8	5,5	1,5	0,1	1,1	0,2	2,7	4,5	O

amassés sont concentrés dans une part seulement de ces territoires, là où ont été retrouvés des écrits ; il s'agit souvent d'édits impériaux ou royaux, dont on ne sait s'ils relèvent d'un effet de mode où si ces écrits ont été appliqués dans les campagnes reculées ou même s'ils revêtaient un quelconque caractère obligatoire (les Lois de Manou par exemple en Inde n'avaient pas de portée réglementaire). En effet, les masses paysannes dans ces monarchies et empires étant réduites à l'état de serf, sans propriété individuelle, les règles édictées ne concernaient en réalité que les lignées royales et la grande noblesse.

Cameroun, les Highlands écossais ou en Assam, les déserts somalien, mexicain, saharien ou namibien ou sur l'ensemble du territoire africain, aux sols pauvres et lessivés.

Enfin, la relation entre primogéniture et la pénurie de terres arables est d'autant moins certaine qu'il existe nombre de sociétés de chasseurs-collecteurs pratiquant l'héritage inégalitaire – par exemple les pêcheurs de la côte ouest américaine ou, au moins, une tribu aborigène australienne, tels que reportés par l'atlas de Murdock, les Arandas. A l'évidence, l'agriculture n'est pas suffisante pour expliquer la primogéniture.

Capital productivité et inégalités

Il n'en reste pas moins que le premier terme de la proposition d'Emmanuel Todd reste pertinent, c'est la pénurie qui génère l'inégalité ou, en inversant les termes, c'est l'abondance qui génère l'égalité. Seulement, ce n'est pas lors de l'entrée dans le monde agricole plein que se sont figés les systèmes familiaux successoraux, mais, selon notre hypothèse, lors de leur entrée dans le monde II, lorsque les sociétés domestiquèrent les céréales et animaux et stockèrent les richesses.

Or, cette classification semble obéir largement à des considérations économiques. Les sociétés les plus pauvres, celles qui reposent sur une économie à dominante végétale, de collecte, sont aussi celles qui n'ont pas de coutumes successorales. Ces chasseurs-cueilleurs classiques ou conventionnels ne disposent pas de règles car ils ignorent la richesse. Il existe peu de biens spécifiques, lesquels sont en général détruits au décès du parent, ou bien enfouis avec lui. Il n'y a rien de précieux à transmettre. Ils pratiquent encore, selon la classification en trois mondes de Testart, le service

	Foragers	Forag	Hunt	Fish	Wo Fo	W Hunt	W Fi	M Fo	M Hunt	M Fi	equality
semang		4	3	3	2	0,0	0	2,0	3,0	3,0	E
Coast Yuki		4	2	4	2	0,0	1,32	2,0	2,0	2,7	O
Yokut		4	3	3	2	0,0	0,99	2,0	3,0	2,0	O
shastas		4	3	3	2,64	0,0	0,99	1,4	3,0	2,0	E
Atsugewis		4	3	3	4	0,0	0	0,0	3,0	3,0	E
tolowas		4	2	4	2,64	0,0	0	1,4	2,0	4,0	E
veddas (india)		4	3	3	2	0,0	0	2,0	3,0	3,0	E
pamos		4	3	3	2,64	0,0	0,99	1,4	3,0	2,0	E
Washo		4	3	3	2,64	0,0	1,5	1,4	3,0	1,5	O
Sinkyone		4	3	3	4	0,0	0,99	0,0	3,0	2,0	O
Yanas		5	2	3	3,3	0,0	0	1,7	2,0	3,0	E
Mono Shoshones		5	4	1	5	0,0	0	0,0	4,0	1,0	O
Modoc salish		5	3	2	5	0,0	0	0,0	3,0	2,0	I
Maidu		5	3	2	3,3	0,0	0,66	1,7	3,0	1,3	O
Kuyuidokado Shoshones		5	2	3	3,3	0,0	0	1,7	2,0	3,0	O
Gosiute Shoshones		5	4	1	3,3	0,0	0,5	1,7	4,0	0,5	O
Wadankas Shoshones		5	3	2	5	0,0	0	0,0	3,0	2,0	O
Tubatulabal Shoshones		5	3	2	3,3	0,0	0,66	1,7	3,0	1,3	O
Luiseno Shoshones		6	2	2	3,96	0,0	0	2,0	2,0	2,0	O
Walapai Yuman		6	4	0	6	0,0	0	0,0	4,0	0,0	O
chiricahua athapaskan		6	4	0	6	0,0	0	0,0	4,0	0,0	O
Hazda Afrique		6	4	0	6	1,3	0	0,0	2,7	0,0	O
Kaibab Shoshones		7	3	0	4,62	0,0	0	2,4	3,0	0,0	O
Naron Afrique		7	3	0	7	0,0	0	0,0	3,0	0,0	O
Kung Afrique		8	2	0	5,28	0,0	0	2,7	2,0	0,0	O
		5,0	3,0	2,0	3,9	0,1	0,3	1,2	2,9	1,7	O

Pour la colonne «equality» : I = inégalité, E = égalité, O = absence d'héritage.

Les chasseurs-cueilleurs complexes

En effet, Murdock montre que certaines sociétés de chasseurs-collecteurs pratiquent déjà l'héritage inégalitaire. *L'Atlas Of World Cultures* relève ainsi plusieurs sociétés à primogéniture parmi les chasseurs-cueilleurs, des tribus éparpillées dans le monde entier, mais que l'on trouve surtout concentrées chez les pêcheurs amérindiens de la côte ouest américaine. Ils restent très minoritaires, bien inférieurs en nombre aux chasseurs-cueilleurs égalitaires et encore plus à ceux qui n'ont pas de règles de succession

de la fiancée, c'est à dire qu'ils n'achètent pas de droits sur leur future épouse mais se mettent à disposition de leur belle-famille pendant une période déterminée, en général assez courte. Le point déterminant est bien sûr le caractère sous-productif de l'économie de collecte : les végétaux, hormis les céréales ou les glands riches en sucres lents, sont pauvres en calories et encore plus en protéines.

En contraste, les sociétés ayant formulé des règles de succession, égalitaire ou inégalitaire, rassemblent les chasseurs-cueilleurs dits « complexes ». Ils se distinguent par une stratification sociale plus développée et surtout, toujours en suivant Testart, par l'existence de richesses qui leur permettent de constituer une épargne, des stocks, de libérer du temps pour créer

Smala III

d'autres richesses (les biens W de C. Darmangeat⁸), d'acheter des droits sur les femmes à marier ou de payer leurs crimes par des amendes – comme ce sera la règle chez les premiers agriculteurs de l'ère néolithique. C'est le début de l'émergence de l'inégalité sur le plan social. Enfin, sur le plan démographique, le stockage accélère la sédentarisation de ces sociétés qui, à son tour, dope la fécondité des femmes qui ne sont plus soumises à des déplacements incessants. De fait, la densité de peuplement est souvent élevée et

dans l'échantillon Murdock du fait de la disparition massive des chasseur-cueilleurs « classiques » qui ne bénéficiaient pas de proies aussi exceptionnelles que le saumon, la baleine ou les bisons. Au mésolithique il est très probable que ces chasseurs-cueilleurs conventionnels devaient représenter la grande masse des populations ; leur fragilité en a fait les premières victimes des fronts pionniers agricoles, à l'instar des Pygmées ou des Khoisans face aux peuples Bantous ou encore des Négritos en Asie devant l'avancée des

Hunters	Forag	Hunt	Fish	Wo Fo	W Hunt	W Fi	M Fo	M Hunt	M Fi	equality
Ojibwas algonquins	3	4	3	1,98	0,0	1,5	1,0	4,0	1,5	E
Iglulik Eskimos	0	5	5	0	0,0	1,65	0,0	5,0	3,4	O
Caribou Eskimos	1	5	4	0,66	0,0	1,32	0,3	5,0	2,7	O
Slave Algonkins	1	5	4	1	0,0	1,32	0,0	5,0	2,7	O
Cree Algonkins	2	5	3	2	0,0	1,5	0,0	5,0	1,5	O
Wind River Shoshones	3	5	2	1,98	0,0	0	1,0	5,0	2,0	O
Ona T de feu	1	6	3	0,5	0,0	1,5	0,5	6,0	1,5	O
Nabesna Alaska	2	6	2	0,66	0,0	0	1,3	6,0	2,0	O
Ute Shoshones	3	6	1	1,98	0,0	0	1,0	6,0	1,0	O
dorobos nilote	4	6	0	2,64	0,0	0	1,4	6,0	0,0	E
naskapis algonquins	1	7	2	1	0,0	1	0,0	7,0	1,0	E
nunamiuts eskimos	1	7	2	1	0,0	0	0,0	7,0	2,0	E
assiniboins sioux	2	7	1	2	0,0	0	0,0	7,0	1,0	O
arapahos algonkins	2	8	0	2	0,0	0	0,0	8,0	0,0	O
cheyenne algonkins	2	8	0	2	0,0	0	0,0	8,0	0,0	O
kiowas apaches	2	8	0	2	0,0	0	0,0	8,0	0,0	O
crows sioux	2	8	0	2	0,0	0	0,0	8,0	0,0	E
gros ventre algonkins	2	8	0	2	0,0	0	0,0	8,0	0,0	O
Sarsis algonquins	2	8	0	2	0,0	0	0,0	8,0	0,0	E
Comanches Shoshones	1	9	0	1	0,0	0	0,0	9,0	0,0	O
	1,85	6,55	1,6	1,5	0,5	0,5	7	8	1	2

comparable à celle des agriculteurs. Leur économie est largement carnivore ; plus précisément leur prédation – on ne parle pas encore de production – est souvent fondée sur la pêche. Celle-ci diffère en cela de la chasse qu'elle est souvent « postée », ce sont les proies qui viennent au pêcheur et non l'inverse, permettant ainsi de faire l'économie de longs et souvent périlleux déplacements. Il s'agit souvent de poissons ou de mammifères gras, riches en calories, sardines, saumons, morues, phoques se déplaçant en bancs ou en troupeaux ; certains, comme les baleines ou les éléphants de mer, sont enfin d'un rendement hors norme de par leur taille.

Ces chasseurs-cueilleurs complexes représentent dans l'Atlas une minorité des sociétés ethnographiées mais tout de même assez importante. Il est raisonnable de penser qu'ils doivent être largement surreprésentés

peuples austroasiatiques. En revanche, la situation des chasseurs-cueilleurs complexes devait être moins défavorable avec une densité de population plus élevée. Ils avaient une plus forte capacité de résistance face à l'arrivée des peuples d'agriculteurs ou de pasteurs.

La question est alors de déterminer les facteurs favorisant l'édiction de règles successorales égalitaires ou inégalitaires chez les chasseurs-cueilleurs. Le premier trait qui émerge est que les sociétés à primogéniture, très minoritaires, sont aussi celles qui dépendent le plus des ressources halieutiques – elles dépendent, à une exception près, à plus de 50% de la pêche. Curieusement, ce seraient les sociétés les plus riches qui auraient aussi préservé les pratiques inégalitaires des chasseurs-cueilleurs. Comment expliquer ce paradoxe ? De fait, la sédentarisation, ainsi que la spécialisation et la densification qui l'accompagnent, ont fonctionné comme un piège. Ces chasseurs complexes bénéficient d'une situation la plus

8 <https://vimeo.com/404301359>

Capital productivité et inégalités

avantageuse sur le plan économique mais ils semblent victimes de leur succès. La sédentarisation a accru la fécondité des femmes en réduisant les déplacements, ruinant ainsi les gains de productivité réalisés. Facteur supplémentaire, ces gains n'étaient pas infinis, la pêche restait une prédation, non une production parce que les courses de saumons n'étaient pas extensibles à l'infini. La loi de Malthus s'exerçait toujours. Il est très probable que la primogéniture, inutile durant le temps du décollage de la pêche, a dû très rapidement se mettre en place. Cela est d'autant plus vrai que, second point, la sédentarité rendait plus difficile toute diversification à travers l'exploitation de nouveaux territoires. La spécialisation dans la pêche n'était pas sans périls. Qu'une campagne de pêche soit ratée et la famine décimait les populations. Enfin, la densification liée à cette sédentarisation a multiplié les conflits car le stockage du poisson séché devait attirer toutes les convoitises ; un raid de pillards pouvait ruiner les efforts d'une année de travail. Pour échapper à cette impasse, il aurait fallu plus de mobilité, exploiter davantage les ressources des terres intérieures tout en se préservant un accès à la mer⁹. Or, justement, la pêche, surtout celle du saumon, est liée à l'exploitation d'un barrage, situé donc sur une rivière assez étroite et sinueuse, ou à la présence d'un lac. Elle est immobile et sa gestion non divisible. On comprend ainsi que les conditions pouvant mener à la primogéniture, des points de pêche fixes, donc contrôlables et appropriables, apportant des ressources riches en calories, constituent un phénomène rare.

Au contraire, les sociétés qui ont su rester mobiles en associant pêche et chasse ont échappé à ce piège et portent pour cette raison des valeurs égalitaires. Les proies de ces sociétés sont souvent prodigieusement rentables, comme les buffles et les éléphants chez les Dorobos, les baleines, et les éléphants de mer

chez les Eskimos mais aussi chez les Nooktas ou les Quilnauts, les rares tribus amérindiennes la pratiquant, les bisons chez les Amérindiens des Grandes Plaines, voire des végétaux riches en amidon comme les ignames sauvages chez les Semang. Ces groupes sont parvenus à lever la contrainte de rareté. Lorsque l'augmentation de la densité s'est exercée, ils ont diversifié leur prédation et développé le recours à la chasse. Celle-ci offre des espaces de prédation bien plus nombreux et plus vastes que les rivières tortueuses et étroites prisées par les pêcheurs de saumon. Mieux, sur les littoraux, la chasse aux mammifères marins, phoques, éléphants de mer, baleines élargit encore le spectre des proies et, là encore, la mer s'étend à l'infini offrant aux Eskimos une large source de protéines. L'abondance a créé l'égalité successorale. Il y avait certes un revers à la médaille. Si la prédation a pu ainsi croître, la productivité a aussi diminué car la chasse est la plupart du temps moins rentable, car consommatrice de déplacements. Ces sociétés ont donc dû compenser en mettant plus à contribution le travail des femmes, qu'il s'agisse d'activités féminines comme la collecte, mais aussi des activités d'habitude réservées aux hommes, comme la pêche et la chasse (*voir tableau 1*) ; cela a pesé sur la fécondité de même que la mobilité plus élevée de ces sociétés. La pression démographique devait être moindre et la prospérité plus grande.

Plus prospères, ces sociétés avaient aussi un mode de vie plus collectif. Si la pêche aux saumons est liée au contrôle d'une passe ou d'une crique, la chasse en mer ou sur terre, se pratique sur des espaces qui ne sont ni contrôlables ni appropriables. Elle est très souvent une activité collective, où tous les chasseurs – souvent des frères, des beaux-frères ou des cousins – participent et où la gibier est partagé entre tous. La réussite est aléatoire et induit une solidarité de fait entre chasseurs, les éventuelles dissensions étant réglées par la scission de la bande de chasseurs, chose impossible pour les pêcheurs de saumons. Une logique collaborative et égalitaire est à l'œuvre. Au contraire, la pêche au saumon est liée à la propriété d'un barrage, d'un séchoir, à la maîtrise militaire de son territoire ; les sociétés à primogéniture sont en général des sociétés

9 D'ailleurs, dans certaines circonstances, cette solution a fonctionné. Les chasseurs-pêcheurs de la culture Chulmun en Corée occupaient largement l'intérieur des terres mais, jusqu'à 100 km de leur camp de base, ils organisaient des campagnes de pêche en mer. Les ancêtres des Veddas au Sri Lanka ont pu user de la même stratégie. Cela pouvait fonctionner dans une île, dans une péninsule, mais pas à une échelle continentale, sauf à disposer de lacs à profusion.

Smala III

duales, où les élites se distinguent par leur statut. En ce sens, la noblesse va de pair avec la primogéniture. En résumé, l'égalité naît lorsque la richesse prélevée sur la nature est surabondante, que sa prédation est collective et son espace non appropriable. Au contraire, la primogéniture s'impose lorsque l'abondance est moindre, que le couple sédentarité/fécondité tourne à plein régime et que les facteurs de production, crues, passes, estuaires, sont limités en nombre et appropriables. En bref, c'est la rareté du capital qui fonde la primogéniture.

Le néolithique et l'agriculture

Au néolithique, le développement de l'agriculture bouleverse la donne. La prédation devient production, la richesse se diffuse dans toutes les sociétés agricoles. Le plafond de verre est crevé, la production décolle, une révolution démographique suit, l'ADT¹⁰. Si l'on s'en tient à l'accroissement de la densité, l'augmentation de la production est, a minima, décuplée. La richesse s'impose comme mode de transaction. Le prix de la fiancée se substitue au service de la fiancée, l'amende, le wergled, se substitue à la vendetta, le chef se distingue par sa munificence, des hiérarchies et des inégalités s'imposent et les règles successorales deviennent la norme.

Or la nouvelle économie agricole, à cet instant, correspond parfaitement à l'économie des chasseur-cueilleurs égalitaires. Si la productivité par personne reste stable, du fait du boom de la natalité, la productivité du capital foncier, explose littéralement. La population croît rapidement alors que les terres en friche s'étendent encore à l'infini. Le capital foncier ne manque pas. Quand les sols sont épuisés, il suffit simplement de se déplacer de quelques kilomètres - quitte à chasser les populations de chasseurs-collecteurs bien moins nombreuses. Deuxième trait, cette première économie agricole est mobile. Cela explique la rapidité avec laquelle les cultures du

néolithique initial se sont diffusées sur l'ensemble des continents, la diffusion de l'agriculture par acculturation restant sans doute secondaire. Cette mobilité des villages, un déplacement en général tous les 10 ou 15 ans, a deux implications fortes : la première est qu'il est impossible de s'approprier une terre que l'on sait devoir abandonner un jour. On peut simplement la posséder, le temps de son exploitation. La seconde implication est que cette mobilité implique à chaque déplacement des travaux de défrichage et d'allotissement des terres qui doivent, par nature, être régies par les autorités villageoises, la répartition se faisant sur un mode égalitaire, en fonction du nombre de bras par famille. On ne possède que les terres que l'on peut travailler. Il n'y a pas de place pour la rente foncière.

Enfin, troisième trait, il semble bien que, à l'instar de la chasse, les premières pratiques agricoles aient été des activités collectives, de la moisson à la consommation, en passant par le stockage des céréales ; le fait est avéré dans le Croissant Fertile¹¹, et probable en Chine et au Pakistan. Ces activités collectives laissaient moins de place à l'appropriation des ressources foncières, condition sine qua non de la primogéniture. Ce point, décelé dans l'existence de bâtiments, notamment des greniers, et d'espaces collectifs, fait du village un espace de vie collectif qui vient concurrencer et dépasser la structure familiale. Ce caractère communautaire de la première agriculture est cohérent par ailleurs avec l'importance de la chasse dans les premières cultures agricoles, en Chine, au Moyen-Orient, en Amérique du Sud, où l'élevage est longtemps resté inexistant ou marginal.

En somme, dans ce premier monde agricole, l'égalité va de soi, le capital rend bien et il y a de la place pour tout le monde. Il n'y a pas de raison d'exclure un enfant. Ce mécanisme égalitaire devait être encore plus fort dans les foyers pastoraux, centrés sur l'élevage que l'on trouve en Afrique sahélienne ou en Iran, du fait de leur plus grande mobilité et, de plus en plus, de leur caractère guerrier. La profusion de terres disponibles et l'avantage de leur mobilité, plus tard accentuée par la

10 The Agricultural Demographic Transition During and After the Agriculture Inventions, Jean-Pierre Bocquet-Appel Source: Current Anthropology, Vol. 52, No. S4, The Origins of Agriculture: New Data, New Ideas (October 2011), pp. S497-S510

11 Evolution, history and the origin of agriculture: Rethinking the Neolithic (plant) economies of South-west Asia, in Levant, november 2013

Capital productivité et inégalités

domestication du cheval, de l'âne ou du chameau, ont exacerbé leur caractère égalitaire.

Fertilité, égalité

On compte une dizaine de noyaux nucléaires néolithiques sur les terres fertiles des continents il y a 12 000 ans. La majorité sont agricoles, au Moyen Orient (cultures PPNA et Asikli), au Nigeria, en Inde/Pakistan (Mergharh), en Chine (Pré-Yangshao), dans les Andes, au Mexique et en Nouvelle-Guinée ainsi qu'en Amérique du Nord¹². Il faut ajouter trois foyers pastoraux, en Afrique du Nord (le Capsien), en Afrique de l'Est (culture sans doute nilotique de Karthoum) et en Iran (Ganj Dareh). On notera enfin l'absence de foyer en Europe, sans doute retardée par la glaciation, et en Australie - figée dans sa culture paléolithique selon Alain Testart¹³.

Selon le modèle élaboré par Colin Renfrew, ces 12 pôles vont créer des vagues d'avancée de colons qui vont peu à peu repousser les tribus de chasseurs-cueilleurs, les absorber ou peut être simplement les éliminer. Ils ont l'avantage du nombre, et aussi sans doute, celui de la foi religieuse¹⁴. Leur vitesse d'avancée serait de l'ordre de 1 km par an dans le cadre d'une agriculture sur abattis brûlés. Tous les dix ou vingt ans, une fois les terres épuisées, le village se déplace de 5 ou 10 km pour mettre en valeur de nouvelles terres. C'est à cette occasion que les nouveaux arrivants imposent leur culture, leurs mœurs familiales, leur mythologie et aussi leur langue. Les universitaires s'accordent pour attribuer à chacun de ces pôles l'origine des grandes familles linguistiques. Au Moyen Orient, le PPNA serait sémite et la culture d'Asikli indo-européenne, en Afrique, le Capsien parlerait berbère, la culture Savannah Pastoral Neolithic porterait un idiome couchitique, Khartoum serait nilotique, le néolithique nigérian Niger-Congo.

En Asie, le Yangshao serait peut être tibéto-birman, les différents foyers du Yang-Tsé-Kiang austro-asiatique, austronésien et tai-kadai. En Amérique, les langues siouanes seraient véhiculées par le néolithique nord-américain. En Amérique du Sud, la diversité est plus grande, du fait de la faiblesse des vagues d'avancée, liée sans doute à la pauvreté des sols et à l'absence de l'élevage ; on notera les langues mixte et uto-aztèques au Mexique ou les langues andines dont le quechua ou l'aymara. Seul le foyer papou n'a pas débouché sur une grande vague d'avancée, peut être du fait de son caractère insulaire. Les langues enfin de certains foyers restent mystérieuses comme Mergharh au Pakistan ou Ganj Dareh en Iran, peut être élamite. Tout cela reste fragile.

A l'évidence, le pouvoir conquérant de ces sociétés agricoles s'est exprimé là où les terres étaient les plus fertiles. L'exemple le plus évident étant sans doute les cultures LBK en Europe et Yangshao en Chine qui privilégient les terres loessiques dans leurs choix d'implantation. Cette relation entre égalité des pratiques successorales et prospérité économique ressort clairement de la répartition des sociétés égalitaires sur la carte du monde des sols les plus fertiles (carte 1). La Chine du Nord, l'Inde, l'Europe, l'Afrique éthiopienne, des Grands Lacs et le Nigeria, le Croissant Fertile, la Cordillère des Andes, le Mexique et la Corn Belt étasunienne, la Papouasie, forment tous des pôles égalitaires. La relation entre la fertilité des sols, la prospérité des premières communautés agricoles et l'égalité des mœurs successorales est quasi-parfaite, en masse et en détail, expliquant par exemple, le trait égalitaire du Trégorois en Bretagne sis sur des terres volcaniques.

Il est possible aujourd'hui sur la base des données archéologiques de retracer le chemin de ces vagues d'avancée agricoles et égalitaires. Au Moyen-Orient, le PPNA et surtout le PPNB qui lui succède, se diffusent tous azimuts, s'étendant à toute l'Afrique du Nord à l'Ouest ; à l'Est elles poussent des pointes jusqu'au Pakistan, impactant la culture de Mergharh, et au Nord, ses impulsions recouvrent l'ensemble des rivages méditerranéens, les Balkans (cultures Kris, Starcevo, Cardial) et le très fertile Bassin Parisien (culture La

12 Farmers and Their Languages: The First Expansions, Jared Diamond and Peter Bellwood. www.sciencemag.org, SCIENCE, VOL 300, 25 avril 2003

13 *Avant l'histoire*, 2012, Nrf

14 Cauvin, Jacques, *Naissance des divinités, naissance de l'agriculture : La révolution des symboles au Néolithique*, (2nd ed augmentée et corrigée in 1997). Paris: CNRS Éditions, 1994.

Smala III

Hoguet et Limbourg) - voire l'Europe centrale avec la culture LBK, laquelle s'effondrera sur elle-même assez rapidement. La correspondance avec les zones égalitaires est frappante.

Cette vague d'avancée agricole se mêlera dans son voyage à plusieurs pôles pastoraux voisins, le Capsien en Afrique du Nord, la culture de Ganj Dareh en Iran et, la culture d'Asikli en Anatolie, où des fouilles récentes indiquent une origine locale de l'élevage et simultanément une naissance de l'agriculture « inspirée » par des impulsions moyen-orientales¹⁵. Ces pôles pastoraux, plus mobiles, étaient néanmoins moins puissants du fait du caractère moins rentable de l'élevage – il faut dix calories végétales pour en produire une animale selon Jared Diamond. Ils n'en restent pas moins profondément égalitaires dans leur logique.

Ces pôles secondaires devenus agro-pastoraux, où se disputent les influences orientales et les impulsions indigènes, se propagent notamment dans les grands espaces steppiques au Nord et en Afrique, repoussant les chasseurs-collecteurs sur les marges ou composant avec eux, surtout en Europe où des cultures de chasseurs-cueilleurs complexes, comme les cultures Bug-Dniepr ou d'Ertebelle, avaient prospéré¹⁶. Les vagues d'avancée pastorales étant plus faibles sur le plan démographique, il est possible que le caractère égalitaire des nouvelles sociétés ait laissé place à des situations intermédiaires, mi-égalitaires mi-inégalitaires. Cela expliquerait le caractère modérément inégalitaire de l'axe Ukraine-Pologne où Emmanuel Todd voit la famille à corésidence temporaire prospérer, une structure familiale se situant à mi-chemin des familles nucléaires, souche et communautaires – en accord avec Murdock qui décrit des règles successorales égalitaires mais intégrées dans un format souche. Parfois, ces vagues pastorales se sont diluées, laissant peu de traces derrière elles, comme les couchites ou nilotes

en Afrique du Sud. En Asie, la vague d'avancée du Yangshao et ses déclinaisons s'étendent sur toute la Chine. Sur les rives du Yang-Tsé-Kiang, sur des terres moins riches, deux grands ensembles ayant réalisé leur propre révolution néolithique, sont repoussés vers le sud : les Austro-asiatiques occupent l'Asie du Sud-Est et le Nord-Est de l'Inde alors que les peuples de langue Tai-Kadai occupent la Thaïlande. Les chasseurs-collecteurs, Négritos, Asli Aslang, Hoabinhiens connaissent le sort des Pygmées ou Khoisans africains. Avec au moins trois foyers agricoles, l'Asie continentale de l'Est est égalitaire dans sa masse.

En Asie du Sud, la culture néolithique de Mergharh, en partie de souche orientale, prend son essor et donnera plus tard naissance à la civilisation brillante de Harappa qui impactera toute l'Inde du Nord, imposant son paradigme égalitaire jusqu'aux contreforts du massif himalayen. Au Sud, elle bute sur un autre massif montagneux, le Dekkan, où une autre culture néolithique, dravidienne selon F.C.Southworth¹⁷, imposera elle aussi sa culture égalitaire tout en subissant (mais dans quelle mesure ?) les influences de la première.

En Afrique subsaharienne, un seul foyer nucléaire agricole émerge sur les terres fertiles du Nigeria chez une partie des Niger-Congos. Comme partout, ce foyer nucléaire agricole débouche sur des mœurs égalitaires, mais, au contraire des autres foyers, sa diffusion reste limitée, bloquée au nord par le désert, au sud par la mer et à l'est par les Grasslands et la forêt tropicale.

Ces grands pôles égalitaires réalisent leurs plus grandes avancées au néolithique initial. Ces positions fortes acquises sur les meilleurs terroirs, ils n'en finiront plus au fil des millénaires d'imposer leur domination en période de prospérité, par la guerre ou le commerce, et en période de crise frumentaire, en expulsant leurs excédents démographiques vers les marges extérieures.

15 Agricultural origins on the Anatolian plateau, Douglas Baird et al. www.pnas.org/cgi/doi/10.1073/pnas.1800163115 PNAS | vol. 115 | no. 14 | E3077–E3086

16 Comprehensive site chronology and ancient Mitochondrial dna analysis from Verteba cave – a trypillian culture site of eneolithic ukraine alexey g. nikitin - Interdisciplinaria archaeologica natural sciences in archaeology - Volume I . Issue 1–2/2010 . Pages 9–18

17 Proto-Dravidian Agriculture – University of Pennsylvania - https://www.sas.upenn.edu/~fsouth/from_ccat/Proto-DravidianAgriculture.pdf

Capital productivité et inégalités

Les pôles de résistance à l'égalité

Ces vagues d'avancée agricoles se sont néanmoins échouées là où l'agriculture était impossible, dans les zones humides, sur les côtes ou dans les marais, en haute montagne ou sur les terres trop pauvres surtout quand ces biotopes étaient favorables à la pêche et à une première densification des chasseurs-cueilleurs complexes. En Asie, la vague tibéto-birmane bute sur les contreforts du plateau tibétain. Après un temps d'adaptation et de métissage avec les chasseurs indigènes, le massif himalayen est occupé mais avec une composante importante de chasseurs-cueilleurs¹⁸. L'inégalité l'emporte donc. Les exemples isolés sont aussi nombreux, comme les Todas dans les montagnes Nilgiri en pays dravidien, dans l'Assam indien ou aux Philippines. En Europe, l'Epicardial, une culture de souche indigène, occupe le Nord et le Sud des Pyrénées et le Castelnovien le Sud des Alpes. En Papouasie, les familles souches occupent aussi les terrains montagneux (les Kakolis par exemple). En Afrique, les Grasslands, le homeland des Bantous, jouent un rôle similaire.

Le second pôle de résistance rassemble l'ensemble des littoraux où l'humidité freine les vagues d'avancée agricole et où la densité de peuplement de pêcheurs-cueilleurs complexes oppose une résistance ferme aux colons. Nous avons déjà cité les tribus amérindiennes du Pacifique. Mais ce peut être aussi le cas de certaines sociétés de la culture natoufienne au Moyen Orient, où, parfois, la sédentarité était déjà constituée. Sur les rives du Golfe Persique, la culture pré-sumérienne, mal renseignée, est fondée sur la pêche, l'élevage et peut être la culture du dattier. La primogéniture y est bien attestée.

En Europe, les cultures mégalithiques sur l'Atlantique, la culture Ertebolle au Nord en Allemagne, Funnel-Beaker en Pologne, correspondent toutes à des cultures inégalitaires. De même en Asie, les cultures Jomon/Yayoi et Chulmun au Japon et Corée,

débouchent sur des sociétés inégalitaires, même souche, aujourd'hui, tout comme les Tamouls et les Veddas au Sri Lanka. Sur le continent, le littoral chinois accueille plusieurs cultures mésolithiques centrées sur la pêche et notamment la culture Houli. C'est peut être l'un de ses avatars qui prend pied à Taïwan¹⁹ ; à partir de cette tête de pont (culture de Dapenkeng), les Austronésiens coloniseront l'ensemble du Pacifique, les îles indonésiennes débarquant en Mélanésie et en poussant jusqu'à Madagascar et en Amérique du Sud. En Asie insulaire, ils sont précédés par les peuples austro-asiatiques et créent ici et là des enclaves inégalitaires, les sociétés à maison, dans les îles les moins fertiles - seule la Mélanésie arrêtera cette vague, la Nouvelle Guinée étant elle même un foyer agricole à dominante égalitaire sise sur les rares terres fertiles de l'Asie du Sud-Est.

Il existe enfin plusieurs biotopes tout autant hostiles à l'agriculture où l'on retrouve des sociétés à primogéniture. Dans le Grand Nord, là où les terres sont gelées une grande période de l'année, nombre de tribus de chasseurs-pêcheurs complexes existent, comme les Yukagirs. Il faut ajouter les piémonts marécageux, sans doute le Pendjab, la plaine du Pô, les Landes françaises, où l'inégalité a persisté, plus ou moins forte, chez les Sikhs, les Basques ou les Piémontais. Un autre exemple est le Sahara au temps où il était parsemé de lacs et rivières, formant autant d'îlots de prospérité, centrés sur la pêche et la chasse. C'est là que se forment les peuples nilotes et couchites, qui adopteront l'élevage par la suite (cultures Elmenteitan et Savannah Pastoral Neolithic) avant de prendre la route du Sud.

Il en ressort que les vagues agricoles égalitaires se sont arrêtées là où les conditions étaient peu favorables à l'agriculture et où, simultanément, des sociétés denses, complexes étaient déjà installées. Cela explique pourquoi le foyer égalitaire Niger-Congo n'a pas créé de vague d'avancée égalitaire. En effet, les Niger-Congos formaient une société en large partie déjà complexe tel que cela ressort des données

18 Reconstruction of Y-chromosome phylogeny reveals two neolithic expansions of Tibeto-Burman populations. Ling-Xiang Wang et al., Molecular Genetics and Genomics <https://doi.org/10.1007/s00438-018-1461-2>

19 A northern Chinese origin of Austronesian agriculture: new evidence on traditional Formosan cereals. Sagart et al. Rice (2018) 11:57 <https://doi.org/10.1186/s12284-018-0247-9>

Smala III

archéologiques. Ces sociétés maîtrisaient l'art de la poterie, l'une des plus anciennes au monde. Il est probable que les Niger-Congos sont originaires du Nord-Est africain, des savanes environnant les grands lacs sahariens, encore peuplées de gros gibiers, girafes ou buffles, avant de se convertir lors de leur migration vers l'Ouest à la collecte de racines et de céréales ou à l'exploitation de l'arbre à huile, - avec là encore, des points fixes et appropriables. C'est sans doute la raison pour laquelle l'Afrique de l'Ouest, comme le Japon ou la Corée, est l'une des rares contrées fertiles, où des terres riches n'ont pas entraîné la formation de mœurs successorales égalitaires.

A l'Ouest, la diffusion de l'agriculture fut donc plus portée par acculturation que par migration. En revanche au Sud-Est, le front pionnier Niger-Congo en pénétrant sur les Grasslands recouverts alors d'une forêt dense s'est métissé avec des populations indigènes et peut être de peuples en provenance du Nord, pour constituer l'ethnie Bantoue²⁰. Celle-ci conquiert alors l'Afrique au Sud du Sahel, ne laissant ici et là que des enclaves pygmées et khoisannes. La primogéniture s'imposa à toute l'Afrique - à l'exception de la région des Grands Lacs.

Les grandes exceptions

A l'évidence, la relation entre la fertilité des sols, l'agriculture et l'égalité des mœurs successorales n'est pas parfaite. D'abord l'égalité a aussi parfois une origine mésolithique, lorsque des sociétés de chasseur-cueilleurs complexes et égalitaires ont résisté aux impacts des fronts pionniers agricoles. Ce doit être le cas des chasseurs du Nord-Est européen, sans doute de langue ouralique, qui occupent le territoire du Nord de la Russie, des pays baltes et de la Finlande (culture Pitt Ware). Ce sont des chasseurs-cueilleurs complexes, potiers, parfois appelés « Inuits de la Baltique » car vivant essentiellement de pêche et de

chasse aux phoques²¹. Il est logique de supposer alors des successions égalitaires à l'instar de la plupart des Eskimos ou des Algonquins. Ils seront par la suite largement assimilés et, ou acculturés par l'avancée des peuples slaves en provenance de Pologne.

Mais il s'agit là d'une exception, avec sans doute d'autres plus difficiles à déceler. L'égalité est essentiellement liée à l'extension des peuples pionniers agricoles et à leurs développements ultérieurs ; en effet, les conquêtes, les migrations, leur domination économique, militaire et politique et les progrès techniques ont pesé lourd. Toutes les grandes civilisations antiques, égyptienne, babylonienne, inca, maya, harrapéenne, perse, chinoise, khmère sont égalitaires et ont prospéré sur des bassins et des vallées fertiles. L'édification de grands empires a sans doute ensuite radicalisé les valeurs égalitaires. Leurs efforts pour développer l'irrigation, canaliser les eaux ou constituer de grands domaines les ont amené à centraliser le fonctionnement de leur économie. Chacun est désormais devenu égal devant son Dieu, son Roi ou son Empereur, chacun devant contribuer à hauteur de sa capacité de travail. L'égalité dans ces grandes civilisations est largement déconnectée de la question de l'héritage, la propriété individuelle étant marginale : l'allocation des terres aux paysans par les administrations centrales ou par la grande noblesse devait, par nature, s'étalonner sur la capacité de travail des paysans, serfs ou esclaves et que, celle-ci étant à peu près égale par nature, l'égalité devait être la règle pour optimiser la gestion des tenures. Un cercle vertueux se forma donc où la fertilité des sols engendra une pression démographique plus forte, une administration plus centralisée, des avancées technologiques, toutes tendant à favoriser l'égalité sur l'inégalité.

Les fronts pionniers agricoles véhiculés par des peuples inégalitaires, à primogéniture, sont l'exception. Il s'agit de sociétés complexes acculturées par les fronts pionniers agricoles. Ces peuples vont à leur tour s'étendre sur des terres vierges et inaccessibles

• • • • •
20 Afrika Focus, Vol. 14, Nr. 1, 1998, pp. 17-36. Le peuplement des Grassfields : recherches archéologiques dans l'ouest du Cameroun Philippe LAVACHERY et A Back Migration from Asia to Sub-Saharan Africa Is Supported by High-Resolution Analysis of Human Y-Chromosome Haplotypes Fulvio Cruciani Am. J. Hum. Genet. 70:1197-1214, 2002

• • • • •
21 Maritime Hunter-Gatherers Adopt Cultivation at the Farming extreme of Northern Europe 5000 Years Ago, Vanhanen et al. (2019) Scientific Reports (2019) 9:4756 <https://doi.org/10.1038/s41598-019-41293-z>

Capital productivité et inégalités

aux premières vagues d'avancées. Trois ensembles se dégagent, les peuples anglo-saxons, qui de quelques centaines de milliers de personnes, vont s'étendre au delà des océans et coloniser l'Angleterre, l'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle Zélande. Un autre groupe est lui aussi d'inspiration maritime ; les Austronésiens, originaires des côtes chinoises et de Taiwan, s'étendent sur le Pacifique, jusqu'à Madagascar, peuplant les îles ou s'imposant en Indonésie par la force des armes sur les peuples austro-asiatiques et mélanésiens les ayant précédé. Le troisième ensemble enfin est constitué des Bantous, d'origine montagnarde, qui va s'emparer de l'Afrique subsaharienne, protégée de la vague d'avancée sémite par les sables du Sahara.

Bien sûr, le modèle présenté dans cet article est simplifié à l'extrême. Par exemple, la règle de la fertilité des sols ne fonctionne pas toujours à plein. Certaines terres fertiles aujourd'hui n'étaient pas exploitables hier, car trop lourdes pour être travaillées à l'araire, comme les terres marneuses du Sud-Ouest français ou les terres lourdes d'Allemagne du Nord. L'agriculture néolithique n'y était pas possible. Certains sols riches mais trop secs n'ont pu être mis en valeur que par l'irrigation, au Moyen Orient ou dans les steppes ukrainiennes. A contrario, nombre de déserts bordant les grands bassins sédimentaires, incultes, sont pourtant peuplés de sociétés égalitaires, le trop plein des bassins agricoles se déversant sur les espaces vides alentours et nombre de sociétés nomades, sont en fait des agriculteurs reconvertis dans le pastoralisme, comme les Bédouins ou les Mongols. La complexité règne d'autant plus que les conquêtes ont aussi pesé lourd ; des tribus de culture inégalitaire se sont implantées par la force sur des territoires riches : les Aztèques, pratiquant la primogéniture, sont originaires des zones désertiques du Nord implanté au cœur du Mexique, aux bords d'un lac ; la culture Yayoi du Japon est originaire de Corée, les Austronésiens de Java arrivent de Taïwan en transitant par les Philippines, les Nilotes d'Afrique noire sont originaires du Soudan, les peuples germaniques déferlent du Nord vers le Sud de l'Allemagne et de l'Autriche actuelles, etc...

Enfin, le basculement sur des valeurs égalitaires ne s'est pas fait d'un coup, lors de l'adoption de la

chasse à la baleine ou de l'agriculture. Des siècles ou des millénaires ont été nécessaires. De nombreuses situations intermédiaires ont existé et perduré – même si l'équilibre est instable, les valeurs égalitaires tendant, avec l'intensification de l'agriculture et de l'élevage, à l'emporter. La règle de la part double de l'héritier au Moyen Orient va dans ce sens. A l'identique, les Igbo du Nigéria pratiquent en théorie la primogéniture (ce qui semble logique, le Sud-Est du Nigeria comptant parmi les terres les moins fertiles du Nigeria), mais tout un ensemble de traditions atténuent ce mécanisme. Autre exemple, la Chine du Nord, égalitaire, laisse au fils aîné un rôle à part, peut être du fait des invasions multiples subies par la Chine, en provenance du Bassin de l'Amour, voire de l'Himalaya, deux grandes régions à primogéniture. Cela tranche avec la netteté du néolithique moyen-oriental de Merhgarh ou du PPNB, sédentaire et pleinement agro-pastoral dans sa partie septentrionale.

Des facteurs historiques ont aussi pesé comme le rapport de force entre régions de culture différentes. Au Moyen Orient, la zone égalitaire sur l'Euphrate est longtemps restée coincée entre les Sumériens et des poches inégalitaires natoufiennes le long du littoral méditerranéen – l'atlas de Murdock note un peuple hébreu à primogéniture et Emmanuel Todd la décèle chez les Druzes. Il faudra des millénaires pour que ce cœur battant, centré sur la Babylonie, l'emporte. Des effets de mode ou des comportements opportunistes ont aussi joué, tel empereur Zhou en Chine, impose la primogéniture, en pensant à leur propre dynastie - mais on peut douter que le peuple ait été impacté par ces édits impériaux, d'autant que la propriété individuelle était un vain mot pour les masses de ces grands empires.

Un nouveau champ d'études

A ce stade, une question émerge. Pourquoi la primogéniture a-t-elle persisté après l'adoption de l'agriculture et de l'élevage ? Il aurait été logique que les sociétés à primogéniture, après avoir adopté l'agriculture, deviennent égalitaires à leur tour. Mais à l'évidence, tel ne fut pas le cas, les sociétés inégalitaires

Smala III

ayant comme figé, à l'entrée du néolithique, leur système de valeur. Cette résistance au changement est sans doute liée à deux facteurs essentiels. Le premier est d'ordre économique. En général, les peuples à primogéniture se situent, par définition, sur des terres pauvres. L'avantage qu'a pu représenter l'adoption de l'agriculture y était moindre. L'amélioration de la productivité ne devait pas être suffisante pour provoquer la mutation des modes de succession et encore moins des valeurs profondes des sociétés. Cela explique aussi l'importance de l'élevage dans les pays de tradition inégalitaire, chez les peuples germaniques, en Ukraine, dans la France méridionale ou l'Espagne septentrionale, dans le massif himalayen ou encore chez certaines tribus Bantous. Ce trait spécifique a généré un mode d'exploitation plus consommateur d'espace et impliqué un mode de peuplement plus disséminé. Emmanuel Todd avait d'ailleurs évoqué dans *L'invention de l'Europe* la relation existant entre les systèmes agraires et les différents types familiaux, la famille souche marquant sa prédilection pour l'habitat dispersé en France alors que le régime de la grande exploitation était souvent caractérisé par la famille égalitaire.

Le second facteur est lié à l'idéologie du néolithique qui voit les anciennes croyances shamaniques ou animistes céder la place aux nouvelles religions qui viennent ordonner et structurer le corps social, ses hiérarchies, ses croyances et ses valeurs. La montée en puissance de la religion confère un caractère absolu et intouchable, sacré, aux règles de fonctionnement de la société. Le système de valeur tend alors à se rigidifier, perdant ainsi la malléabilité des chasseurs-cueilleurs conventionnels. Ces règles ne cessent de s'étendre au fur et à mesure que la société se complexifie et que le pouvoir politique du chef puis du roi monte en puissance.

Le droit de propriété et en particulier celui de la terre fait partie de ces règles et joue évidemment un rôle essentiel dans la définition des règles de partage. Avant le néolithique, la propriété du sol semble inexistante. Au néolithique, elle émerge mais ne concerne que les terres travaillées. Les terres en friche ne sont la

propriété de personne²², chacun peut se les attribuer ou se les faire attribuer par les autorités villageoises. A ce moment, que la primogéniture s'exerce ou non, l'égalité règne dans les faits car chacun peut disposer de terres à travailler ; inversement, la rente foncière ne peut exister. Tant que les terres sont abondantes, la question de la primogéniture reste secondaire. Les enfants peuvent quitter le foyer parental sans crainte. Il s'agit souvent d'agriculture sur abattis brûlis où le cadet reste pour s'occuper de ses parents. A ce stade, le système de valeur peut encore évoluer. En effet, le basculement sur l'égalité, la spoliation de l'aîné, est moins traumatisante. Le basculement sur des valeurs égalitaires, pour autant que la productivité suive, peut se réaliser de façon indolore. Ainsi la mutation de la primogéniture vers des règles successorales égalitaires est probable dans la région bantoue des Grands Lacs en Afrique, elle est bien attestée en Indonésie, à Java et Sumatra par exemple²³, et peut être au centre et au Sud de la Russie. Il s'agit en général de terres riches, où l'agriculture attelée lourde (additionnant l'élevage et la charrue) et l'irrigation ont propulsé la productivité agricole, de sociétés où le droit de propriété est encore incomplet, et où, parfois, le métissage avec des populations d'agro-pasteurs égalitaires est attesté, par exemple avec les vagues d'avancée austroasiatique en Asie, sémitique en Afrique.

En revanche, tout change lorsque les sociétés entrent dans le monde III défini par Testart comme celui où existe la propriété des terres que l'on ne travaille pas, c'est à dire la propriété pleine et entière. La rente est désormais possible. Cette situation se produit dans le « monde plein », lorsque les terres viennent à manquer. Dans ces conditions, supprimer la primogéniture s'avère bien plus difficile car elle lèse l'héritier unique, voire le ruine si le tènement foncier est insuffisant pour

22 « Propriété et non propriété de la terre », Alain Testart. L'illusion de la propriété collective archaïque paru dans *Études rurales*, janvier-juin 2003, 165-166

23 An ongoing Austronesian expansion in Island Southeast Asia. J. Stephen Lansing et alii. *Journal of Anthropological Archaeology* 30 (2011) 262-272. L'étude montre bien, suite au développement des rizières inondées, la transition des sociétés « à maison » vers un modèle endogame (de village) et selon l'atlas de Murdock, sans aucun doute égalitaire.

Capital productivité et inégalités

nourrir une famille. Elle lèse aussi le père qui profite aussi pour ses vieux jours du départ du cadet. Le système de valeur se fige alors de façon irréversible, au moins tant que persiste le droit de propriété. La primogéniture, une fois installée dans les sociétés à propriété pleine et entière, fundiaire écrit Testart, semble donc immuable. Cela explique que, malgré le développement de l'irrigation ou celui de l'agriculture lourde, ni l'Allemagne, ni le Japon n'ont abandonné leur primogéniture parce que ces révolutions agricoles de l'agriculture lourde, attelée ou irriguée, ont eu lieu après leur entrée dans le monde III de Testart.

Pour les mêmes raisons, la situation inverse, la mutation de valeurs égalitaires vers un système inégalitaire nous semble hautement improbable. L'exclusion des cadets est un mécanisme d'une telle violence qu'il semble dans la pratique impossible à mettre en œuvre. Emmanuel Todd cite l'exemple de la Chine des Zhou et le traité de Manou en Inde. Ce dernier étant un ouvrage sans caractère législatif, dans une Inde éclatée, il doit s'agir sans doute d'un simple effet de mode, sans doute sous influence orientale et n'a pu guère trouver d'écho. L'exemple chinois est plus intéressant. En premier lieu, l'instauration de la primogéniture confirme que la Chine était alors égalitaire dans son fonctionnement, conformément à notre modèle. Second point, à ce moment de l'histoire, la propriété individuelle n'existe pas ; les terres sont allouées par l'administration impériale entre les paysans de façon strictement égalitaire. L'impact réel de l'instauration de la primogéniture est nul pour le peuple, il ne concerne de fait que la grande noblesse et surtout le lignage de l'Empereur. Troisième point, l'édit des Zhou est bien spécifique. Les cadets ne sont pas exclus, ils restent membres du lignage et ont le devoir de créer un nouveau lignage, subordonné au lignage principal. La primogéniture « à la chinoise » édictée par les Zhou corrobore le tableau d'une Chine bi-culturelle, avec une masse paysanne égalitaire (d'origine altaïque ?) et une élite d'origine étrangère de tradition inégalitaire, peut être tibétaine ou originaire du Nord-Est – ou les deux. Enfin, on notera l'influence de Confucius et de ses disciples dans l'édiction de la primogéniture, ceux-ci étant largement originaires des provinces côtières et inégalitaires. La

situation ressemble assez à celle de Babylone, un noyau agricole prospère cerné de peuples « barbares » inégalitaires. De fait, les seuls basculements connus de l'égalité vers la primogéniture correspondent à des mouvements de population, les Austronésiens en Asie du Sud Est ou celle des peuples germaniques lors des Grandes Invasions.

Pour résumer, notre modèle s'articule ainsi. Dans le monde I des chasseurs-cueilleurs conventionnels, la question du partage de l'héritage ne se pose pas. Ces sociétés vivent juste au dessus du seuil de survie. La question de la succession est réglée d'une part par l'absence de surplus et d'autre part par l'élimination simple et brutale des excédents démographiques. Il n'y a rien à partager et tout à perdre à pour celui ou celle qui vient remettre en cause ce fragile équilibre. Ces sociétés sont égalitaires de fait, mais seulement pour les (sur)vivants.

Dans le monde II, l'émergence de la richesse dans les foyers agricoles aboutit à la mise en place de valeurs égalitaires, lesquelles se sont développées, in situ par la densification générée par l'essor de la productivité du capital foncier, et horizontalement, portées par des vagues d'avancée qui s'étendirent à toutes les terres fertiles à leur portée. A ce stade, les valeurs familiales sont en accord avec l'état de la société ; l'égalité est la norme, pour les successions comme pour le partage des richesses.

En revanche, là où la pêche et l'existence de ressources végétales riches et abondantes, comme les arbres à huile, permirent la formation de sociétés de chasseurs-cueilleurs complexes et où, dans le même temps, le biotope était peu adapté à l'agriculture, la primogéniture s'est parfois imposée comme le mode de gestion d'un capital fixe, rare et dispersé le plus adapté. Cette solution était toujours moins cruelle que la criminalité intense des chasseurs-cueilleurs conventionnels ; elle n'en était en somme que le prolongement naturel. Là encore, les valeurs familiales inégalitaires étaient en phase avec celles de la société, marquée par une stratification sociale marquée, telles que le montrent les études ethnographiques en Amérique du Nord ou archéologiques en Europe de l'Ouest marquées par le mégalithisme. La noblesse est sans doute le vecteur

Smala III

de la primogéniture. En revanche, dans le monde III du monde plein et de la pleine propriété, le cours naturel des choses s'inverse. Les valeurs familiales successorales ne sont plus en phase avec les valeurs sociales. Les valeurs familiales égalitaires débouchent sur des sociétés plus inégalitaires alors que les sociétés aux valeurs familiales inégalitaires sont aussi celles qui sont les plus égalitaires – sans doute du fait de la dérive théocratique et impériale des premières. De fait, les sociétés où l'héritage est le plus inégalitaire sont aussi celles où les inégalités sont les moins développées (tableau 2).

Antoine Rousselie

+ tableaux 2 les inégalité dans le monde

Gini index (World Bank estimate)											
<i>Famille à corésidence temporaire</i>		<i>Famille autoritaire égalitaire</i>		<i>Famille polygame</i>		<i>Famille nucléaire et égalitaire</i>					
Belgium	2012	27,6	Slovak Republic	2012	26,1	Niger	2011	31,5	Uruguay	2013	41,9
Poland	2013	32,6	Belarus	2013	26,6	Mali	2009	33,1	Argentina	2013	42,3
Ukraine	2013	24,6	Finland	2012	27,1	Ethiopia	2010	33,2	El Salvador	2013	43,5
Romania	2013	27,5	Serbia	2013	29,1	Burundi	2006	33,4	Peru	2013	44,7
		28,075	Armenia	2013	31,5	Guinea	2012	33,7	Nicaragua	2009	45,7
<i>Famille inégalitaire et autoritaire</i>			Ireland	2012	32,5	Sudan	2009	35,4	Venezuela, RB	2006	46,9
Slovenia	2012	25,6	Croatia	2012	32,5	Mauritania	2008	35,7	Ecuador	2013	47,3
Norway	2012	25,9	Estonia	2012	33,2	Liberia	2007	36,5	Mexico	2012	48,1
Czech Republic	2012	26,1	Lithuania	2012	35,2	Tanzania	2011	37,8	Bolivia	2013	48,1
Sweden	2012	27,3	Latvia	2012	35,5	Burkina Faso	2009	39,8	Paraguay	2013	48,3
Germany	2011	30,1	Bulgaria	2012	36	Senegal	2011	40,3	Costa Rica	2013	49,2
Austria	2012	30,5	Russian Federation	2012	41,6	Uganda	2012	41	Chile	2013	50,2
Hungary	2012	30,6	Macedonia, FYR	2008	44,1	Congo, Dem. Rep.	2012	42,1	Panama	2013	51,7
Switzerland	2012	31,6	Mongolia	2012	33,8	Gabon	2005	42,2	Guatemala	2011	52,4
Japan	2008	32,1	India	2011	35,2	Angola	2008	42,7	Brazil	2013	52,9
Nepal	2010	32,8	Vietnam	2012	38,7	Madagascar	2012	42,7	Belize	1999	53,3
		29,26	Sri Lanka	2012	39,2	Cameroon	2007	42,8	Colombia	2013	53,5
<i>Famille nucléaire absolue</i>			China	2012	42,2	Ghana	2005	42,8	Honduras	2013	53,7
Netherlands	2012	28			34,45	Nigeria	2009	43			48,5
Denmark	2012	29,1	<i>Familles hétérogènes</i>			Cote d'Ivoire	2008	43,2			
United Kingdom	2012	32,6	France	2012	33,1	Zimbabwe	2011	43,2			
Canada	2010	33,7	Italy	2012	35,2	Chad	2011	43,3			
Australia	2010	34,9	Spain	2012	35,9	Benin	2011	43,4			
United States	2013	41,1	Portugal	2012	36	Mozambique	2008	45,6			
		33,2	Greece	2012	36,7	Togo	2011	46			
<i>Famille endogame, autoritaire et égalitaire</i>					35,38	Malawi	2010	46,1			
Kazakhstan	2013	26,3	<i>Famille anomique</i>			South Sudan	2009	46,3			
Kyrgyz Republic	2013	28,8	Cambodia	2012	30,8	Gambia, The	2003	47,3			
Albania	2012	29	Lao PDR	2012	37,9	Kenya	2005	48,5			
Tajikistan	2013	30,4	Thailand	2013	37,9	Congo, Rep.	2011	48,9			
Pakistan	2013	30,7	Indonesia	2013	39,5	Rwanda	2013	50,4			
Azerbaijan	2008	31,8	Philippines	2012	43	Guinea-Bissau	2010	50,7			
Bangladesh	2010	32,1	Malaysia	2009	46,3	Lesotho	2010	54,2			
Uzbekistan	2003	35,3			39,2	Zambia	2010	55,6			
Tunisia	2010	35,8				Central African Repu	2008	56,2			
Iran, Islamic Republic	2013	37,4				Botswana	2009	60,5			
Turkey	2013	40,2						43,31			
Morocco	2006	40,7									
Turkmenistan	1998	40,8									
		33,8									

1.3 Distribution of income or consumption World Development Indicators , THE WORLD BANK Last updated date 06/30/2017

Libye : la guerre et les cousins

Taux d'endogamie et conflit en Libye

par Yassine Ksibi, chercheur indépendant. L'article a été initialement publié en ligne en septembre 2020.

Résumé :

L'article analyse le conflit libyen à partir des travaux sur les structures familiales d'Emmanuel Todd. La première partie explique ces travaux notamment l'importance de l'endogamie (mariage entre cousins) dans l'orientation idéologique des individus. La deuxième partie applique les travaux des structures familiales sur le contexte courant du conflit libyen en étayant des exemples concrets. La troisième partie est un plaidoyer pour inciter les acteurs libyens et internationaux à accorder de l'importance à la question endogamique dans les politiques publiques et les projets de développement.



Depuis le début de la deuxième guerre civile libyenne en 2014, deux discours s'opposent sur la scène politique locale. L'un, incarné par le Maréchal Haftar et l'Armée Nationale Libyenne, prône un retour à l'État autoritaire garant de la sécurité et de l'ordre, l'autre promet une gestion démocratique des institutions publiques, ainsi qu'une résolution pacifique des conflits sociaux. Ce dernier est davantage diffusé par le Gouvernement d'Accord National (GAN). Ces conceptions divergentes des fondements d'un futur État libyen sont-elles l'expression d'un choix conscient ou sont-elles la manifestation de normes et valeurs différentes selon les structures familiales présentes au sein de la société libyenne ?

Cet article de réflexion se base sur les travaux d'Emmanuel Todd, historien, démographe et essayiste français, sur les systèmes familiaux¹. Dans ses recherches, Todd identifie différentes formes que la famille peut prendre en tant que cellule de base d'organisation des sociétés. Il étudie par la suite les répercussions que cette dernière peut avoir sur l'organisation idéologique, politique et économique de la société dans son ensemble. J'essaierai dans un premier temps d'explicitier brièvement le contenu de ces travaux, puis de démontrer en quoi elle offre des pistes intéressantes de réflexion quant aux origines et développements du conflit libyen.

Systèmes familiaux et transition démocratique dans le monde arabe

Les systèmes familiaux correspondent à des structures-types de famille, principalement définies en fonction des critères d'autorité/liberté², d'égalité/inégalité³ et d'endogamie/exogamie⁴. Par un travail de recherche anthropologique et historique, les travaux de Todd ont permis d'établir une cartographie des systèmes familiaux prédominants par zone géographique.

D'après Todd, chaque système familial dans le monde,

1 Henri Mendras, « Todd Emmanuel, La troisième planète : structures familiales et systèmes idéologiques. », *Revue française de sociologie* 25, no 3 (1984): 48489, https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1984_num_25_3_3830.

2 Le degré d'autorité/de liberté : le lien rattachant l'individu à la famille, notamment dans le cadre des rapports parents-enfants, est-il davantage autoritaire ou libéral ? Ainsi, la cohabitation de plusieurs générations sous un même toit symboliserait des rapports familiaux plutôt autoritaires. A l'inverse, un système familial où les enfants quittent la famille de manière précoce et finissent par fonder un foyer indépendant est considéré comme libéral.

3 Le degré d'égalité / inégalité au sein de la famille: dans un premier temps entre frères mais aussi dans un second temps entre frères et/ou sœurs : ce critère est évalué à travers l'analyse des coutumes successorales. Plusieurs cas de figure sont envisagés : la désignation d'un héritier unique (système strictement inégalitaire), l'existence d'une règle de partage strictement symétrique (système égalitaire), ou encore la distribution des biens par testament, sans aucune règle de partage préétablie (système non-égalitaire).

4 L'endo - ou l'exogamie du mariage : il s'agit ici de savoir si l'individu est tenu de choisir son conjoint à l'intérieur (mariage endogame) ou à l'extérieur (mariage exogame) du cadre familial.

Smala III

à travers la conception de l'autorité, de la liberté, et de l'égalité qui lui est inhérente, produit des valeurs et normes familiales spécifiques. In fine, ces dernières, intégrées par les individus, produisent le système politique et économique qui régit toute la société en question. En simplifiant, Si la société est une structure, alors la famille serait son infrastructure et l'idéologie qui régit cette société serait sa suprastructure. En 2011, des mouvements contestataires de grande ampleur secouent les autocraties du monde arabe. Ces révolutions prennent de court non seulement les gouvernements des pays concernés, mais aussi toute la communauté internationale tant immobilisme et stabilité politique semblaient se confondre dans la zone. Pourtant, en 2007, Emmanuel Todd et le démographe Youssef Courbage avaient prédit ces révolutions avec une exactitude étonnante dans leur ouvrage intitulé *Le rendez-vous des civilisations*. Lors de sa publication, ce livre se voulait être une réponse critique à la théorie du choc des civilisations de Samuel Huntington, lequel défendait la thèse d'un antagonisme entre l'Occident et les autres civilisations dont la civilisation arabo-musulmane. Les révolutions arabes de 2011 sont ainsi venues renforcer la réputation de « prophète certifié » d'Emmanuel Todd, ce dernier n'étant pas à son coup d'essai en matière de prédiction et de prospective géopolitique. Il avait par exemple, dès 1976⁵ pronostiqué, sur la base de données démographiques, la chute de l'URSS.

Selon Todd, même si les systèmes familiaux divergent d'une zone à l'autre, toutes les sociétés connaissent une même dynamique de modernisation en raison de la similitude des mutations sociales qui les traversent : dès lors que l'alphabétisation progresse et atteint un certain seuil, une transition démographique se manifestant par l'accélération de l'urbanisation et la chute de la fertilité se met en place. Si ces mutations interviennent de manière progressive à des moments différents de l'Histoire de chaque société, elles sont porteuses d'une révolution mentale et culturelle caractérisée par une certaine idée de progrès et d'autonomie de l'individu.

5 « Emmanuel Todd, la fin de l'étoile rouge », *Le Monde*.fr, 27 juillet 2015, https://www.lemonde.fr/festival/article/2015/07/27/emmanuel-todd-la-fin-de-l-etoile-rouge_4700242_4415198.html.

Ainsi, dès l'atteinte de certains seuils démographiques explicités dans l'ouvrage, toutes les sociétés connaissent une phase de déstabilisation, puis une phase de démocratisation : elles passent alors par une crise de transition politique puis arrivent à un stade de gestion politique plus démocratique que le stade précédent.

Cependant, à la parution du livre en 2007, le phénomène de transition politique modélisé par Todd ne semblait pouvoir s'appliquer aux pays arabes, majoritairement musulmans : les seuils d'indices démographiques-clés avaient beau être atteints depuis les années 1980, les crises de transition attendues, devant pousser à un changement du système de gouvernance, n'avaient pas eu lieu.

L'auteur tente d'expliquer la non-émergence d'une mutation sociale et politique profonde dans le monde arabo-musulman par deux facteurs principaux. En premier lieu, dans une zone où le phénomène d'État rentier est très répandu (ex : vente d'hydrocarbures), l'argent tiré de cette économie de rente permettait aux gouvernements d'éteindre toute contestation sociale, à travers une redistribution temporaire des ressources. Ainsi, la rente d'hydrocarbures aurait été un facteur de retardement de l'irruption des mutations sociales et donc des révolutions dans le monde arabe.

La prédominance du mariage endogame constituait la seconde explication. Les recherches anthropologiques effectuées par Emmanuel Todd, et avant lui celles de l'ethnologue Germaine Tillon⁶, suggèrent que le système familial prépondérant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, est celui de la famille communautaire endogame. Il s'agit d'un système familial où s'observe le mariage préférentiel entre cousins parallèles du premier degré, produisant une famille au nombre élargi d'individus, avec cohabitation des fils mariés et de leurs parents sous le même toit ou à grande proximité géographique.

De ce système découle un groupement familial fermé : en dehors des cousins, peu de personnes peuvent intégrer un cercle familial donné. Concrètement, lors d'un mariage, la belle-fille ne sera pas introduite à partir

6 Ouvrage *Le harem et les cousins* paru en 1966.

Libye : la guerre et les cousins

d'un groupe familial étranger qui pourrait mettre la main sur le patrimoine foncier ou financier du marié. Ce type de mariage a pour objectif de prévenir l'éparpillement du patrimoine. Dans ce cadre, c'est très souvent la coutume qui réglera les tensions et les conflits entre les membres de la famille.

D'après Emmanuel Todd, la prépondérance du modèle de famille communautaire endogame au sein d'une société forme une résistance naturelle à la construction d'un Etat de droit et freine l'implication des citoyens de cet Etat dans la vie politique et la gestion des affaires publiques. En effet, puisque la coutume règle les tensions à l'intérieur de la famille, la présence d'un Etat pour assurer la gestion des rapports sociaux ou la protection de la propriété privée ne semble pas utile étant donné que le patrimoine financier ou foncier restera au sein d'une même famille. Ainsi, la citoyenneté et l'appartenance à un groupe national sont souvent vécues comme une identité passive, voir une contrainte⁷.

Suite au déclenchement des révolutions arabes, les prédictions d'Emmanuel Todd et Youssef Courbage suscitent l'interrogation des observateurs de la région. Todd expliquera alors dans Allah n'y est pour rien, paru en 2012, que la décomposition récente de la famille communautaire endogame et plus précisément la chute du taux d'endogamie dans le monde arabe serait en partie responsable des chamboulements politiques en cours.

Conjuguée à la baisse de la fécondité enregistrée dans la zone, la chute du taux d'endogamie tend à réduire la taille des familles. Or, toujours selon Todd, plus le nombre d'individus au sein d'une famille est restreint, plus la famille favorise un esprit de liberté et d'indépendance. Le poids de la contrainte familiale est moins lourd que dans une famille étendue. La progéniture issue de ce type familial nucléaire de plus en plus répandu dans le monde arabe, serait plus encline à s'impliquer dans les affaires publiques. Dès lors que les noyaux familiaux restreints et indépendants deviennent progressivement

la norme, la coutume ne peut plus régir les rapports entre individus. Désormais, les individus doivent faire appel à un cadre réglementaire supérieur : l'État.

Famille communautaire endogame et conflit libyen

Selon les travaux sur les systèmes familiaux et à en croire les indicateurs disponibles, toutes les conditions étaient réunies en Libye pour que le passage vers une société démocratique (voire libérale) s'opère facilement : le taux d'alphabétisation atteint 89%, la fertilité se situe à 2.26 enfants par femme⁸, et la population urbanisée y est de 78%⁹. Mais la réalité est toute autre : dans le conflit actuel, une partie de la population réclame un « État civil non autoritaire », et une autre partie s'accommode très bien d'un nouveau/ancien régime qui se dessine comme autoritaire et sécuritaire¹⁰.

D'après l'état actuel de mes recherches, aucune étude d'envergure nationale sur l'endogamie en Libye n'est disponible. En revanche, les articles de recherche médicale sur la consanguinité rapportent des taux de 46%¹¹ à 48%¹² de mariage endogame dans l'Est Libyen. Bien que ces recherches ne s'étendent pas à d'autres zones, ces chiffres sont avancés comme moyenne nationale. S'il s'avérait que le taux d'endogamie était le même en Tripolitaine et au Fezzan qu'en Cyrénaïque, il serait l'un des plus élevés au monde.

8 UNDP, éd., Youth and the Prospects for Human Development in a Changing Reality, The Arab Human Development Report, [6.]2016 (New York, NY: United Nations Development Programme, Regional Bureau for Arab States, 2016).

9 « Libya Demographics 2020 (Population, Age, Sex, Trends) - Worldometer », consulté le 16 janvier 2020, <https://www.worldometers.info/demographics/libya-demographics/#pop>.

10 « A Police State With an Islamist Twist: Inside Hifter's Libya - The New York Times », consulté le 14 avril 2020, <https://www.nytimes.com/2020/02/20/world/middleeast/libya-hifter-benghazi.html>.

11 Salem A. M. Bozrayda Tarek M. A. Shoeib Fatma ElShakmak, « Consanguinity and problems of hearing and speech among Libyan Population in Benghazi », 2019.

12 Broadhead RC, Sehgal KC: Consanguinity and congenital anomalies in East Libya. Garyounis Med J, 1981.

7 Muhammad Faour, « A Review of Citizenship Education in Arab Nations », Carnegie Middle East Center, <https://carnegie-mec.org/2013/05/20/review-of-citizenship-education-in-arab-nations-pub-51771>.

Smala III

Cette estimation nationale non-documentée est problématique car la composition démographique et ethnique de la population peut varier d'une région à l'autre. De ce fait, cette tendance à l'endogamie rapportée dans l'Est libyen pourrait très bien ne pas se vérifier dans l'Ouest et le Sud libyen : si un différentiel notable entre et à l'intérieur de ces trois régions historiques était confirmé, alors le taux d'endogamie pourrait constituer une des variables clés de compréhension du conflit en cours.

Prenons par exemple le cas du Fezzan, ce large territoire où vivent des populations de trois ethnies distinctes. Les tribus d'origine arabe, les Toubous et les Touaregs. Dans une région dominée par la forme de la famille communautaire endogame explicitée ci-haut, les Toubous ont une forme familiale différente. La structure familiale est caractérisée par un haut statut de la femme et une forte tradition matrimoniale exogame¹³. En effet, quand un-e Toubou veut se marier, il/elle devra trouver un-e conjoint-e éloigné-e de sept degrés dans les liens de sang. Pour ce qui est des Touaregs, ils ont une pratique matrimoniale endogamique conjugée à un statut élevé de la femme dans la structure familiale, quant aux tribus arabes, elles ont des traditions matrimoniales endogames à préférence patrilinéaire.

Politiquement, les Toubous se sont fortement impliqués lors de la révolution de Février 2011¹⁴ et la majorité de ses membres soutient aujourd'hui le Gouvernement d'Accord National (GAN), l'alliance des Toubous avec les forces de l'armée nationale libyenne n'a été qu'une brève circonstance liée aux rapports de forces militaires inégales.

Parmi la trentaine des composantes ethniques et tribales ayant des conseils sociaux, les Toubous sont le SEUL groupe en Libye à élire le chef de leur conseil social par un suffrage universel de manière à respecter

le choix individuel de chacun¹⁵. Les différentes ethnies et tribus en Libye désignent leurs chefs après consultations entre les hauts dignitaires et les seniors de ces groupes.

“Les populations des autres ethnies dans le sud, sont toujours surprises quand elles découvrent que nous organisons des élections pour désigner nos chefs de tribus et que nous ne posons pas de restrictions de voyage à nos femmes” me confie Hassan Kadnoa, un activiste Toubou et un défenseur des droits de l'homme en Libye. Quant aux tribus arabes à la structure familiale communautaire endogame qui vivent dans la même zone géographique que les Toubous et les Touaregs, leur soutien indéfectible aux forces de Haftar n'a été altéré que par quelques événements insignifiants liés aux aléas de la guerre. Le différentiel notable dans les structures familiales de ces ethnies joue-il un rôle déterminant dans les alignements idéologiques opposés de ces deux populations ou s'agit-il d'alignements de circonstances ?

Pour illustrer encore plus cette piste de réflexion, Le 25 Août 2020, un groupe armé affilié à l'armée nationale libyenne (ANL) a fait irruption dans un centre électoral afin d'interrompre la tenue d'élections municipales dans le village de Traguen¹⁶ au sud du pays, un village voisin de la ville de Murzuq, épice centre démographique de l'ethnie Toubou.

Cette piste de réflexion sur les effets directs de l'endogamie sur la structure idéologique en Libye ne pourrait aboutir que lorsque les structures familiales des différentes ethnies et tribus présente sur tout le territoire libyen, ainsi que leurs alignements idéologiques respectifs auront été étudiées et comparés.

S'il est malheureusement impossible de connaître le niveau des mariages consanguins par zone et par affiliation tribale pour l'instant, un faisceau d'évènements concordants nous permet cependant d'observer que la pratique matrimoniale endogame a

13 « فشتك! 13 » وبتل دن جاوزلا دي لاقات نع تامولعم 5 فشتك! 13 Africagate news, Aout 2018.

14 « Les clés du Moyen-Orient », consulté le 28 mai 2020, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/L-ethnie-Toubou-a-l-heure-de-la-revolution-Les-Toubous-dans-le-conflit-libyen-1.html>.

15 « Toubou Média NELYROSD sur Twitter », Twitter, consulté le 14 septembre 2020, .

16 asaeid, « عومجم لي طعت نم اهجاجزنا يدبت ذي مملأة ثعبال », « ن غارت ذي دل ب تا بختنا » « عم اعلا ةداي قل ال » « ل عبات (blog), consulté le 26 août 2020, <https://www.marsad.ly/ar/2020/08/25/>

Libye : la guerre et les cousins

des répercussions politiques et sociétales visibles sur la scène politique libyenne.

En Juillet 2019, une affaire de «Tahjir حتحح» a agité les réseaux sociaux en Libye : une mariée à Berga (Est Libyen) a vu son mariage bloqué par son cousin, tel qu'autorisé par la coutume locale¹⁷. En effet, jusqu'au quatrième degré de parenté, un cousin a le droit de se réserver sa cousine comme future épouse et donc de lui interdire d'épouser un autre homme. Il est possible de faire usage de ce droit dès l'enfance et jusqu'au jour du mariage de la cousine concernée.

Cette affaire semble anecdotique. Elle a toutefois provoqué un tollé sur les réseaux sociaux, divisant les Libyens sur l'acceptation ou le refus de cette pratique, et a fini par être instrumentalisée à des fins politiques entre belligérants. En effet, les tripolitains accusaient les cyrénaïques de maintenir des traditions tribales archaïques et dépassées. Ce schisme dans l'opinion publique libyenne autour de cette pratique de "Tahjir" pourrait indiquer différents niveaux d'acceptation et de pratique de l'endogamie dans et à l'intérieur des trois régions historiques de la Libye.

Dans beaucoup d'analyses que j'ai eu l'honneur de lire, les chercheurs sur le conflit libyen se réfèrent à « la réalité tribale/locale » du contexte libyen pour expliquer certains comportements et développements difficilement explicables par les raisonnements habituels en sciences politiques et sociales. Par exemple, c'est par cette expression que le faible score du parti de la justice et la construction étiquetée comme « frères musulmans » aux élections législatives générales de 2014¹⁸ a été expliqué, à une période où cette idéologie islamiste était pourtant conquérante un peu partout dans le monde arabe.

C'est également ainsi que les experts ont justifié le choix du Maréchal Haftar de venir accompagné de ses cousins Fadhel Al-Furjani et Ayoub Al-Furjani de la tribu des Furjan à la table de négociations de la conférence de Berlin, plutôt que de ses chefs militaires ou de ceux

du gouvernement provisoire de l'Est. Derrière cette référence répétée et quelque peu floue de la « réalité tribale/locale » de la Libye se cache très probablement l'endogamie. L'endogamie est un paramètre crucial pour déterminer la structure familiale dominante dans une zone géographique donnée. Les travaux des chercheurs dans ce domaine de la sociologie nous permettent de faire des hypothèses sur les tendances idéologiques favorisées par les structures familiales. Quelles sont les régions et localités libyennes qui pratiquent le plus ce type de mariage et celles qui le pratiquent le moins ? Quels sont les mariages endogames les plus fréquents ? Ceux du premier degré en ligne paternelle directe ou les mariages endogames intertribaux au deuxième et troisième degré ? Nous aurions besoin de comprendre cette pratique et son influence sur les acteurs du conflit libyen de manière approfondie pour ne plus s'arrêter à ce niveau d'analyse.

Favoriser la transition vers un autre modèle familial pour construire la démocratie ?

Au vu de ce qui précède, il semblerait donc que la persistance du modèle familial communautaire endogame qui repose sur l'alliance des cousins constitue un frein important à la transition vers une forme de gouvernance plus démocratique et transparente en Libye.

De plus, sur le plan sanitaire, l'endogamie constitue un réel enjeu de santé publique en Libye. Selon une étude menée pendant 12 ans à l'hôpital universitaire El-Khadra de Tripoli, 86,9% d'enfants diagnostiqués avec des troubles métaboliques à la naissance, proviennent de mariages endogames¹⁹.

Favoriser une approche raisonnée du choix matrimonial pour les libyens dans le futur permettrait non seulement de prévenir les maladies congénitales, mais aussi, peut-être, de renforcer indirectement et sur le long terme la construction de l'État démocratique libyen.

Si le sentiment d'urgence et la volonté politique étaient présents, l'État libyen aurait les moyens d'appuyer cette transition vers un autre modèle de structures familiales

17 فرغ... اھم نبال سورعلا بهوو فافزلا لفتح ففو « حتحح حتحح » ایبیل یف رمتمسم « حتحح حتحح »، 22، 2 août 2019،

18 Omar Ashour, « ایبیل یف نی ماسلا سلا ةم یهه », Brookings (blog)

19 Hanna Alobaidy, « Patterns of Inborn Errors of Metabolism: A 12 Year Single-Center Hospital-Based Study in Libya », Qatar Medical Journal 2013, no 2 (1 mai 2014): 18, <https://doi.org/10.5339/qmj.2013.18>.

Smala III



qui promouvrait indirectement la cohésion nationale. Grâce à ses importantes rentes pétrolières, ce dernier a établi depuis des décennies une forme d'État providence à la politique familiale généreuse : des allocations et des crédits sans intérêts sont annuellement accordés à chaque couple de nouveaux mariés²⁰. Si les dirigeants libyens étaient davantage sensibilisés aux problèmes de santé publique qu'engendrent les mariages endogames et à l'incompatibilité de ces derniers avec une certaine idée de la modernité, une nouvelle orientation de la politique familiale serait envisageable. En sus de campagnes de sensibilisation sur les risques sanitaires encourus, il serait également possible de soustraire l'aide étatique aux mariages endogames et de favoriser financièrement les mariages exogames.

En outre, afin d'informer l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision, il serait utile de disposer de davantage de données sur la situation de l'endogamie en Libye. L'unité des statistiques du ministère du Plan libyen émet de manière sporadique des rapports sur l'état des lieux de la population libyenne²¹. Aussi, les organisations internationales telles que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ou le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) pourraient collaborer avec cette unité afin de produire une étude d'envergure nationale sur l'endogamie.

Il me paraît également crucial de sensibiliser les ONG et institutions qui travaillent sur les questions de santé

reproductive et sur les questions de genre en Libye pour inclure le paramètre de l'endogamie dans leurs analyses systémiques lors de la conception de projets. Sur le plan sanitaire, cette pratique matrimoniale déconseillée augmente le risque de maladies congénitales chez les nouveau-nés. Sur le plan social, elle renforce le contrôle familial (patriarcal) sur les femmes libyennes et bloque la création de noyaux familiaux indépendants, synonymes d'une plus grande autonomie féminine et donc de développement économique et social.

Une recherche qui reste à mener

Avancer implicitement que le tribalisme en Libye favorise l'instauration d'une idéologie autoritaire et freine la construction de l'État démocratique est une hypothèse à tempérer. En temps de guerre, se réfugier à l'intérieur de son groupe d'appartenance est un réflexe humain naturel. L'exemple des Toubous, cité ci-haut, qui défendent leur intérêt de groupe tout en défendant un projet d'État démocratique sur le plan national est un exemple parmi d'autres de la relativité de cette hypothèse. Il semble plutôt nous indiquer que, si elles n'expliquent pas tout non plus, ce sont davantage les structures familiales qui orientent le choix idéologique des individus, et non l'appartenance tribale en tant que telle.

Aussi, contrairement à cette référence floue et exotisante à « la réalité tribale du conflit libyen », l'endogamie est un comportement social identifiable et mesurable. Afin d'analyser correctement les causes et les enjeux de cette guerre qui concentre l'attention de multiples acteurs autour de la méditerranée, il

20 « ل9000 ءيوني ع فانم مي دقتل دعتسي جاوزلا معد قودنص » (blog), 30 septembre 2018, « باش »

21 <https://www.bsc.ly/>

Libye : la guerre et les cousins

est aujourd'hui plus que nécessaire de produire des études quantitatives et qualitatives sur les évolutions démographiques du pays aux niveaux local, régional et national en mettant l'accent sur une analyse approfondie des structures familiales. Des déductions pourraient ainsi éventuellement être faites sur les répercussions politiques et idéologique de ces structures et alimenter les réflexions autour d'une résolution durable de ce conflit. Ces informations pourraient par exemple permettre aux experts qui appellent à un mode de gouvernance décentralisé qui tiendrait compte de "la réalité tribale/locale" en Libye²² d'approfondir et d'adapter leurs propositions.

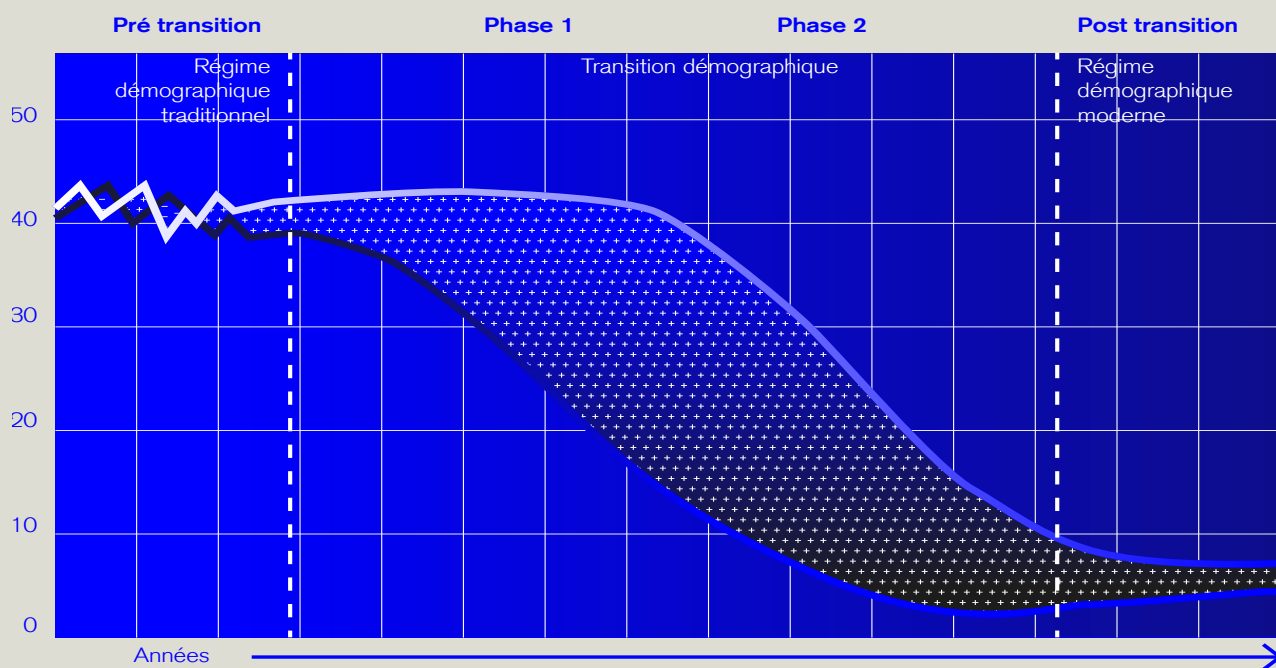
Enfin et de manière plus générale, la diversité ethnique et tribale de la population libyenne ainsi que la multiplicité des idéologies présentes dans le pays, constituent l'opportunité d'affiner les travaux d'Emmanuel Todd sur les systèmes familiaux dans le monde arabe.

Au vu des derniers événements en Libye, au Soudan, au Maroc et en Algérie, des données récentes sur le taux d'endogamie et d'autres indices démographiques pertinents dans le monde arabe permettraient aux chercheurs travaillant sur les systèmes familiaux de peaufiner ces analyses et d'établir, peut-être, le seuil d'endogamie sous lequel la production d'événements majeurs de transition politique dans un pays arabe pourrait s'enclencher.

Yassine Ksibi

• • • • •
²² John R. Allen, Yousef Hady Amr, Daniel L. Byman, Vanda Felbab-Brown, Jeffrey Feltman, Alice Friend, Jason Fritz, Adel Abdel Ghafar, Bruce Jones, Mara Karlin, Karim Mezran, Michael E. O'Hanlon, Federica Saini Fasanotti, Landry Signé, Arturo Varvelli, Frederic Wehrey, and Tarik, « Empowered Decentralization: A City-Based Strategy for Rebuilding Libya », Brookings (blog), 11 février 2019, <https://www.brookings.edu/research/empowered-decentralization-a-city-based-strategy-for-rebuilding-libya/>.

Smala III



Enseigner au collège avec Todd

L'influence des travaux d'Emmanuel Todd dans mon enseignement.

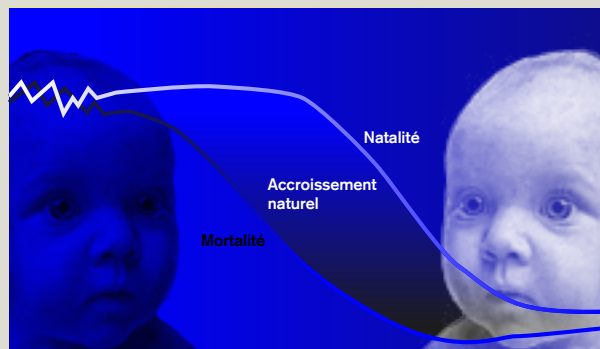
Par Nicolas Kaczmarek, professeur d'histoire géographie en collège.

Il est difficile de présenter Emmanuel Todd. Historien, anthropologue, démographe, sociologue, géographe, économiste... Il utilise tant de disciplines qu'il est impossible de l'enfermer dans une seule. Ceci constitue un point commun avec l'enseignant-e d'histoire-géographie en collège ou lycée qui manie au quotidien des concepts de sciences politiques, d'économie, de sociologie... pour enseigner l'évolution des sociétés à travers le temps (l'histoire) et l'organisation et les dynamiques spatiales du monde actuel (la géographie). Comme Emmanuel Todd l'a montré, il est indispensable de mettre en avant l'anthropologie et la démographie comme disciplines éclairantes sur l'histoire et sur la géographie actuelle. Mon exploration de l'œuvre d'Emmanuel Todd a influencé mon enseignement car la puissance de sa démarche et de ses modèles n'a pu que me donner envie d'en partager les clés avec mes élèves.

Une approche de démographe

La démographie historique est passée de mode à l'université et il est probable que les enseignant-es actuel·les n'aient que peu de familiarité avec la discipline. Pourtant, Emmanuel Todd nous éclaire sur l'importance de l'analyse démographique pour saisir le mouvement des sociétés. Elle est donc un outil dont on peut équiper les élèves pour mieux appréhender la vie des sociétés.

Ainsi, dès la classe de 6e, dans le chapitre de géographie consacré à l'inégal peuplement de la terre, j'ai choisi d'initier les élèves à la démographie à travers l'étude de la transition démographique qui permet d'aborder les concepts de natalité, mortalité et d'accroissement naturel. Il s'agit de les familiariser avec l'analyse des sociétés à travers un prisme fondamental : la naissance, la mort qui disent beaucoup sur l'état d'une société.



La transition démographique

Ceci permet l'année suivante d'enfoncer le clou. En classe de 5e, le premier thème de géographie à étudier est intitulé dans les programmes officiels « La question démographique et l'inégal développement ». Cela nous amène à aborder explicitement la démographie et à la mettre en lien avec la question de l'écart de richesses entre sociétés. Ainsi dans mes cours, dans une démarche toddienne, les écarts de richesses entre pays ne sont pas étudiés à travers des indicateurs économiques (PIB) ni même à travers des indicateurs mêlant conditions de vie et aspects économiques (IDH). Je propose aux élèves d'appréhender les conditions de vie de trois sociétés (France, Inde, Mali) à travers uniquement des indicateurs démographiques : mortalité infantile (cruciale chez Todd dès *La Chute finale*), espérance de vie, nombre d'enfants par femme, âge moyen de la population et bien sûr un indicateur fondamental, le taux d'alphabétisation qui en dit beaucoup sur l'état d'une société. Le chapitre consiste en une manipulation de ces indicateurs et en l'élaboration de graphiques des évolutions démographiques de ces trois pays depuis un siècle pour permettre une analyse de leur trajectoire. Les élèves se façonnent ainsi une image de ces sociétés plus pertinente, me semble-t-il, qu'à travers un chiffre de PIB moyen par habitant.

Dans ce chapitre, une étude plus particulière est faite sur l'Inde où les indicateurs démographiques sont exposés par région et par sexe et permettent ainsi de cerner les inégalités notamment de genre. En étudiant des cartes du taux de fécondité et du sex-ratio dans

Smala III

l'alphabétisation en Inde, on peut exposer aux élèves la place inférieure accordée aux femmes dans certaines régions lisible dans l'absence de femmes dans la population, dans sa faible alphabétisation couplée à un taux de fécondité important.

A l'issue de ce chapitre, nous espérons avoir contribué à une sortie d'une vision économiciste des sociétés en faveur d'une concentration sur des indicateurs chers aux démographes et notamment à Emmanuel Todd.

En classe de 3e, le programme d'histoire porte sur le monde contemporain et on peut réutiliser l'œil du démographe pour saisir les enjeux de la période récente. Par exemple, l'étude des États anciennement colonisés et nouvellement indépendants doit faire intervenir la dimension démographique. Exposer les indicateurs démographiques au moment des indépendances permet de cerner l'ampleur des défis pour ces États nouveaux qui sont sortis de la situation coloniale et ont démarré leur histoire propre en situation délicate.

Enfin, toujours en 3e, comment étudier la société française au début du XXIe siècle sans présenter aux élèves les enjeux de la situation de vieillissement de la population qui touche les pays avancés et notamment la France¹ ? Les élèves comprennent qu'avec un âge moyen des votants de 50 ans, les orientations prises par nos sociétés sont souvent conservatrices et rendent difficile l'adoption de solutions nouvelles pourtant nécessaires face notamment à la dégradation de notre environnement.

L'anthropologie familiale

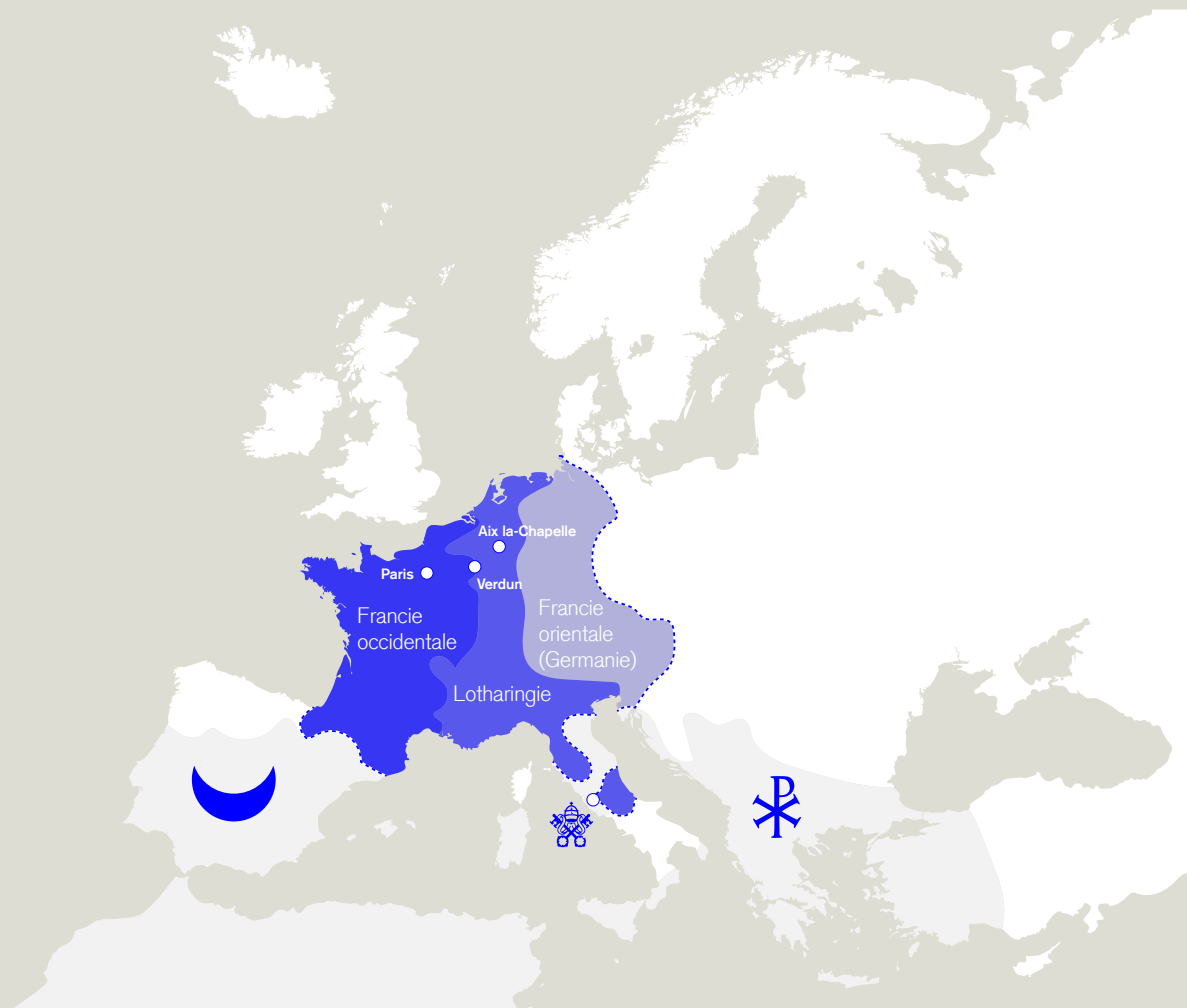
Mais le grand apport d'Emmanuel Todd dans le champ historique est d'avoir défendu la place centrale de l'anthropologie familiale pour comprendre l'évolution des sociétés. Je tente donc de familiariser les élèves avec cette approche dès que cela est possible.

En classe de 6e, dans le chapitre consacré à la Grèce ancienne, la découverte de la citoyenneté athénienne au Ve siècle avant JC permet d'aborder la question de la filiation patrilinéaire car à Athènes, seuls les hommes sont citoyens, statut transmis par les parents (le père

doit être citoyen et la mère fille d'un citoyen, ne l'étant pas elle-même). Avec ce statut, c'est la possibilité d'être propriétaire terrien, de participer à la vie politique qui est réservée aux hommes. Ainsi, le principe patrilinéaire est exposé aux élèves comme un marqueur d'inégalité entre hommes et femmes. C'est le premier chapitre des programmes où l'inégalité entre les hommes et les femmes est abordée et nous pouvons exposer comment celle-ci émerge à travers un principe familial qui a des implications sociales importantes.

En classe de 5e, où la période du Moyen-Age est étudiée, c'est autour de la transmission du pouvoir chez les souverains que la question familiale revient. Dans l'étude des États médiévaux (royaume franc, empire carolingien, empire byzantin, empire musulman, royaume de France...), la question de la transmission du pouvoir à un ou plusieurs descendants est centrale dans la stabilité des États. A l'opposé de la tradition de primogéniture masculine qui prévalait dans le monde romain, j'expose aux élèves les conséquences de la tradition aristocratique germanique de partage de l'héritage entre les fils qui aboutit notamment au partage de l'empire carolingien à Verdun en 843 entre les trois petit-fils de Charlemagne. Je leur montre que cette tradition égalitaire d'héritage entre garçons provoque un perpétuel morcellement, facteur d'instabilité. Nous voyons par opposition comment les premiers capétiens essaient quant à eux d'associer au trône un seul fils durant leur règne pour assurer leur succession dynastique contre les velléités de familles aristocratiques concurrentes. On aborde de nouveau la question de l'instabilité du pouvoir dans l'étude de l'empire musulman où la tradition égalitaire masculine aboutit à une querelle permanente dans la succession du calife où plusieurs prétendants s'affrontent systématiquement, se considérant comme également légitimes. Les élèves perçoivent ainsi qu'il existe des enjeux successoraux au sein des sociétés et que la question du partage égalitaire ou inégalitaire de l'héritage a de grandes implications.

1 « Gérocratie », *Smala*, n°1, novembre 2018.



Le traité de Verdun en 843

Enfin, en classe de 4e, dans l'étude de l'Europe de la révolution industrielle, j'aborde avec les élèves la question de la composition du foyer domestique traditionnel selon les régions d'Europe pour leur expliquer les facteurs qui ont permis à la Grande Bretagne de connaître un décollage précoce. A côté de facteurs comme la présence de ressources de charbon, d'avancées technologiques, ... je montre aux élèves qu'une société caractérisée par l'organisation des foyers en famille nucléaire absolue (où les jeunes partent tôt et où on ne peut compter sur une part d'héritage assurée) a favorisé un déracinement des paysans et donc une grande mobilité de la main d'œuvre qui a été nécessaire à la concentration de travailleurs sur les nouveaux sites industriels et au final a permis un bouleversement social rapide.

Le mouvement des sociétés

Au collège, nous montrons aux élèves constamment les facteurs d'évolution des sociétés et notamment les

causes des grandes révolutions humaines. On retrouve dans les programmes la mise en avant de facteurs idéologiques, reflet d'une tradition idéaliste plus à la mode aujourd'hui après le reflux de la tradition marxiste qui mettait en avant les facteurs économiques. Mais, influencé par les travaux toddiens, on peut aussi enseigner les programmes en mettant en avant des facteurs anthropologiques comme moteurs de l'évolution des sociétés.

En 5e, nous abordons l'Humanisme, les réformes et conflits religieux pour expliquer les bouleversements scientifiques, techniques, culturels et religieux que connaît l'Europe de la Renaissance. Je fais le choix quant à moi d'exposer en fil rouge dans ce chapitre la lente progression de l'alphabétisation au cœur de l'Europe. En effet, cette alphabétisation est promue par les Humanistes comme Érasme, favorisée par le développement des caractères mobiles d'imprimerie à Mayence et étendue à tous les fidèles dans le sillage de la réforme luthérienne. Ainsi, nous pouvons montrer aux élèves comment l'alphabétisation est le moteur d'évolutions qui amènent à bouleverser les mentalités. Ces évolutions permettent le développement de l'esprit

Smala III

scientifique avec Copernic ou Galilée s'opposant aux vérités de l'Église. Alphabétisation, recul du poids de la religion sur les esprits préparant d'autres bouleversements, nous sommes bien ici dans un schéma promu par Emmanuel Todd dans ses ouvrages comme *L'invention de l'Europe* ou plus récemment *Où en sommes-nous ?*

En classe de 4e, le chapitre consacré à l'Europe des Lumières nous amène à aborder le XVIIIe siècle en France. Il a vocation à expliquer le contexte dans lequel la révolution française va éclater. Les programmes nous demandent d'insister sur les Lumières comme vecteurs d'idées nouvelles. Mais quand on a lu les travaux d'Emmanuel Todd, on ne peut s'empêcher d'évoquer les lents bouleversements sociaux qui touchent le cœur de la France durant ce siècle. Ainsi, en introduction du chapitre, après avoir présenté le fonctionnement de la société d'ancien régime, j'expose aux élèves trois évolutions sociales majeures qui touchent le bassin parisien au XVIIIe siècle avec leurs conséquences sur le fonctionnement de la société :

- les jeunes sont de plus en plus alphabétisés et peuvent contester l'autorité des plus anciens
- les femmes ont moins d'enfants et peuvent revendiquer davantage d'égalité
- l'influence de la religion sur la vie diminue

Ces évolutions localisées dans une seule part du territoire sont d'ailleurs présentées aux élèves grâce à des cartes issues de *L'invention de l'Europe* comme celle sur l'alphabétisation en 1789.

Carte ci contre, l'alphabétisation en 1789. En bleu, départements où plus de 50% des hommes peuvent signer le registre de mariage en 1786-1790.

Ces évolutions sont donc spatialisées afin d'exposer lors du chapitre suivant sur la Révolution française la fracture entre une France centrale révolutionnaire et une France périphérique qui résiste et voit émerger les révoltes fédéralistes ou la chouannerie².

En classe de 3e, j'expose de nouveau le poids des

évolutions sociales dans les bouleversements des sociétés européennes dans la première moitié du XXe siècle. Dans un chapitre consacré à l'URSS, l'Allemagne et la France dans les années 1920 et 1930, j'expose aux élèves les facteurs d'ébranlement des sociétés qui ont pu amener à l'émergence de formes politiques extrêmes notamment en Allemagne et en URSS : l'alphabétisation de masse, la chute de la croyance religieuse, la revendication d'égalité des femmes et l'urbanisation. Ces déstabilisations peuvent expliquer pourquoi les sociétés se sont tournées vers des formes radicalisées des valeurs familiales paysannes traditionnelles s'incarnant politiquement dans le communisme (autorité et égalité) et le nazisme (autorité et inégalité).

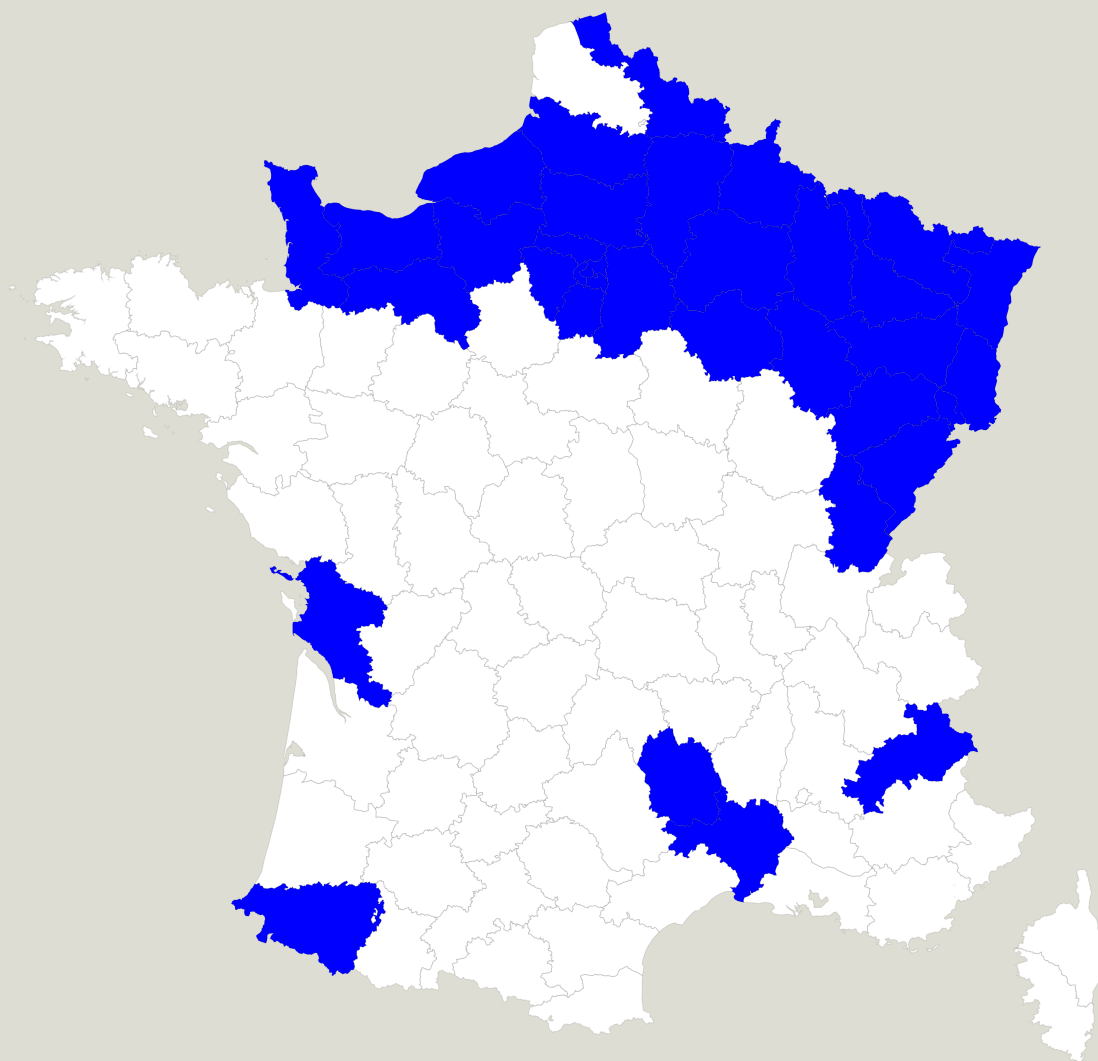
En fin d'année, quand il s'agit d'évoquer l'histoire du temps présent, l'utilisation des évolutions anthropologiques s'avère cruciale pour expliquer aux élèves les bouleversements du monde arabe où les populations sont jeunes, de plus en plus éduquées, avec des femmes revendiquant l'égalité (perceptible par la chute du taux de fécondité) aboutissant à une demande de davantage de liberté individuelle. Ce contexte posé, les élèves peuvent mieux comprendre les phénomènes révolutionnaires comme ceux des « printemps arabes » mais aussi les phénomènes réactionnaires qui les accompagnent comme la poussée islamiste.

Au final, on peut dire que peu d'historiens peuvent d'être d'un apport aussi important pour l'enseignant qu'Emmanuel Todd qui se distingue par sa capacité d'élaboration de modèles simples mais fonctionnels qui sont d'une grande richesse quand on doit enseigner en un nombre d'heures restreint l'histoire de l'Humanité à de jeunes gens avides de clés de compréhension du monde. Chez Emmanuel Todd, ces clés puisent leur force dans les aspects primordiaux de la vie des individus : les relations familiales, savoir lire et écrire, faire des enfants, transmettre un héritage... En réalité, nous avons sûrement là les aspects d'une authentique histoire populaire.

Nicolas Kaczmarek

• • • • •
² Pour une présentation simple des travaux d'Emmanuel Todd sur la révolution française, voir : www.youtube.com/watch?v=F1oiwEj8oRw

Enseigner au collège avec Todd



Smala III



L'Odyssee des systèmes familiaux

Quand Emmanuel Todd croise la route d'Ulysse.

par Lisa Roques, enseignante agrégée en Lettres Classiques.

Dis-moi quel est ton oïkos, je te dirai qui tu es...

Dans sa conférence de 2006 consacrée à l'œuvre d'Homère, J.-P. Vernant lit l'*Odyssee* comme une quête de l'identité – une identité à réaffirmer et à reconquérir pour Ulysse – voire comme une réflexion sur la condition humaine¹. Il met alors en avant le rôle de la nourriture comme marqueur constitutif de l'Homme². Partant, il nous a semblé possible de proposer une démarche identique à partir de l'organisation des différents systèmes familiaux rencontrés au fil de l'*Odyssee*.

La question de l'identité est justement récurrente dans l'*Odyssee* et elle s'articule le plus souvent à celle de la famille et de son organisation. En effet, quand un personnage est sommé de se présenter, il est enjoint à se définir à travers un lieu d'origine et une ascendance :

τίς πόθεν εἰς ἀνδρῶν ; πόθι τοι πόλις ἡδὲ τοκῆες ;³

Qui es-tu ? D'où viens-tu ? Quels sont tes parents et ta ville ?

1 F. Hartog parle lui d' « anthropologie homérique ou épique » (Hartog (2004), p. 415.) Quant à L. Slatkin (1986), elle préfère souligner la valeur programmatique du premier mot de l'*Odyssee* – ἄνδρα / « homme » – dont elle développe par la suite une lecture horizontale et une lecture verticale.

2 On peut ici rappeler la définition que donne Ulysse : ὄσσοι νῦν βροτοὶ εἰσὶν ἐπὶ χθονὶ σῖτον ἔδοντες, (VIII, 222) / « tous les mortels mangeurs de pain qui vivent sur cette terre. » ou ses remarques en IX, 89 ; IX, 190-191 ; X, 101.

3 La question est en effet récurrente et est posée par nombre de personnages : Télémaque est le premier à la poser à l'étranger dont Athéna a pris les traits (I, 170) ; Arète la pose ensuite à Ulysse lors de son arrivée au palais de Schérie (VII, 238), puis vient le tour d'Alkinoos (VIII, 550-551) ; Circé interroge elle aussi Ulysse (X, 325), tout comme Polyphème avant elle (IX, 252) ; à Ithaque, Eumée fait de même face au mendiant sous le masque duquel il ne saurait reconnaître son maître (XIV, 137), tout comme les prétendants (XVII, 368) et Pénélope (XIX, 105) qui doit insister face à la réponse évasive de l'étranger ; enfin Laerte questionne l'étranger qui se présente à lui (XXIV, 298).

L'union des deux semble d'ailleurs réalisée dans l'expression maintes fois convoquée pour désigner Ithaque : πατρίδα γαῖαν / « la terre des pères ». Ces deux dimensions sont aussi profondément imbriquées dans le souhait récurrent d'Ulysse : revoir les siens, sa maison et sa terre⁴.

La question de l'identité recoupe donc à la fois celle de l'espace et celle de la parenté. Ces deux notions semblent justement contenues dans le terme d'*oïkos*⁵, ou foyer, qui désigne à la fois un lieu (le foyer autour duquel s'éleve la maison) et une famille (les habitants de ce foyer).

Caractériser un système familial implique d'interroger les relations entre les différents membres de l'*oïkos* – d'une part la relation entre les parents et leurs enfants, qui s'exprime le plus souvent comme une relation entre le père et ses enfants, et d'autre part la relation entre les époux qui fondent le foyer – ; et ce, aussi bien sur un plan « privé » à travers les indices des relations intimes entre les personnages que sur un plan « institutionnel » à travers les systèmes de transmission organisés et ritualisés que constituent l'héritage, la dot

4 C'est en effet ce que Ulysse présente comme son souhait le plus cher, au point d'en tirer une maxime à portée générale :

ὡς οὐδὲν γλύκιον ἢς πατρίδος οὐδὲ τοκῆων
γίνεται, εἴ περ καὶ τις ἀπόπροθι πίονα οἶκον
γαίῃ ἐν ἀλλοδαπῇ ναίει ἀπάνευθε τοκῆων. (IX, 34-36)

Car il n'est rien pour l'homme de plus doux que sa patrie ou ses parents, même quand il habite un gras domaine en la terre étrangère, séparé de ses parents...

Différents personnages reprennent ce souhait à travers l'expression formulaire :

... φίλους τ' ἰδέειν καὶ ἰκέσθαι
οἶκον ἐς ὑψόροφον καὶ ἐὴν ἐς πατρίδα γαῖαν.

... de revoir les siens, de revenir

en sa haute demeure et sur le sol de son pays.

C'est tout d'abord le cas de Zeus (V, 41-42), suivi par Hermès (V, 114-115). Chez les Phéaciens, Alkinoos reprend ce thème (VII, 76-77), tout comme Euryale (VIII, 410-411). Calypso regrette pour sa part ce désir d'Ulysse (V, 204-205) et Polyphème entend s'y opposer (IX, 532-535).

5 F. Hartog définit plus précisément l'*oïkos* en lui ajoutant sa troisième dimension : « qui est à la fois une demeure, un système familial et une structure du pouvoir » (Hartog (2004), p. 416.)

Smala III

ou les dons nuptiaux⁶. De plus, il peut aussi parfois se révéler pertinent d'interroger l'organisation de cet *oikos* dans son aspect matériel – l'organisation genrée des espaces – et, dans le cas des *oikoi* royaux qui sont les plus nombreux dans l'*Odyssée*, le lien entretenu par la famille royale avec son personnel ou avec le peuple puisqu'il emprunte souvent aux relations familiales.

Il convient d'y articuler la question de l'espace⁷ ; or l'espace traversé parcouru dans l'*Odyssée* se révèle double : à un espace connu, au monde humain que traversent père et fils (Télémaque se rend à Pylos puis à Lacédémone, en passant par Phères, tandis qu'Ulysse rencontre les Cicones et les Phéaciens, avant que tous deux ne se retrouvent à Ithaque) se superpose un espace non-humain, peuplé de monstres – Lestrygons, Lotophages, Cyclopes – ou de divinités – les Olympiens, Éole et ses enfants, Calypso et Circé – qui fournissent autant de repoussoirs que de modèles, des écueils permettant de définir ce que doit être la famille des mortels.

Si la structure même de l'*Odyssée* nous a d'abord invitée à raisonner cité par cité, les points communs, les parallèles et les échos que l'on entend d'une cité à l'autre nous ont finalement fait opter pour un plan plus thématique pour la suite de l'exposé.

• • • • •
⁶ Nous reprenons ici l'expression de M.Redé (2009) qui traduit le concept de « brideprice » (le prix de la fiancée) et qui permet de distinguer les dons faits par la famille du futur marié à la famille de la future mariée (et qui constitue donc une transmission horizontale d'une famille vers une autre) des dons dont le père de l'épousée dote sa fille (et qui constitue eux une transmission verticale, une dévolution intergénérationnelle au sein de la même famille). Les premiers sont désignés en grec par le nom ἕδνα (hèdna), les seconds sont des δῶρα (dóra).

⁷ Hartog (2004) ou Vernant (2006).

« Aux frontières de l'humain »⁸

Entre monstres et divinités, entre les îles des Cyclopes et l'Olympe, Ulysse navigue entre deux extrêmes : le premier se signale par une trop forte absence de structure familiale – famille nucléaire néolocale⁹ – alors que le second offre un surcroît de liens familiaux puisque fille, sœur et épouse s'y confondent – famille communautaire endogame – ce qui n'est pas sans conséquence sur l'organisation politique.

Premier écueil : la solitude du monstrueux.

L'*Odyssée* offre peu de détails sur l'organisation familiale des Lestrygons, des Lotophages ou des Cyclopes, peut-être parce qu'une telle description ralentirait la narration de ces épisodes dynamiques, mais peut-être aussi parce qu'il n'y a rien à en dire, auquel cas l'absence traduirait le manque. En effet, les chants mettant en scène ces peuples appartiennent tous aux « récits chez Alkinoos » ; or le roi phéacien a manifesté son intérêt pour les différentes rencontres d'Ulysse :

ἀλλ' ἄγε μοι τόδε εἶπε καὶ ἀτρεκέως κατὰλεξον,
ὄπη ἀπεπλάγχθης τε καὶ ἄς τινας ἴκεο χώρας
ἀνθρώπων, αὐτούς τε πόλιός τ' ἐϋ ναιεταούσας,
ἤμὲν ὄσοι χαλεποὶ τε καὶ ἄγριοι οὐδὲ δίκαιοι,
οἳ τε φιλόξενοι καὶ σφιν νόος ἐστὶ θεουδῆς (VIII, 572-576)

*Mais voyons ! conte-moi, sans rien dissimuler,
où tes errances t'ont mené, quelles régions tu vis,
quelles nations, quelles cités bien habitées,
ceux qui furent brutaux, sauvages, sans justice,
ceux qui sont accueillants et qui craignent les dieux.*

Ainsi, ce serait bien l'absence d'organisation familiale, sociale ou politique, que nous apprend le silence d'Ulysse.

• • • • •
⁸ Nous reprenons ici l'expression de J.-P. Vernant.

⁹ Nous empruntons aux ethnologues cet adjectif qualifiant le mode de résidence d'un couple lorsque cette résidence est distincte de celle de leurs familles respectives.

L'Odyssee des systèmes familiaux

Ce manque de structuration sociale est clairement énoncé et dénoncé par Ulysse pour l'ensemble des Cyclopes :

ἀλλ' οἳ γ' ὑψηλῶν ὀρέων ναίουσι κάρηνα
ἐν σπέεσι γλαφυροῖσι, θεμιστεύει δὲ ἕκαστος
παιδῶν ἢ δ' ἀλόχων, οὐδ' ἀλλήλων ἀλέγουσι. (IX, 113-115)

*ils habitent le haut des plus hautes montagnes
en des antres profonds, chacun y fait la loi
sur sa compagne et ses enfants, et reste insoucieux
des autres.*

Cette négation de la vie en communauté se double d'une méconnaissance de l'agriculture et de l'absence des éléments constitutifs de la ville que sont le port et le marché, la fameuse ἀγορά des cités grecques¹⁰. Pire que tout, elle s'accompagne de l'ignorance volontaire et méprisante des lois, qu'il s'agisse des lois mortelles de la justice – l'adjectif ἀθέμιτος / « hors la loi » revient en effet à plusieurs reprises pour les désigner¹¹ – ou des lois divines de la piété fondée sur le respect et la crainte des dieux et ce, de l'aveu même de Polyphème¹².

Polyphème, ἰάθεμιτος par excellence, semble tout particulièrement incarner cette rupture sociale puisqu'il vit dans un isolement absolu¹³. L'absence de foyer s'entend alors aussi au sens humain qu'au sens matériel : Polyphème n'a ni compagne, ni enfants, ni

10 L'absence de cultures organisées est signalée par Ulysse et ses compagnons en IX, 108-109 et en IX, 121-123. L'ignorance de la navigation et même de l'art de la construction de navires sont elles remarquées par Ulysse en IX, 125. Un même constat peut être fait pour les Lestrygons, cf. remarques complémentaires A en annexe.

11 On le rencontre dès l'arrivée d'Ulysse sur les îles des Cyclopes : Κυκλώπων δ' ἐς γαῖαν ὑπερφιάλων ἀθεμίτων (IX, 106)
Nous atteignons un pays de hors-la-loi
les Cyclopes

puis pour Polyphème en particulier :
[...] ἀλλ' ἀπάνευθεν ἐὼν ἀθεμίτια ἦδη (IX, 189)
[...] mais vivait à l'écart, hors la loi.

Le même phénomène s'observe avec le nom θέμιστες qui prend une forme négative οὔτε θέμιστες pour désigner tout d'abord les Cyclopes dans leur ensemble (IX, 112) , puis Polyphème en particulier (IX, 215).

12 IX, 275-276

13 IX, 187-189

maison digne de ce nom. Pour les autres, la limitation des relations familiales à la mention d'une compagne et d'enfants – παιδῶν ἢ δ' ἀλόχων – incite *a priori* à qualifier de nucléaire le système familial adopté par les Cyclopes. L'emploi du verbe θεμιστεύω – « faire la loi » et donc « gouverner » – pour expliquer l'autorité du mari et du père souligne un pouvoir patriarcal fort¹⁴, trait caractéristique qui se retrouve chez les immortels.

Second écueil : la divine autorité paternelle.

Si les liens unissant les dieux et les déesses de l'Olympe sont supposés connus et ne font pas l'objet de développements spécifiques dans l'*Odyssee*, ils sont cependant régulièrement évoqués ou sous-entendus au fil du texte. Outre leur caractère formulaire et leur utilité métrique, les termes de fils – υἱός – ou de filles – ἀθέμιτος – reviennent régulièrement pour marquer tant l'ascendant que l'ascendance de Zeus sur la plupart des autres divinités¹⁵. S'affirment alors l'omnipotence du maître du ciel et la soumission des autres dieux et déesses à son autorité. Ce pouvoir de Zeus sur les siens est clairement magnifié par Hermès :

ἀλλὰ μάλ' οὐ πως ἔστι Διὸς νόον αἰγιόχοιο
οὔτε παρεξελθεῖν ἄλλον θεὸν οὔθ' ἀλιῶσαι. (V, 103-104)

*Mais il est impossible à un dieu d'esquiver
ou de nier les décisions du Porte-égide.*

C'est d'ailleurs chez Zeus, chez dieu le père, que tous se réunissent. Nestor mentionne en effet les « demeures de l'Olympe » – Ὀλύμπια δώματ' (III, 377) – et le narrateur signale que l'assemblée des dieux et

14 Il faut alors remarquer que les Cyclopes, s'ils refusent la souveraineté des dieux, reconnaissent au moins celle de leur père, Poséidon. C'est en effet à lui qu'en appelle Polyphème pour obtenir le châtement d'Ulysse. Par ailleurs, la dissémination des Cyclopes en îlots isolés nous pousse à accoler à l'expression « familles nucléaires patriarcales » l'adjectif de « néolocale ».

15 Pour les fils, est ainsi rappelé le lien unissant à leur père Hermès et Apollon, ou encore Héraclès et Minos ; quant aux divines filles de Zeus, si Athéna fait figure de Διὸς θυγάτηρ ou de κόρη Διὸς par excellence, l'expression peut aussi renvoyée à Artémis, à Perséphone, aux Muses ou même à Aphrodite (textes en annexe).

Smala III

déesse se déroule dans le palais de l'Olympe – ἐνὶ μεγάροισιν Ὀλυμπίου (I, 27). Non contente d'être patriarcale, la famille communautaire et endogame¹⁶ des Olympiens serait donc patrilocale.

Si, à travers ce rappel constant de la filiation, s'établissait en fait l'autorité du père sur ses enfants, le patriarcat est encore plus patent sur les îles d'Éole et du Soleil où les pères semblent bien régner sans partage sur leur famille. En effet, Éole, dieu des Vents et heureux père de douze enfants, a choisi de donner ses six filles comme épouses à ses six fils :

τοῦ καὶ δώδεκα παῖδες ἐνὶ μεγάροις γεγάασιν,
ἔξ μὲν θυγατέρες, ἔξ δ' υἱέες ἠβώνοντες.
ἐνθ' ὅ γε θυγατέρας πόρην υἰάσιν εἶναι ἀκοίτις. (X, 5-7)
Éole a douze enfants qui sont tous nés dans le palais six filles d'une part, six fils de l'autre, à l'âge d'homme À ses fils, il donna ses filles pour épouses.

De plus, après ces mariages, tous continuent de partager le même toit et la même vie collective :

οἱ δ' αἰεὶ παρὰ πατρὶ φίλω καὶ μητέρι κεδνῆ
δαίνυνται· παρὰ δέ σφιν ὄνειάτα μυρία κεῖται,
κνισῆεν δέ τε δῶμα περιστεναχίζεται ἀύλῃ,
ἦματα· νύκτας δ' αὖτε παρ' αἰδοίῃσ' ἀλόχοισιν
εὐδουσ' ἐν τε τάπησι καὶ ἐν τρητοῖσι λέχεσσι. (X, 8-12)¹⁷

Eux, auprès de leur père et de leur souveraine mère, toujours festoient ; on voit des plats par milliers devant eux, la maison retentit de cris dans la fumée des graisses, jour après jour ; la nuit, auprès de leurs dignes épouses, ils dorment dans leurs draps et sur leurs lits de camp.

Là encore s'affirme un système communautaire on

16 Si l'endogamie en anthropologie désigne souvent les mariages au sein d'une même famille entre cousin et cousine (cf. Todd (1983)), il s'agit ici d'un plus haut degré d'endogamie puisque les divinités connaissent le mariage entre frère et sœur.

17 Cette description d'un mode de vie communautaire est confortée par la suite X, 60-61.

ne peut plus endogame¹⁸ soumis à la haute autorité paternelle, la situation sur l'île du Soleil confirme cet état de fait¹⁹. Sur ces deux îles ce sont les filles qui connaissent le plus fortement l'autorité de ce père qui peut les marier et les donner à sa guise.

Aussi n'est-il pas étonnant d'entendre des femmes remettre en cause cette autorité. L'*Odyssee* présente en effet deux voix dissidentes : celles de Calypso, fille d'Atlas, et de Circé, fille d'Hélios. Toutes deux ont en commun de prétendre choisir elles-mêmes celui qu'elles veulent pour époux, sans attendre d'être donnée à un homme par un homme. À défaut de pouvoir le prendre pour époux, elles entendent au moins profiter de lui²⁰. Ulysse présentant Circé explique : λιλαιομένη πόσιν εἶναι (IX, 32) / « brûlant de m'avoir pour époux » et Athéna rappelle de Calypso : λιλαιομένη πόσιν εἶναι (I, 15) / « brûlant d'en faire son époux ». Si Ulysse et Athéna parlent alors d'un époux – πόσιν – Calypso, elle, parle simplement de compagnon – ἀκοίτην.

Dans les deux cas, Zeus envoie Hermès procéder à un rappel à l'ordre qui s'apparente à un ordre moral masculin²¹. Et Calypso d'en profiter pour dénoncer la domination masculine dans son ensemble, avant de

18 Si, chez Homère, l'acceptation de cette volonté paternelle de voir ses enfants se marier entre eux semble aller de soi, J. Rudhardt signale les inflexions que des auteurs postérieurs, d'Euripide (dans les fragments de son *Eole*) à Ovide (dans ses *Héroïdes*, II, 3-130), ont donné au mythe pour justifier et limiter cette situation incestueuse, voire la condamner. Cf. J. Rudhardt (1984) 734-735. Une même évolution est perceptible à travers le mariage d'Arété et d'Alkinoos. S'il est tout d'abord affirmé que la reine phéacienne a épousé son frère (VII, 54-55), des vers interpolés postérieurement font d'Arété une lointaine nièce d'Alkinoos (VII, 63-67). Leur situation se rapprocherait et se conformerait alors à celle de la jeune épicière dans l'Athènes du V^e siècle. J. Rudhardt propose d'expliquer le tabou de l'insecte par un surcroît de sacralité qui serait lié à cette situation. Cette analyse est en accord avec la lecture que nous proposons où la situation endogamique serait l'apanage du divin. Ce trait caractéristique expliquerait aussi la situation du couple royal de Schérie dont le statut quasi-divin n'a de cesse d'être signalé (VII, 231).

19 Remarques complémentaires B.

20 Le narrateur présente en effet un Ulysse entièrement soumis aux désirs de Calypso (V, 154-155).

21 Dans le cas de Circé, Hermès se contente de mettre en garde Ulysse et de lui expliquer la marche à suivre (X, 276-308) ; dans celui de Calypso, c'est directement à la déesse qu'il s'adresse (V, 103-104, et surtout V, 112-113).

L'Odyssée des systèmes familiaux

néanmoins se soumettre à la volonté de Zeus²² :

σχέτλιοί έστε, θεοί, ζηλήμονες έξοχον άλλων,
οί τε θεαῖσ' άγάσθε παρ' άνδράσιν εύνάζεσθαι
άμφαδίην, ήν τίς τε φίλον ποιήσετ' άκοίτην. (V, 118-120)

Vous êtes sans pitié, dieux plus jaloux que les mortels

qui détestez de voir une déesse avec un homme ouvertement, quand elle l'a pris pour époux !

Aphrodite, en trompant Héphaïstos avec le frère de ce dernier, Arès²³, procède-t-elle d'une remise en cause du même ordre ? Ou d'une quelconque remise en cause de l'ordre familial ? La première réaction de l'époux trompé est de menacer de renvoyer la femme infidèle chez son père :

είς ό κέ μοι μάλα πάντα πατήρ άποδῶσιν ξεδνα,
ῶσσα οί έγυάλιξα κυνώπιδος εἵνεκα κούρης,
οὔνεκά οί καλή θυγάτηρ, άτάρ ούκ έχέθυμος. (VIII, 318-320)

tant que le père ne m'aura pas rendu tous les cadeaux

dont je l'ai gratifié pour sa fille à face de chienne : car, si la fille est belle, elle manque de retenue !

Le père devrait alors rendre les dons nuptiaux d'Héphaïstos, ce qui s'apparenterait à un remboursement pour vice caché de l'épousée. Héphaïstos choisit cependant par la suite de faire payer l'offenseur. La proposition est formulée par les membres de la famille témoins de la prise au piège d'Arès : τὸ καί μοιχάγρι' όφέλλει. (VIII, 333) / « il faut payer ». Héphaïstos ne se range à leur avis qu'après avoir obtenu que l'un d'eux ne se portât garant. En effet, à sa demande εἴ κεν Ἄρης οἴχοιτο χρέος και δεσμὸν άλύξας ; (VIII, 353) / « si Arès, esquivant piège

et dette, se sauve ? », Poséidon s'engage auprès d'un neveu pour un autre neveu :

« Ἡφαιστ', εἴ περ γάρ κεν Ἄρης χρεῖος ὑπαλύξας
οἴχηται φεύγων, αυτός τοι έγώ τάδε τείσω. » (VIII, 355-356)

« Héphéstos, si jamais, pour esquiver sa dette, Arès s'enfuit, c'est moi qui te la paierai ! »

Le problème se règle donc en famille, mais il se règle surtout entre hommes. Cette anecdote, même si elle laisse fortement penser à une transposition des pratiques des hommes dans le monde du divin²⁴, confirme le caractère hautement communautaire et patriarcal du monde des dieux.

Les seules véritables remises en cause de cet ordre patriarcal sont finalement bien celles auxquelles procèdent Calypso et Circé, et elles semblent justement possibles parce que ces déesses habitent les confins, des îles cachées au bout du monde que d'aucuns ont même associé à un monde des morts²⁵. Une telle attitude ne saurait être de mise dans le monde des mortels.

La place des mortels

Avant d'étudier l'organisation des foyers des grandes familles que croisent Ulysse et Télémaque, celles de Ménélas, de Nestor et d'Alkinoos, et de comparer leur situation à celle d'Ithaque, il convient de dire un mot des personnages secondaires dont l'*oikos* est brièvement évoqué.

L'*oikos* des petites gens.

Racontant ses périples aux Phéaciens, Ulysse rappelle la famille de Maron qui l'a hébergé à Ismaros alors qu'il fuyait la fureur des Cicones. Ce prêtre d'Apollon habite σὺν παιδί περισχόμεθ' ήδὲ γυναικί (IX, 199) / « avec son enfant et sa femme », femme qui, quelques vers

22 Elle développe alors trois exemples : Aurore et Orion, Déméter et Iasion et enfin elle-même et Ulysse.

Elle n'en doit pas moins se soumettre, ainsi qu'elle en convient devant Hermès (V, 137-138) et devant Ulysse (V, 169-170).

23 Les amours d'Arès et Aphrodite chantées par Démodikos occupent les vers 267-366 du chant VIII.

24 Ainsi que nous le développerons infra « Comment la (re)donner en mariage ? ».

25 Wathelet (2014) ou Casevitz (1992).

Smala III

plus loin, est qualifiée de ἀλοχός τε φίλη (IX, 207) / compagne aimée.

Alors qu'il s'apprête à regagner Ithaque, Télémaque prend à son bord le devin Théoclymène dont le narrateur présente la famille et signale :

ἔνθα δ' ἔγημε γυναιῖκα καὶ ὑπερεφές θετό δῶμα,
γείνατο δ' Ἀντιφάτην καὶ Μάντιον, οὔε κραταιώ. (XV,
241-242)

*Là, il prit femme, construisit une haute demeure
et eut deux puissants fils, Antiphatès et Mantios.*

Arrivé chez Eumée, Ulysse se fait passer pour un Crétois dont il retrace l'histoire et résume le mode de vie qui aurait dû être le sien : οὐδ' οἰκωφελίη, ἧ τε τρέφει ἀγλαὰ τέκνα (XIV, 223) / « ni la maison qu'on agrandit pour nourrir les enfants », mais déplore de ne pas en avoir profité, ou du moins pas longtemps :

μῆνα γὰρ οἶον ἔμεινα τεταρπόμενος τεκέεσσι
κουριδίη τ' ἀλόχῳ καὶ κτήμασιν. (XIV, 244-245)
*je n'avais pas joui un mois de mes enfants,
de ma femme et de mes richesses*

Ainsi, tous, quelle que soit leur origine, partagent leur δῶμα²⁶ avec leur femme – γυνή – et leurs enfants – παῖδες. Parmi ces enfants, les fils – υἱες – sont particulièrement mis en avant ; peut-être parce que, quand ils grandissent, leur rôle est de s'occuper des affaires paternels. C'est ce que révèle l'exemple des fils d'Aigyptios, un habitant d'Ithaque : δύο δ' αἰὲν ἔχον πατρώϊα ἔργα (II, 22)²⁷ / « les deux derniers s'occupaient du domaine ». Deux de ses fils semblent ainsi rester avec lui et se consacrer aux πατρώϊα ἔργα / les affaires paternels. Que l'absence de son troisième fils qui préfère banqueter aux côtés des prétendants soit déplorée laisse entendre que ce type de fonctionnement fût la norme.

Si l'on a pu dans un premier temps penser à des

•••••
²⁶ Le nom est aussi employé pour désigner l'habitat du marin qui hébergera Théoclydème à Ithaque.

²⁷ De fait, seuls deux des quatre fils prennent la suite de leur père, le premier étant compagnon d'Ulysse et le dernier préférant fréquenter les prétendants, au grand damne de leur père.

modèles de familles nucléaires, on observe ici une organisation plus communautaire. Les fils restent avec leur père et prennent sa suite. Il est probable que, s'il n'est pas fait mention des parents dans les cas précédents, c'est que ces parents ne sont pas ou plus présents²⁸.

De plus, ces familles semblent toutes avoir recours à un partage de l'héritage, un partage plus ou moins égalitaire. Sous son masque crétois, Ulysse aborde en effet la question de la répartition du riche patrimoine paternel :

[...] τοὶ δὲ ζωὴν ἐδάσαντο
παῖδες ὑπέρθυμοι καὶ ἐπὶ κλήρους ἐβάλλοντο,
αὐτὰρ ἐμοὶ μάλα παῦρα δόσαν καὶ οἶκί' ἔνειμαν. (XIV,
208-210)

*[...] ses orgueilleux enfants
se partagèrent ses biens et les tirèrent au sort ;
on m'octroya une maison, et ce fut presque tout.*

L'héritage a ainsi été réparti entre les différents fils, et ce, alors même qu'Ulysse ne se présente pas comme un fils légitime, mais comme le fils d'une domestique esclave de cet homme prospère :

ἐκ μὲν Κρητῶων γένος εὐχομαι εὐρείων,
άνερος ἀφνειοῦ παῖς· πολλοὶ δὲ καὶ ἄλλοι
υἱες ἐνὶ μεγάρῳ ἤμην τράφον ἠδ' ἐγένοντο
γνήσιοι ἐξ ἀλόχου· ἐμὲ δ' ὠνήτη τέκε μήτηρ
παλλακίς, ἀλλὰ με ἴσον ἰθαγενέεσσι ἐτίμα
Κάστωρ Ὑλακίδης, τοῦ ἐγὼ γένος εὐχομαι εἶναι. (XIV,
199-204)

*Je m'honore d'être né dans la vaste Crète
et d'avoir eu pour père un homme riche, bien des fils
avaient été nourris et étaient nés dans son palais,
mais de l'épouse légitime ; moi, ma mère était
une esclave, mais autant que ses autres fils, Castor,
enfant d'Hylax, dont je suis fier d'être le fils, m'aimait.*

•••••
²⁸ Soit ces parents ne sont plus vivants, soit le personnage a dû les quitter et partir au loin pour des raisons indépendantes de sa volonté, c'est le cas par exemple pour la famille de Théoclydème qui a dû fuir la possible vengeance de ses compatriotes suite à un accident mortel.

L'Odyssée des systèmes familiaux

Cette part accordée au bâtard, au même titre qu'aux fils légitimes, est d'autant plus remarquable que les travaux réalisés sur la pratique de l'héritage en Grèce classique ont montré comment se met peu à peu en place une législation qui tend sciemment à exclure les enfants illégitimes du système de dévolution²⁹. Que la fiction soit crédible pour Eumée indique bien que ce système ressemble en fait à la pratique en vigueur à Ithaque. On se gardera cependant de parler de système égalitaire *stricto sensu* puisque la répartition ne semble pas avoir été faite « à parts égales », mais par tirage au sort³⁰.

La question du devenir du patrimoine paternel appert par ailleurs, dans les menaces adressées par Agélaos à Mentor :

αὐτὰρ ἐπὴν ὑμέων γε βίας ἀφελώμεθα χαλκῶ,
κτῆμαθ' ὀπόσσα τοί ἐστι, τὰ τ' ἔνδοθι καὶ τὰ θύρῃφι,
τοῖσιν Ὀδυσσεύος μεταμειξομεν· οὐδέ τοι υἷας
ζῶειν ἐν μεγάροισιν ἐάσομεν, οὐδὲ θύγατρας
οὐδ' ἄλοχον κεδνὴν Ἰθάκης κατὰ ἄστῃ πολεύειν. (XII,
219-223)

*Puis, lorsque notre glaive vous aura ôté la vie,
tous les biens que tu as dans ta maison et au-dehors
nous les joindrons à ceux d'Ulysse ; et ni tes fils,
ni tes filles n'auront le droit de vivre en leur palais
ni ta fidèle épouse en la cité d'Ithaque !*

29 Sur cette pratique de l'héritage à l'époque classique, voir les travaux de C. Leduc, notamment Leduc (2003).

30 Contrairement à ce que d'aucuns semblent penser (Ndoye (2010)), ce système ne nous semble pas nécessairement impliquer que personnage joué par Ulysse ait été désavantagé ou lésé. Ce système du partage par tirage au sort est par ailleurs courant dans les épopées homériques. Il est notable que le même verbe est précisément employé pour désigner le partage d'un butin entre les hommes après un pillage, qu'il s'agisse d'Ulysse et des ses hommes après la prise d'Ismaros (IX, 41-42) ou d'Ulysse sous son masque crétois (XIV, 232-233). Sur cette pratique du partage dans l'Iliade, voir Finley (1969).

Nous verrons que ce même verbe se retrouve significativement dans la bouche des prétendants pour évoquer le devenir des biens d'Ulysse si Télémaque mourrait (II, 337).

La menace est bien celle de l'accaparement de l'héritage³¹, des biens matériels et immatériels, qui doivent revenir aux enfants de Mentor. Plus précisément, on comprend ici que les différents enfants de Mentor, du moins ses fils³², devraient continuer à habiter ensemble la demeure paternelle, respectant alors un modèle communautaire. C'est ce même modèle qui transparait de l'étude des *oikoi* royaux.

Les foyers royaux

De façon générale, l'expression ἐς πατρίδα γαῖαν / « la terre des pères » apparaît pour désigner un retour à la maison³³ et montre bien le lien entre le lieu et la famille. Plus précisément, la maison royale est appelée elle aussi οἶκος / foyer, δόμος ou δῶμα / demeure, ou encore μέγαρον, terme qui peut désigner *stricto sensu* la grande salle, la salle de réception et donc la salle du pouvoir, mais peut aussi, par métonymie, renvoyer à l'ensemble du bâtiment, le palais³⁴. Les différents

31 La pratique de l'accaparement des biens qui déshérite les enfants semble une menace courante puisque Pénélope rappelle malicieusement à Antinoos que son père a lui-même couru ce risque face aux Thesprotes et n'y a échappé que grâce à la bienveillance d'Ulysse :

τόν ῥ' ἔθελον φθεῖσαι καὶ ἀπορραῖσαι φίλον ἦτορ
ἦδὲ κατὰ ζῶην φαγέειν μενοεικέα πολλήν· (XVI, 428-429)

Ils voulaient le tuer, lui arracher le cœur,

lui manger tous ses biens qui étaient abondants.

L'emploi du verbe φαγέειν / « manger » pour désigner cet accaparement des biens d'autrui n'est pas sans faire écho à l'attitude des prétendants qui sont à maintes reprises décriés pour « dévorer » les biens d'Ulysse et l'héritage potentiel de Télémaque.

32 Il faut noter ici l'ambiguïté du système de négation. La traduction de Ph. Jaccottet associe les fils et les filles à la demeure paternelle d'une part, et laisse la fidèle épouse à Ithaque d'autre part. Il semble possible d'entendre que les fils restassent dans maison et les filles et l'épouse (devenue veuve) à Ithaque.

33 L'expression renvoie le plus souvent à Ithaque dans les souhaits d'Ulysse ou dans ceux des différents personnages qui croisent sa route, mais elle se rencontre aussi dans la bouche de Protée pour désigner le retour de Ménélas en sa cité.

34 Ce terme de μέγαρον a entre autres conduit V. Bérard à affirmer que les palais décrits par Homère sont semblables à ceux de Mycènes ou Tirynthe. Cela nous semble discutable, ce terme présente aussi et avant tout l'intérêt de renvoyer au passé, de faire « ancien » ; des choix lexicaux analogues sont justement relevés par S. Saïd pour expliquer les problèmes de datation de la société de référence du monde d'Ulysse (Saïd (1998)).

Smala III

termes sont employés par les différents personnages et la valeur précise à accorder à chacun nécessiterait un développement à part entière³⁵. Quelle que soit leur désignation, ces demeures royales – celle de Nestor à Pylos, de Diocléos à Phères, de Ménélas à Lacédémones, d'Ulysse à Ithaque ou encore celle d'Alkinoos à Schérie – partagent manifestement toutes la même organisation matérielle.

Généralités matérielles : de l'architecture au personnel.

À l'intérieur les espaces sont strictement délimités et genrés : la notion de « seuil franchi », seuil de pierre ou de bronze, revient d'un palais à l'autre et permet de passer de la cour à la grande salle ou au porche où dorment les hôtes de passage. Un escalier doit aussi être présent pour compléter l'organisation en étages : chambre des femmes si l'on le monte, trésor si l'on le descend.

Le personnel – englobé sous l'hyperonyme de domestiques – δμῶης – semble lui aussi commun à ces différents *oikoi*. Il comprend, pour sa composante féminine, des δμῶαι ou simplement des γυναῖκες / « femmes » qui semblent pouvoir remplir indifféremment toutes les fonctions dévolues aux servantes, et des domestiques spécialisées : des chambrières – ἀμφίπολοι –, une intendante – ταμίη, qui est toujours qualifiée de digne, αἰδοίη ταμίη – et, à Ithaque, une nourrice – τροφός – la fidèle Euryclée. Quant aux hommes, les hérauts – κήρυκες – sont les plus nombreux ; sont aussi mentionnés, à Lacédémone et à Ithaque, un échanson – οἰνόχοος – et, à Ithaque seulement, un trancheur – δαιτρὸς – ainsi que les valets des prétendants – ὑποδρηστήρες ou δρηστήρες

35 Pour Ph. Jaccottet, qui suit alors les analyses d'Autran, l'équivalence entre ces termes présente essentiellement l'avantage de jouer sur la métrique. En effet, dans le cadre de la poésie épique, le rythme a plus d'importance que la psychologie ou le réalisme : « à ce titre, mettre les demeures et non la demeure d'Ulysse signifie gagner une syllabe en plus et non évoquer un complexe de maisons » (Jaccottet (2004) p. 406). Cela n'est pas à exclure, il nous semble néanmoins qu'une distinction s'opère selon l'utilisateur du terme : si les prétendants ou les autres rois considèrent la demeure d'Ulysse comme un mégaron, Télémaque ou Ulysse y voient leur *oikos*. Seul le terme de domos semble *a priori* dépourvu de connotations.

– et enfin, des « ouvriers agricoles », bouvier, chevrier et porcher συβώτης³⁶.

Faut-il considérer les concubines qui partagent la couche du roi comme un type de personnel spécialisé et les ajouter à cette énumération ? Ces ἄλοχοι sont principalement mentionnées à Lacédémone (c'est le cas de la mère d'Eurymaque), mais c'est la précision apportée par le narrateur sur Euryclée qui permet de mieux comprendre leur situation :

Εὐρύκλει', Ἴππος θυγάτηρ Πεισηνορίδαο,
τὴν ποτε Λαέρτης πρίατο κτεάτεσσιν ἔοισι,
πρωθήβην ἔτ' ἐοῦσαν, ἔεικοσάβοια δ' ἔδωκεν,
Ἴσα δέ μιν κεδνῆ ἀλόχῳ τίεν ἐν μεγάροισιν,
εὐνῆ δ' οὐ ποτ' ἔμικτο, χόλον δ' ἀλέεινε γυναικός· (I,
429-433)

*Euryclée, fille d'Ops, lui-même fils de Pisénor,
que Laërte avait acheté pour le prix de vingt bœufs
jadis, quand elle était encore une fillette,
et qu'à l'égal de son épouse il avait honorée,
hormis le lit, pour éviter la colère.*

Ainsi toute femme achetée est susceptible de remplir la fonction d'alokos, compagne de lit ; Laërte fait figure d'exception en n'usant pas de la sorte avec Euryclée, et ce uniquement par considération pour son épouse. Nous reviendrons sur le fait que ce n'est pas la seule fois que le comportement de Laërte déroge à ce qui semble être la norme.

M. Ndoye³⁷ fait alors remarquer que les mentions connexes de Télémaque et ou de Pénélope et des esclaves donnent l'impression d'une vie harmonieuse ; cette réflexion doit être étendue aux différents *oikoi* de l'*Odyssee* pour lesquels la coordination est fréquente entre la maîtresse et les femmes de la maison qui œuvrent de concert aux tâches domestiques, notamment le tissage et la réception des hôtes. Preuve en est l'expression par laquelle Pénélope désigne ses suivantes : φίλαι (IV, 722). Cette impression est aussi renforcée par le fait que le maître peut se comporter à

36 Sur ce personnel, voir remarques complémentaires C.

37 Ndoye (2010), p. 211-212.

L'Odyssée des systèmes familiaux

l'égard de certains comme un véritable père, ou que certains attendent de lui les bienfaits qu'ils pourraient attendre d'un père. C'est d'ailleurs ainsi que Pénélope présente la relation entretenue par Ulysse et son peuple³⁸ :

ὡς οὐ τις μέμνηται Ὀδυσσεύος θείοιο
λαῶν, οἷσιν ἄνασσε, πατήρ δ' ὧς ἦπιος ἦεν. (V, 11-12)
*puisque nul n'a gardé le souvenir d'Ulysse
chez ceux qu'il gouvernait avec la tendresse d'un
père !*

C'est justement le cas d'Eumée. Né libre puis enlevé et vendu, le divin porcher ne conçoit ses biens que comme des dons de la famille d'Ulysse³⁹. Et Eumée de dresser la liste des bienfaits qu'il était encore en droit d'espérer d'Ulysse à son départ :

ἦ γὰρ τοῦ γε θεοὶ κατὰ νόστον ἔδησαν,
ὅς κεν ἔμ' ἐνδυκέως ἐφίλει καὶ κτήσιν ὄπασσεν,
οἷά τε ᾧ οἰκῆϊ ἄναξ εὐθυμὸς ἔδωκεν,
οἶκόν τε κληρόν τε πολυμνήστην τε γυναῖκα (XIV, 61-64)
*...Ah ! celui dont les dieux gènent le retour,
il m'aurait bien soigné, il m'aurait donné quelque
avoir,
tout ce qu'un maître généreux donne à son serviteur
une maison, un domaine, une femme de haut prix⁴⁰*

Eumée semble finalement attendre d'Ulysse un *oikos*, à la fois la demeure et la terre qui le constituent matériellement et l'épouse qui permettra de le fonder socialement⁴¹. La réaction d'Ulysse à son retour lui donne raison puisqu'il lui promet justement, ainsi qu'à ceux qui lui sont restés fidèles, les bienfaits qu'Eumée

38 À la différence de ce qui se passe chez les Phéaciens où Alkinoos est honoré comme un dieu : Φαίηκεσσιν ἄνασσε θεοῦ δ' ὡς δῆμος ἄκουεν (VII, 11) / « étant le roi que l'on écoutait comme un dieu. ».

39 XV 489-491.

40 Nous modifions l'ordre de la traduction de Ph. Jacottet pour respecter la structure du texte grec.

41 Eumée se révèle cependant suffisamment indépendant pour acheter à son compte son propre « serviteur » (XIV, 449-451).

espérait de lui et qu'on attendrait d'un père :

ἄξομαι ἀμφοτέροισ' ἀλόχους καὶ κτήματ' ὀπάσσω
οἰκία τ' ἐγγὺς ἐμεῖο τετυγμένα· καὶ μοι ἔπειτα
Τηλεμάχου ἐτάρω τε κασιγνήτω τε ἔσεσθον. (XXI, 214-216)
*je vous donnerai à chacun une femme, des biens,
et une bonne maison près de chez moi ; à mes yeux
vous serez les amis et les frères de Télémaque.*

Les largesse d'Ulysse vis-à-vis de ses fidèles – largesses partagées par les différents rois de l'*Odyssée*, notamment Alkinoos qui promettait à Ulysse une terre où établir son *oikos* s'il épousait Nausikaa – révèlent par ailleurs que la terre constitue bien, dans le monde homérique, un bien aliénable, ce qui n'est plus vrai pour la Grèce classique⁴².

Les palais royaux présentent ainsi une certaine unité tant dans leur organisation spatiale que dans les emplois de leur personnel. Tous connaissent une répartition des espaces et des tâches domestiques fortement genrée. La même unité transparaît lorsqu'on observe les relations familiales au sein de ces *oikoi*, celle d'un modèle dominant largement communautaire. Ce phénomène est particulièrement sensible si l'on examine les liens unissant le père et ses enfants, à commencer par ses fils.

Les fils de leur père.

Se présenter, pour les héros épiques, c'est se dire, au moyen d'un génitif, « fils de... », i.e. revendiquer une généalogie⁴³, s'inscrire dans une généalogie et s'en montrer digne. Le premier constat qui s'impose alors est que le fils se doit d'être à l'image du père, lourde

42 Finley (1970).

43 Aussi Ulysse n'a-t-il de cesse de se présenter comme fils de Laerte et Télémaque comme fils d'Ulysse. C'est notamment le cas au chant IX au cours duquel Ulysse dévoile son identité à Alkinoos : εἴμ' Ὀδυσσεὺς Λαερτιάδη (IX, 19), et rappelle avoir procédé de la même manière avec Polyphème : υἱὸν Λαέρτεω, Ἰθάκη ξνὶ οἰκί' ἔχοντα. (IX, 505). Quant à Télémaque, c'est lors de sa rencontre avec Théoclydème qu'il peut affirmer : ἐξ Ἰθάκης γένος εἰμί, πατήρ δέ μοι ἔστιν Ὀδυσσεύς, (XV, 267).

Smala III

tâche dont Athéna signale l'ampleur⁴⁴...

παῦροι γάρ τοι παῖδες ὁμοῖοι πατρὶ πέλονται,
οἱ πλέονες κακίους, παῦροι δέ τε πατρὸς ἀρείους. (II,
276-277)

*Car peu d'enfants se montrent dignes de leur père ;
pires presque toujours, et bien rarement meilleurs
qu'eux.*

**un idéal de vie en commun : « tel père, tel(s)
fils ».**

C'est tout d'abord la ressemblance physique entre père et fils qui est systématiquement soulignée et magnifiée par les différents protagonistes⁴⁵. Par la suite, c'est évidemment les valeurs du père que le fils se doit de porter et d'incarner, à tel point qu'entendre parler Pisistrate, c'est entendre Nestor. Ménélas ne peut en effet que rapprocher Pisistrate de son père pour sa sagesse⁴⁶ : τοῖου γὰρ καὶ πατρός, ὃ καὶ πεπνυμένα βάζεις. (IV, 205-206) / « Fils d'un tel père, tu ne pouvais parler que sensément. ». Le fils est alors le juste reflet de son père.

Pourtant, l'idéal pour tous ces pères est bien sûr de

44 Si, dès la début de la Télémaachie, la déesse souligne la difficulté, voire l'impossibilité, pour les fils d'égaliser leur père (seul Télémaque semble alors trouver grâce à ses yeux), force est de constater par la suite que les fils des *oikoi* royaux se montrent globalement dignes de leurs pères. En atteste le constat de Ménélas, pour qui bon sang ne saurait mentir :

οὐ γὰρ σφῶν γε γένος ἀπόλωλε τοκίῳ,
ἀλλ' ἀνδρῶν γένος ἐστὲ διοτρεφῶν βασιλῆων
σκηπτούχων, ἐπεὶ οὐ κε κακοὶ τοιούσδε τέκοιεν. (IV, 62-64)
Certes, la race de vos pères en vous n'a point péri :
vous êtes bien du sang des rois nourris par Zeus,
car les vilains ne feraient point de tels enfants !

45 Aussi les différents compagnons d'Ulysse remarquent-ils et s'émerveillent-ils de la ressemblance entre Télémaque et Ulysse, notamment lorsque le jeune homme se présente à eux, à commencer par Nestor, III, 123-125, puis Hélène IV, 141-144 et Ménélas IV, 149-150 et enfin Eumée XIV, 172-178.

46 Et Nestor de rapprocher la parole de Télémaque de celle d'Ulysse (III, 123-125)

vieillir entouré des fils qui font perdurer leurs valeurs⁴⁷. Ménélas présente clairement comme une grâce divine, un don de Zeus, la situation dont jouit Nestor :

ῥεῖα δ' ἀρίγνωτος γόνος ἀνέρος, ᾧ τε Κρονίων
ὄλβον ἐπικλώσῃ γαμέοντί τε γεινομένῳ τε,
ὡς νῦν Νέστορι δῶκε διαμπερὲς ἤματα πάντα
αὐτὸν μὲν λιπαρῶς γηρασκέμεν ἐν μεγάροισιν,
υἱέας αὖ πινυτούς τε καὶ ἔγχεσιν εἶναι ἀρίστους. (IV,
207-211)

*On reconnaît facilement la race de celui
que Zeus rendit heureux dans son mariage et ses
enfants,
comme Nestor qu'il autorise à passer tout le temps
de sa vieillesse en son palais, dans l'abondance,
entre ses fils sachant manier la lance et la raison !*

Et c'est naturellement Pylos, la ville de Nestor, qui donne l'image la plus complète et la plus concrète de l'organisation familiale qui découle de cette logique et qui semble connue et reconnue par tous⁴⁸. Nestor vieillit donc entouré de ses fils. Tous ses enfants continuent d'habiter le palais de leur père, qu'ils soient ou non mariés⁴⁹, et tous ont leur chambre à proximité

47 Nestor lui-même l'exprime clairement :

οὐ θην δὴ τοῦδ' ἀνδρὸς Ὀδυσσεύος φίλος υἱὸς
νηὸς ἐπ' ἰκρίοφιν καταλέξεται, ὄφρ' ἂν ἐγὼ γε
ζῶω, ἔπειτα δὲ παῖδες ἐνὶ μεγάροισι λίπωνται
ξείνους ξεινίζειν, ὅς τις κ' ἐμὰ δῶμαθ' ἵκηται. (III, 352-355)

il ne sera pas dit que le fils de l'illustre Ulysse
aura été couche sur son tillac de mon vivant,
ni d'ailleurs tant qu'il y aura des fils dans ce palais
pour accueillir tous les étrangers, quels qu'ils soient.

Et Euryclyée de rappeler qu'Ulysse n'avait pas d'autre souhait (XIX, 367-368). Ulysse lui-même le confirme (XIII, 359-360). Un même idéal apparaît aussi dans les souhaits qu'Ulysse adresse à Arété (XIII, 61-62), nous y reviendrons.

48 De retour auprès de sa mère, Télémaque résume son séjour dans la ville du Néléide comme suit : ἐνδυκέως ἐκόμιζε σὺν υἱάσι κυδαλίμοισιν (XVII, 113) / « [Nestor] avec ses fils glorieux m'a fêté tendrement ». Il est ainsi établi pour tous que Nestor partageât sa vie avec celle de ses fils et que les relations fussent empreintes si ce n'est de douceur, du moins d'harmonie.

49 Des six fils de Nestor, seul Pisistrate, le plus jeune, n'est pas encore marié : ὅς οἱ ἔτ' ἠΐθεος παίδων ἦν ἐν μεγάροισιν (III, 401) / « le dernier de ses fils à n'être pas marié encore. ». Un schéma similaire s'applique aux filles de Nestor : bien que nous ne sachions leur nombre précis, seule Polycaste, la plus jeune, semble ne pas être mariée.

L'Odyssée des systèmes familiaux

de leur père :

...περὶ δ' υἷες ἀολλέες ἠγερέθοντο
ἐκ θαλάμων ἐλθόντες, Ἐχέφρων τε Στρατίος τε
Περσεύς τ' Ἄρητός τε καὶ ἀντίθεος Θρασυμήδης.
τοῖσι δ' ἔπειθ' ἔκτος Πεισίστρατος ἦλυθεν ἦρωσ, (III,
412-415)

*...Autour de lui tous ses fils se groupèrent,
arrivant de leurs chambres, Échéphron, Stratios,
puis Persée, Aréto et Trasymède égal aux dieux ;
en sixième parut le héros Pisistrate ;*

Épouse, fils et brus, mais aussi filles et gendres, tous vivent sous l'égide du vieux meneur de chevaux. Nestor semble en effet régir la vie des différents membres de la famille : il conduit υἷας καὶ γαμβροῖσιν ἐὰ πρὸς δώματα καλά (III, 387) / « ses gendres et ses fils à sa belle demeure » et donne les ordres à suivre : ὦς ἔφαθ', οἱ δ' ἄρα τοῦ μάλᾳ μὲν κλύον ἢ δ' ἐπίθοντο, (III, 477) / « Ainsi dit-il ; ils obéirent à son ordre ». Et, de même qu'il avait présidé au sacrifice pour son peuple⁵⁰, de même Nestor prie pour sa famille : « αὐτῶ καὶ παιδεσσι καὶ αἰδοίῃ παρακοίτι (III, 381) / « à moi, à mes enfants et à ma digne épouse. »⁵¹.

Une organisation familiale similaire se devine à Schérie où Nausikaa, s'adressant à son père, rappelle que ses frères vivent tous, mariés ou non, au palais de leur père :

πέντε δέ τοι φίλοι υἷες ἐνὶ μεγάροις γεγάασιν,
οἱ δὲ ὀπίοντες, τρεῖς δ' ἦϊθεοὶ θαλέθοντες
οἱ δ' αἰεὶ ἐθέλουσι νεόπλυτα εἴματ' ἔχοντες
ἐς χορὸν ἔρχεσθαι· τὰ δ' ἐμῆ φρενὶ πάντα μέμηλεν.(VI,
62-65)

*Et puis, tu as cinq fils qui vivent au palais :
deux ont une femme, trois sont garçons et pleins de
sève :
ceux-là veulent toujours des vêtements lavés de frais*

50 III, 31-32.

51 Par la suite, on peut lire une répartition genrée des tâches du sacrifice : aux femmes, les chants et les cris ; aux hommes l'évergissement (III, 450-454).

pour aller à la danse : et c'est moi qui en ai le soin !

Non seulement les fils d'Alkinoos partagent le palais de leur père, mais ils peuvent compter sur leur sœur pour assurer leur entretien.

En bonne logique, Ulysse ne peut que souhaiter que se perpétue ce mode de vie lorsqu'il quitte les Phéaciens.:

χαῖρέ μοι, ὦ βασίλεια, διαμπερές, εἰς ὃ κε γῆρας
ἔλθη καὶ θάνατος, τὰ τ' ἐπ' ἀνθρώποισι πέλονται.
αὐτὰρ ἐγὼ νέομαι· σὺ δὲ τέρπεο τῶδ' ἐνὶ οἴκῳ
παισὶ τε καὶ λαοῖσι καὶ Ἀλκινόῳ βασιλῆϊ. (XIII, 61-62)
*O reine, le bonheur soit ton compagnon jusqu'à l'heure
de la vieillesse et de la mort qui attendent les hommes !
Moi, je m'en vais. Mais toi, jouis en ces demeures
de ton peuple, de tes enfants et du roi ton seigneur !*

Il est alors notable que les vœux d'Ulysse sont alors adressés à la reine Arétè, à une mère, et non à un père⁵². Peut-être est-ce un indice supplémentaire de la place particulière qu'occupe Arétè aux côtés de son époux⁵³. Ce mode de vie où les enfants partagent l'*oikos* de leur père est si courant que Ménélas s'attend à le retrouver à Ithaque. Il imagine en effet que Laerte vit avec Télémaque et sa mère, ou plutôt que Télémaque et Pénélope vivent chez le père d'Ulysse :

52 Il en était déjà ainsi dans la prière initiale qu'Ulysse leur adressait (VII, 148-150) ou dans son dernier souhait (XIII, 44-45).

53 Cf. infra, nos remarques sur le mariage d'Arétè et d'Alkinoos.

Smala III

... οδύρονται νύ που αὐτόν

Λαέρτης θ' ὁ γέρον καὶ ἐχέφρων Πηνελόπεια
Τηλέμαχος θ', ὃν ἔλειπε νέον γεγαῶτ' ἐνὶ οἴκῳ. (IV, 110-112)

... *Et sans doute aussi le pleurent*

*le vieux Laërte et la tranquille Pénélope
Et Télémaque qu'il laissa nouveau-né en son foyer*

La situation à Ithaque en l'absence d'Ulysse est donc bien inédite. Le choix de Laërte de quitter le palais pour vivre dans les champs est effectivement signalé comme exceptionnel et même incongru ou anormal par les différents personnages qui y font référence⁵⁴. Il l'est d'autant plus qu'il ne se conforme pas au souhait émis par Ulysse à son départ :

μεμνησθαι πατρὸς καὶ μητέρος ἐν μεγάροισιν
ὡς νῦν, ἢ ἔτι μᾶλλον, ἐμεῦ ἀπονόσφιν ἐόντος· (XVIII, 267-268)

*Souviens-toi de mon père et ma mère en ce palais
comme aujourd'hui, et davantage encore en mon
absence ;*

La mention temporelle ὡς νῦν / « comme aujourd'hui » confirme que Laërte et Anticlée partageaient bien l'*oikos* d'Ulysse au moment du départ de ce dernier pour Troie. Le comportement exceptionnel de Laërte établit en norme le fait qu'un père reste en sa demeure et y vieillisse avec ses fils, et révèle le dysfonctionnement, voire la crise, de l'*oikos* royal d'Ithaque qu'induit l'absence d'Ulysse⁵⁵. Avant son départ, l'ensemble des cités grecques partageait un modèle communautaire

54 Il s'agit uniquement des différents proches de Laërte en ayant connaissance : Pénélope (IV, 737-738), Anticlée lors de la Nékuia (XI, 187-194) ou encore d'Eumée (XV, 353-357 et XVI, 140-141) et même de Télémaque (XVI, 150). Déesse omnisciente, Athéna, empruntant les traits de Ménélas, peut aussi le signaler (I, 188-193). Par contre, une telle conduite demeure impensable pour les autres personnages, hors d'Ithaque, comme le révèle le discours de Ménélas.

55 Cet écart justifie aussi et surtout le dernier chant de l'*Odyssee* et la scène d'anagnôrisis finale, que d'aucuns (à commencer par V. Bérard) ont jugé peu vraisemblable et donc apocryphe : pour être vraiment de retour chez lui et pleinement rétabli dans son identité, Ulysse doit être reconnu par son père, père qui retrouve par la même sa place légitime. Sur cette nécessaire reconnaissance, voir Slatkin (1986) ou Mendelsohn (2017).

dans lequel l'héritage devait manifestement être réparti entre les fils.

De père en fils : l'héritage en partage...

En plus d'être présenté comme les héritiers des valeurs de leur père, les fils sont aussi les héritiers de leurs biens matériels et immatériels. C'est cette idée qui transparait dans le souhait d'Ulysse aux nobles Phéaciens :

... καὶ παισὶν ἐπιτρέψειεν ἕκαστος
κτήματ' ἐνὶ μεγάροισι γέρας θ', ὃ τι δήμος ἔδωκεν. (VII, 149-150)

... *et qu'ils laissent à leurs enfants
les biens de leur palais et les présents reçus du
peuple.*

S'ils héritent du trésor, ces fils de roi ne sont cependant pas les héritiers du pouvoir royal. Autrement dit, ils héritent de l'*oikos* et de ses richesses, mais pas du mégaron. Télémaque met clairement en avant cette dichotomie dans ses revendications face aux prétendants⁵⁶ :

ἀλλ' ἢ τοὶ βασιλῆες Ἀχαιῶν εἰσὶ καὶ ἄλλοι
πολλοὶ ἐν ἀμφιάλῳ Ἰθάκῃ, νέοι ἠδὲ παλαιοί,
τῶν κέν τις τόδ' ἔχησιν, ἐπεὶ θάνα δῖος Ὀδυσσεύς·
αὐτὰρ ἐγὼν οἴκοιο ἄναξ ἔσομ' ἡμετέροιο
καὶ δμῶων, οὓς μοι ληΐσατο δῖος Ὀδυσσεύς." (I, 394-399)

Mais des chefs achéens, dans Ithaque des eaux, il est vrai qu'il n'en manque pas, jeunes ou vieux : que l'un d'eux prenne le pouvoir, puisqu'Ulysse n'est plus ; moi, j'entrerai en possession de ma maison et des esclaves qu'il m'a ramenés de ses pillages.

Cette stricte séparation entre le pouvoir exercé par la famille sur le peuple d'Ithaque et les biens détenus par

56 Cette distinction entre le devenir du pouvoir d'Ulysse et celui des biens d'Ulysse semble d'ailleurs pleinement acceptée par les prétendants, du moins, si nous pouvons nous fier à Eurymaque (I, 402-405).

L'Odyssée des systèmes familiaux

cette dernière à titre personnelle explique aussi le fait que chez Nestor comme chez Ménélas, Télémaque présente sa quête comme une quête privée et non comme une quête entreprise au nom de son peuple. Pour le dire simplement, Télémaque recherche Ulysse son père et propriétaire de son foyer et ne recherche pas Ulysse roi d'Ithaque⁵⁷.

Cette distinction a pour juste corollaire les questions posées lors de la Nekuia par Ulysse et Achille qui confirment le caractère non-héréditaire du pouvoir royal. En effet, Ulysse s'inquiète auprès de l'ombre de sa mère :

πατρός τε καὶ υἱέος, ὃν κατέλειπον,
ἦ ἔτι παρ κείνοισιν ἐμὸν γέρας, ἧέ τις ἦδη
ἀνδρῶν ἄλλος ἔχει, ἐμὲ δ' οὐκέτι φασὶ νέεσθαι. (XI,
174-176)

*Parle-moi de mon père et de mon fils laissé là-bas :
jouissent-ils encore de mon pouvoir ou est-ce un
autre
qui l'exerce déjà ? Dit-on que je ne reviendrai plus ?*

Et Achille de faire de même auprès d'Ulysse⁵⁸. Ces interrogations présentent en outre l'avantage d'unir le père du père et le fils du père i.e. de confirmer qu'en l'absence du père, c'est au grand-père de veiller sur la transmission au fils et de le prémunir contre la spoliation de ses biens.

Télémaque étant fils unique – ce qu'il présente d'ailleurs

comme une particularité de la famille de Laërte⁵⁹ – l'ensemble des biens lui revient sans partage. Et si Télémaque mourrait ? Les prétendants envisagent ce qu'il adviendrait alors des biens de la famille. Le partage serait à nouveau de mise :

κτήματα γὰρ κεν πάντα δασαίμεθα, οἰκία δ' αὖτε
τούτου μητέρι δοῖμεν ἔχειν ἢ δ' ὅς τις ὀπιύιοι. (II, 335-
336)

*il nous faudrait nous partager ses biens, et la maison,
la donner à sa mère et à celui qui la prendra...*

On retrouve ainsi chez eux⁶⁰ l'idée d'un partage des biens, avec toujours le même verbe que celui qu'employait Ulysse dans sa fiction crétoise. Et Athéna de mettre Télémaque⁶¹ en garde contre cette possibilité :

... μή τοι κατὰ πάντα φάγωσι
κτήματα δασσάμενοι, σὺ δὲ τηϋσίην ὀδὸν ἔλθης.
(XV, 12-13)

*... crains qu'ils ne te dévorent tout,
se partagent tes biens et ne rendent vain ton
voyage !*

Si tel avait été le cas, si les biens d'Ulysse, avaient été accaparés et partagés par d'autres, un tout autre héritage aurait alors échoué à Télémaque : le devoir de vengeance.

En effet, si le fils se doit de faire perpétuer les valeurs

57 Arrivé chez Nestor, Télémaque qualifie en effet que sa quête de οὐ δῆμιος (III, 82) / « non pas officielle » ; de même chez Ménélas, à la question δῆμιον ἢ ἴδιον ; (IV, 314) / « Est-ce une affaire privée ou politique [?] » , Télémaque répond qu'il s'agit d'une recherche entreprise à titre personnel.

Cette dissociation semble de plus une explication possible de l'échec de la solution politique recherchée tout d'abord par Télémaque lorsqu'il convoque l'assemblée d'Ithaque. Il s'agit de la première tenue depuis le départ d'Ulysse (II, 26-27) et Télémaque y prend la place de son père (II, 14). Là encore, il prend soin de distinguer son malheur d'une affaire publique (II, 44-45).

58 XI, 492-497.

59 Télémaque explique en effet que sa famille présente la particularité de ne compter qu'un seul fils par génération : ὦδε γὰρ ἡμετέστην γενεὴν μούνωσε Κρονίων· μούνον Λαέρτην Ἀρκείσιος υἱὸν ἔτικτε, μούνον δ' αὖτ' Ὀδυσῆα πατὴρ τέκεν· αὐτὰρ Ὀδυσσεὺς μούνον ἔμ' ἐν μεγάροισι τεκὼν λίπεν, οὐδ' ἀπόνητο. (XVI, 117-120)

Zeus n'a jamais donné qu'un fils aux hommes de ma race : Arcisios ainsi n'eut qu'un seul fils, Laërte ; et celui-ci n'est que le seul Ulysse ; puis Ulysse ne laissa au palais que moi seul, sans en profiter... Il est intéressant que Télémaque négligeât alors l'existence d'une sœur d'Ulysse, Ctimène, brièvement mentionnée par Eumée (XV, 363-367), dont l'époux aurait pu lui venir en aide.

60 C'est aussi l'idée que promeut Antinoos (XVI, 384-386).

61 Et Télémaque de s'approprier cette crainte (XVII, 79-80).

Smala III

du père, il se doit d'en devenir le défenseur et le vengeur en cas de menace. Oreste fait alors figure de paradigme, de modèle à suivre pour Télémaque, notamment à travers les propos de Nestor⁶² :

ὡς ἀγαθὸν καὶ παῖδα καταφθιμένοιο λιπέσθαι
ἀνδρός, ἐπεὶ καὶ κείνος ἐτείσατο πατροφονῆα,
Αἴγισθον δολόμητιν, ὃ οἱ πατέρα κλυτὸν ἔκτα. (III, 196-198)

Aussi est-ce un grand bien que de laisser derrière soi

*un fils, comme ce fils a fait payer le meurtrier,
Égisthe le rusé, qui lui avait tué son père.*

Si la fiction crétoise d'Ulysse laissait revenir une part du partage de l'héritage aux « bâtards », cela semble aussi être le cas dans les familles royales. En effet, Ménélas pourvoit à l'établissement du fils qu'il a eu d'une *doulos-alochos* au même titre qu'il veille au mariage de sa fille légitime. Les noces de ses deux enfants sont d'ailleurs célébrées en même temps⁶³ :

τὸν δ' εὖρον δαινύντα γάμον πολλοῖσιν ἔτησιν
υἱέος ἠδὲ θυγατρὸς ἀμύμονος ᾧ ἐνὶ οἴκῳ. (IV, 3-4)
*ils le trouvèrent qui offrait à une foule de parents
un banquet pour les noces de son fils et celles de sa fille*

Le parallélisme entre les deux enfants de Ménélas est par la suite renforcé par les conjonctions τὴν μὲν ... (IV, 5) et υἱεὶ δὲ (IV, 10) / « Sa fille... À son fils... » en début de vers. Cette situation semble pleinement expliquée et admise :

υἱεὶ δὲ Σπάρτηθεν Ἀλέκτορος ἦγετο κούρην,
ὅς οἱ τηλύγετος γένετο κρατερὸς Μεγαπένθης

62 Zeus lui-même partage cet avis, toute la gloire d'Oreste est d'avoir vengé son père (I, 30).

63 Un autre indice de la considération à laquelle a droit Mégapenthès réside dans le fait qu'il œuvre de concert avec Ménélas et Héléne pour combler Télémaque de présents (XV, 99-105). Significativement, les vers concernant Mégapenthès sont pris en étau entre ceux sur Ménélas et sur Héléne. La situation est donc bien acceptée par Héléne ; que l'on songe au courroux d'Anticlée qu'aurait redouté Laërte...

ἐκ δούλης· Ἑλένη δὲ θεοὶ γόνον οὐκέτ' ἔφαινον,
ἐπεὶ δὴ τὸ πρῶτον ἐγένετο παῖδ' ἐρατεινὴν,
Ἑρμιόνην ... (IV, 11-14)

*À son fils il donnait la fille d'Alector de Sparte ;
c'était son préféré, le vigoureux Mégapenthès,
né d'une esclave : car les dieux refusaient à Héléne
un autre enfant, depuis la naissance d'Hermione*

Peut-être faut-il comprendre que Mégapenthès ne jouit du même statut qu'un fils légitime que parce qu'Héléne n'a pas eu d'autres enfants qu'Hermione, cette fille dont le mariage doit assurer le bonheur de ses divins parents...

Le bonheur du mariage.

Si le fils se doit d'incarner son père, la fille se doit de faire son bonheur et, pour cela, elle doit se marier dans le respect des règles. Il lui incombe alors de veiller à sa bonne conduite et à la bonne tenue de l'*oikos*. Du moins est-ce la leçon que donne Athéna à la jeune Nausikaa⁶⁴ :

σοὶ δὲ γάμος σχεδὸν ἐστίν, ἵνα χρηὶ καλὰ μὲν αὐτὴν
ἐννυσθαι, τὰ δὲ τοῖσι παρασχεῖν, οἳ κέ σ' ἄγωνται·
ἐκ γάρ τοι τούτων φάτις ἀνθρώπους ἀναβαίνει
ἐσθλή, χαίρουσιν δὲ πατὴρ καὶ πότνια μήτηρ. (VI, 27-30)

*quand le mariage est proche, où il faudra porter
les plus beaux vêtements et en fournir à ton cortège ?
C'est ainsi qu'on obtient par le monde ce bon renom
dont le père et la mère souveraine se font joie.*

La joie qu'apporte la beauté de la jeune fille à sa famille est aussi magnifiée par Ulysse :

εἰ δέ τις ἐσσι βροτῶν, οἳ ἐπὶ χθονὶ καιετάρουσι,
τρὶς μάκαρες μὲν σοὶ γε πατὴρ καὶ πότνια μήτηρ,
τρὶς μάκαρες δὲ κασίγνητοι· μάλα πού σφισι θυμὸς
αἰὲν εὐφροσύνησιν ἰαίνεται εἵνεκα σεῖο,
λευσσόντων τοιόνδε θάλας χορὸν εἰσοιχνεῦσαν. (VI,

64 La jeune fille reprendra à son compte cette leçon et cette définition sous-entendue de la vertu féminine en VI, 282-288.

L'Odyssée des systèmes familiaux

153-157)

*Si tu es des mortels qui ont sur terre leur demeure,
trois fois heureux ton père et ta royale mère,
trois fois heureux tes frères : car leur âme, sans nul
doute,
est toujours grâce à toi par le bonheur illuminée,
qui regardent fleurir la danse telle fleur !*

En attendant le jour de ses noces, la jeune fille habite l'*oikos* paternel où elle assure les différentes charges et fonctions dévolues aux femmes aux côtés de sa mère : elle lave le linge, tisse et est même désignée pour laver les pieds des hôtes⁶⁵. Derrière cette unité apparente sur la place de la jeune nubile, se cachent de discrètes variations sur les possibles modalités du mariage.

Comment la (re)donner en mariage ?⁶⁶

À travers les figures de Nausikaa et d'Hermione, et surtout au travers des discours tenus sur leur situation, trois schémas de mariage apparaissent. L'exemple lacédémonien du mariage de la fille de Ménélas et Hélène nous donne un aperçu des tractations entre puissants qui président aux épousailles :

τὴν μὲν Ἀχιλλῆος ῥηξήνορος υἱεῖ πέμπεν·
ἐν Τροίῃ γὰρ πρῶτον ὑπέσχετο καὶ κατένευσε
δωσέμεναι, τοῖσιν δὲ θεοὶ γάμον ἐξετέλειον·
τὴν ἄρ' ὃ γ' ἐνθ' ἵπποισι καὶ ἄρμασι πέμπε νέεσθαι
Μυρμιδόνων προτὶ ἄστυ περικλυτόν, οἷσιν ἄνασσαν.
(IV, 5-9)

*Sa fille, il la donnait au fils d'Achille impétueux ;
car devant Troie, il en avait fait la promesse,
et les dieux maintenant l'accomplissaient ;
aussi l'envoyait-il avec des chevaux et des chars,
à la cité des Myrmidons sur qui régnait ce prince.*

65 C'est en effet la tâche qui incombe à Polycastè, la plus jeune des filles de Nestor, à l'arrivée de Télémaque (III, 464-465). Par contre, à Ithaque, c'est à la vieille nourrice Eurycleé que revient ce rôle. Peut-être parce que le palais d'Ulysse n'abrite pas de jeune fille à marier...

66 Nous reprenons ici le titre de l'article de C. Leduc s'appuyant notamment sur les schémas mariaux présents dans l'*Odyssée* et dont nous discutons infra les conclusions.

Hermione a ainsi été promise, enfant, au fils d'Achille, signe d'une alliance entre les parents. Elle doit quitter demeure de son père pour celle de son époux, signe d'un mariage « au loin » et semble partir accompagnée de présents – chevaux et chars – pour Néoptolème, ce qui constitueraient sa dot.

Si les choses semblent avoir été décidées et arrangées pour Hermione à son insu⁶⁷, Nausikaa entend elle avoir son mot à dire concernant le choix de son époux. En effet, la jeune phénicienne n'hésite pas à exprimer son avis sur la question :

αἶ γὰρ ἐμοὶ τοιόσδε πόσις κεκλημένος εἶη
ἐνθάδε ναιετάων, καὶ οἱ ἄδοι αὐτόθι μίμνειν (VI, 244-245)

*Ah ! si un tel héros pouvait être dit mon époux
et habiter ici, s'il lui plaisait d'y demeurer...*

Ses vœux se révèlent alors conformes à ce que son père imagine pour elle et dont il fait part à l'intéressé, Ulysse :

παῖδά τ' ἐμὴν ἐχέμεν καὶ ἐμὸς γαμβρὸς καλέεσθαι,
αὐθι μένων· οἶκον δέ κ' ἐγὼ καὶ κτήματα δοίην,
εἴ κ' ἐθέλων γε μένοις. ... (VII, 313-314)

*[si] tu prenais mon enfant et devenais mon gendre,
restant ici, je t'offrirais une maison, des biens,
à condition que tu le veuilles...*

Ainsi, Alkinoos pourvoirait à l'établissement de son gendre en lui fournissant l'*oikos*, la terre et les biens, qui lui font défaut. Il agirait d'une façon qui rappelle celle de Nestor chez qui vivent, en plus de ses fils et ses brus, ses filles et ses gendres. Cela n'est cependant pas ce qu'imaginait Ulysse pour la jeune Nausikaa, puisqu'il lui souhaitait :

κεῖνος δ' αὖ περὶ κῆρι μακάρτατος ἔξοχον ἄλλων,
ὅς κέ σ' ἐέδνοισι βρίσας οἰκόνδ' ἀγάγηται. (VI, 158-159)

Et plus heureux encor que tous les autres en son

67 Ménélas ne semble pas avoir agi différemment lorsqu'il a présidé au choix de l'épouse de Mégapenthès, la fille d'Alector (IV, 10).

Smala III

âme

celui-là qui, plus généreux, t'emmènera dans sa maison !

Le mariage imaginé par Ulysse pour Nausikaa est alors un mariage « au loin », i.e. il s'inscrit dans un schéma marital où la jeune femme quitte la demeure paternelle pour vivre chez parents de son époux. Elle connaîtrait alors la même la situation qu'Hermione qui doit quitter la cité de son père pour la cité des Myrmidons. Cependant, la mention « plus généreux » renvoie à un concours de dons nuptiaux des prétendants, concours dont la jeune femme serait l'objet, et concours dont le père de la future mariée se ferait l'arbitre. La différence est alors manifeste avec la situation d'Hermione dont le mariage résulte d'un accord ancien entre son père et le père de son promis.

Manifestement, Ulysse transpose ici à Schérie le schéma marital qu'il connaît, le schéma en vigueur à Ithaque. Il s'agit non seulement du type de mariage qu'a connu la sœur d'Ulysse que mentionne brièvement Eumée⁶⁸ ; mais il s'agit aussi et surtout du type de mariage que connut Ulysse lui-même avec la sage Pénélope ; en attestent les allusions à un possible remariage que nous analyserons dans un instant et le rappel des règles d'une cour en bonne et due forme auquel procède Pénélope :

μνηστήρων οὐχ ἦδε δίκη τὸ πάροιθε τέτυκτο,
οἷ τ' ἀγαθὴν τε γυναῖκα καὶ ἀφνειοῖο θυγάτρα
μνηστεύειν ἐθέλωσι καὶ ἀλλήλοισ' ἐρίσωσιν·
αὐτοὶ τοί γ' ἀπάγουσι βόας καὶ ἴφια μῆλα
κούρης δαῖτα φίλοισι, καὶ ἀγλαὰ δῶρα διδοῦσιν· (XVIII,
274-279)

les prétendants avaient auparavant d'autres façons ;

.....

68 Le porcher rappelle en effet :

οὐνεκά μ' αὐτῇ θρέψεν ἄμα Κτιμένη ταυυπέπλω,
θυγατέρ' ἴφθιμη, τὴν ὀπλοτάτην τέκε παίδων·
[...]

αὐτὰρ ἐπεὶ ῥ' ἦβην πολυήρατον ἰκόμεθ' ἄμφω,
τὴν μὲν ἔπειτα Σάμηνδ' ἔδοσαν καὶ μυρὶ ἔλοντο, (XV, 363-367)
elle m'avait nourri dans le même temps que sa fille,
la cadette de ses enfants, Ctimène aux longues robes ;
[...]

Quand nous eûmes tous deux atteint l'aimable adolescence,
On l'offrit à quelqu'un de Samé, pour de grands cadeaux,

*ceux qui veulent briguer une femme de bien, la fille
d'un homme riche, et rivalisent pour l'avoir,
doivent eux-mêmes amener les bœufs, les brebis
grasses,
pour traiter ses parents, et lui offrir des dons
splendides.*

Si à Schérie comme à Pylos, les rois entendent que leurs filles continuent à habiter l'*oikos* royal avec leur époux, à Lacédémone comme à Ithaque, les filles se marient « au loin » suivant le choix de leur père. Cependant, si l'époux des premières est choisi par le père pour céler une alliance entre deux familles, celui des secondes n'est autre que le vainqueur d'un concours de dons. Cette logique du mariage suite à une « enchère »⁶⁹ entre les prétendants est à ce point prégnante à Ithaque qu'elle s'impose dès qu'il est question du remariage de Pénélope.

C'est en effet un tel système qu'expose Athéna à Télémaque dès le premier chant :

μητέρα δ', εἴ οἱ θυμὸς ἐφορμᾶται γαμέεσθαι,
ἄψ ἴτω ἐς μέγαρον πατρὸς μέγα δυναμένοιο·
οἱ δὲ γάμον τεύξουσι καὶ ἀρτυνέουσιν ἕεδνα
πολλὰ μάλ', ὅσσα ξοικε φίλης ἐπὶ παιδὸς ἔπεσθαι. (I,
275-278)

*et à ta mère, si son âme aspire au mariage,
de regagner le palais du grand roi son père.
Ceux-ci prépareront la noce et les cadeaux
que l'on doit prodiguer au père pour sa fille.*

Par la suite, les prétendants n'ont de cesse d'appeler de leurs vœux à un tel système qui leur serait assurément plus favorable. À les écouter, Icaros s'empresserait de

.....

69 Le terme est notamment utilisé par Brulé (2001) pour désigner ce système de course aux dons entre prétendants.

L'Odyssee des systèmes familiaux

donner, à nouveau, sa fille au plus généreux⁷⁰. Ainsi le retour de Pénélope chez son père donnerait lieu à une nouvelle enchère entre prétendants auprès du vieux roi pour la main de sa fille. Télémaque confirme qu'Icaros aurait bien la possibilité de choisir un nouveau mari pour sa fille, mais cette option présente pour lui un inconvénient majeur, s'attirer les foudres d'Icaros :

Ἄντινο', οὗ πως ἔστι δόμων ἀέκουσαν ἀπῶσαι
ἦ μ' ἔτεχ', ἦ μ' ἔθρεψε, πατήρ δ' ἐμὸς ἄλλοθι γαίης,
ζῶει ὃ γ' ἦ τέθνηκε· κακὸν δέ με πόλλ' ἀποτίνειν
Ἰκαρίῳ, αἶ κ' αὐτὸς ἐκὼν ἀπὸ μητέρα πέμψω. (II, 130-134)

Non ! Il n'est pas question que je chasse de la maison

celle qui m'a fait, m'a nourri, quand mon père est absent,

vivant ou mort, qui sait ? Icare me ferait payer très cher, si de mon propre chef, je la chassais.

Face à l'emploi d'ἀποτίνειν, on peut se demander si Télémaque ne redoute pas en fait ici un remboursement de la dot de Pénélope qui est par ailleurs qualifiée de πολύδωρος (XXIV, 294) / au nombreux présents. Aussi la dot suivrait-elle la femme ; elle lui serait propre et pourrait dès lors servir à un autre mariage. Cette hypothèse bat dès lors en brèche l'idée que la dot de la mère pourrait constituer une forme « d'héritage par avance » (ou d'avance sur héritage) pour son fils (ce que les anglo-saxons appellent un système de « diverging devolution »), à savoir une part de l'héritage

70 Eurymaque est le premier à souhaiter que Télémaque renvoyât sa mère chez son père pour pouvoir procéder aux concours de dons nuptiaux (II, 195-197) et le réaffirme au fil de l'*Odyssee* (XVI, 390-393). Il a d'ailleurs tout intérêt à ce qu'il en soit ainsi puisqu'il a l'avantage sur les autres prétendants, ainsi qu'Athéna l'apprend à Télémaque :

ἦδη γάρ ῥα πατήρ τε κασίγνητοί τε κέλονται
Εὐρυμάχῳ γήμασθαι· ὁ γὰρ περιβάλλει ἅπαντας
μνηστήρας δῶροισι καὶ ἐξώφελλεν ἔεδνα (XV, 16-18)
Car son père déjà, et ses frères, l'inventent
à choisir Eurymaque : il l'emporte par ses cadeaux
sur tous les prétendants, ne cessant d'accroître la somme.
C'est aussi ce processus de désignation qu'Antinoos conseille à Télémaque (II, 113-114).

Paradoxalement, avant son départ, Télémaque reprochait justement aux prétendants de ne pas respecter ces règles maritales (II, 52-54).

du grand père maternel serait transmis au petit fils par l'intermédiaire de la mère. La femme est bien la dépositaire de sa dot, même s'il ne lui appartient pas de la gérer.

L'appartenance du fils à famille de la mère n'est pas niée pour autant. L'exemple d'Ulysse est explicite : c'est à Autolykos, le père d'Anticlée, qu'il doit son nom⁷¹ et c'est chez Autolykos qu'il s'est rendu, adolescent, chercher les présents qui lui étaient dus⁷². La dot fournie par le père à sa fille et les dons du grand-père à son petit-fils constituent donc bien deux formes de transmission dissociées qui ne se recoupent pas. Voir alors perdurer ce lien avec l'*oikos* maternel confirme que le monde de l'*Odyssee* n'est pas structuré en maisons discrètes, mais que le mariage y constitue déjà une forme d'alliance entre familles ; ce que l'organisation du mariage de Néoptolème et Hermione indiquait déjà et qui nuance les affirmations de Cl. Leduc⁷³.

Plus précisément, pour Télémaque, ce remboursement de la dot n'interviendrait que s'il prenait l'initiative de renvoyer sa mère, i.e. de la répudier⁷⁴, sans savoir ce qu'il était advenu de son père. Par contre, si la certitude de la mort d'Ulysse était établie, ce serait alors à Télémaque de choisir le prétendant qui obtiendrait la main de sa mère. Le jeune homme l'explique clairement⁷⁵ :

εἰ δέ κε τεθνηῶτος ἀκούσω μηδ' ἔτ' ἐόντος,
νοστήσας δὴ ἔπειτα φίλην ἐς πατρίδα γαίαν
σῆμά τέ οἱ χεῖω καὶ ἐπὶ κτέρεα κτερεῖξω
πολλὰ μάλ', ὅσσα ἔοικε, καὶ ἀνέρι μητέρα δώσω. (II, 220-223)

*si au contraire j'y apprend qu'il a péri,
je reviendrai alors dans mon pays natal*

71 XIX, 402-404 et 406.

72 XIX, 410-450.

73 Leduc (2004).

74 La situation fait ainsi écho celle d'Héphaïstos qui envisage de rendre Aphrodite à son père et d'exiger le retour de ses dons en contre-partie.

75 Télémaque reprend en fait ici mot pour mot le conseil donné par Athéna lors de sa première apparition (I, 199-202).

Smala III

*lui élever un monument, lui rendre les honneurs
qui lui sont dûs, et donner ma mère à un autre.*

Le remariage de Pénélope doit manifestement se faire sous l'autorité d'un homme, son père si Télémaque la renvoie en l'absence d'Ulysse, son fils si son veuvage est établi. Dès lors, c'est à Télémaque que reviendraient les présents nuptiaux des prétendants. Ce système de transmission explique peut-être pourquoi, ou plutôt pour qui, Pénélope exigeait des prétendants ces fameux présents nuptiaux⁷⁶... Si Télémaque a beaucoup à perdre en retournant Pénélope à son père Icaros, le mariage de sa mère organisé par ses soins se révélerait une source de richesses potentielles non-négligeable pour lui.

Dans les deux cas, si Pénélope se remariait, il s'agirait toujours pour elle d'un « mariage au loin ». C'est en effet ainsi que la règle qui transparait à travers la vérité générale qu'Athéna assène sur les femmes, passage qui permet aussi de comprendre que le remariage est un phénomène fréquent :

οἷσθα γὰρ οἷος θυμὸς ἐνὶ στήθεσσι γυναικός·
κείνου βούλεται οἶκον ὀφέλλειν, ὅς κεν ὀπιήνῃ,
παίδων δὲ προτέρων καὶ κουριδίῳ φίλοιον
οὐκέτι μέμνηται τεθνήτοτος οὐδὲ μεταλλά. (XV, 20-24)
*Tu sais quel cœur se loge en la poitrine d'une
femme :*

*elle ne veut qu'accroître la maison de qui l'épouse ;
mais des premiers enfants et du mari de sa jeunesse,
qui est mort, aucun souvenir ! elle ne s'en inquiète*

76 Il s'agit du passage précédemment cité au chant XVIII, v. 274-279.

Et Pénélope d'obtenir gain de cause et de voir les prétendants s'exécuter : δῶρα δ' ἄρ' οἰσέμενα πρόεσαν κήρυκα ἕκαστος. (XVIII, 291) / « Chacun envoya donc un héraut pour chercher les dons. ».

Lors de ses révélations à Ulysse, Tirésias laissait entendre que ces dons s'adressaient directement à Pénélope (XI, 115-117). Aussi Pénélope enrichit-elle ainsi son *oikos*. Ces vers ne constituent donc pas l'indice d'une interpolation, ainsi que l'entendait V. Bérard, mais bel et bien l'indice de la ruse de Pénélope pour accroître biens de son fils. C'est en effet à la notion de ruse que Pénélope fait appel lorsqu'elle loue son comportement en l'absence d'Ulysse : οἱ δὲ γάμον σπεύδουσιν· ἐγὼ δὲ δόλους τολυπέω. (XIX, 137) / « Ils pressent le mariage ; et moi, j'ourdis des ruses. ».

Athéna avait d'ailleurs déjà prévenu Ulysse des ruses de sa femme destinées à accumuler les hédna (XIII, 376-381).

pas...

Le pouvoir sur Ithaque n'était pas compris dans le legs de Télémaque, il n'est pas plus compris dans le mariage avec Pénélope : pouvoir politique, mariage et héritage ne se recourent pas.

C. Leduc a interrogé ces différents processus matrimoniaux en les réduisant à deux situations qu'elle nomme « mariage en bru » ou « mariage en gendre », les deux se distinguant par la situation de l'épouse, à savoir qu'il s'agit soit d'une femme achetée – ktètè gunè – (l'épouse va alors s'installer dans la famille de l'époux, ce que nous avons qualifié de « mariage au loin »), soit d'une femme épousée – gamètè gunè – (l'époux s'installe alors dans la famille de l'épouse). Pour elle, le mariage en bru semble la norme, mais il existe des cas exceptionnels où il s'avère nécessaire de faire rester le gendre dans la famille de l'épouse pour assurer la pérennité de la maison, éviter qu'elle ne tombe « en quenouille ». Ce cas de la gamètè gunè anticiperait alors la crainte qui s'exprime dans l'Athènes classique autour de la jeune fille épicière. Les exemples mythologiques sur lesquels s'appuie C. Leduc sont probants⁷⁷, mais cette logique ne saurait s'appliquer au monde d'Ulysse : Nestor a ses fils qui demeurent chez lui et n'a donc aucun besoin de ses gendres pour assurer la survie de sa lignée ; de même, Alkinoos a cinq fils qui demeurent en son palais et n'a nul besoin d'Ulysse⁷⁸. A contrario, les seuls parents qui courent ce risque – Hélène et Ménélas – marient leur fille au loin. Il semble de même difficile d'établir une norme entre ces deux types de mariage. Si certaines sont mariées « au loin » (Hermione, Pénélope et sa sœur Iphimé, ou encore la mère et la sœur d'Ulysse et Eurydice,

77 Face à l'absence d'héritier mâle, des rois unissent volontiers leur fille à un gendre glorieux mais sans terre, c'est le cas de l'union des filles de Thésias à Héraclès ou celle de Philonoé (la fille d'Iobates) à Bellérophon.

78 L'explication de E. Scheid-Tissinier (2015) en vertu de laquelle Alkinoos chercherait un soutien pour que ses fils ne perdissent pas la royauté à sa mort ne nous paraît pas plus probante puisqu'il est répété que ces fils, et surtout Laodamante, sont les premiers des Phéaciens (VII, 170-171; VIII, 116-119 ; VIII, 130 ; VIII, 143). De plus, nous avons souligné que la royauté ne faisait pas partie de l'héritage.

L'Odyssée des systèmes familiaux

l'épouse de Nestor), d'autres, en nombre équivalent, sont mariées « sur place » et demeurent chez leur père avec leur époux (Hélène, Nausikaa comme sa mère Arète, ou encore les filles de Nestor). Le fait qu'au sein d'une même famille, en une même cité, mère et fille puissent connaître des schémas de mariage différents - Nestor est allé chercher « au loin » son épouse, mais garde ses filles et ses gendres sous son toit ; Hélène est restée à Lacédémone avec son époux, mais sa fille est mariée au loin - rend caduque une explication « géographique » des phénomènes. La différence pourrait alors s'expliquer par le statut des pères, leur richesse et l'étendue de leurs propriétés leur permettant, ou non, d'accueillir le jeune couple...

Si le mariage s'inscrit toujours dans le cadre d'un accord entre hommes - père, prétendant(s) et fils - à l'intérieur de ce cadre, les situations des filles à (re)mariage dans l'*Odyssée* se révèlent multiples. Une dernière question surgit alors : les différentes formes que peut prendre le mariage dans le monde homérique sont-elles à l'origine des différents statuts que l'épouse peut tenir par la suite auprès de son époux ?

Épouse anonyme et *basileia*.

Quelles que soient les variations, il nous faut commencer par un invariant qui est la femme reste la fille de son père. Comme les fils, les filles se définissent essentiellement par leur généalogie. En attendant le mariage, la jeune femme est présentée et se présente comme « fille de... ». On entend en effet Nausikaa⁷⁹ s'introduire auprès d'Ulysse ainsi :

είμι δ' ἐγὼ θυγάτηρ μεγάλητορος Ἀλκινόοιο,
τοῦ δ' ἐκ Φαιήκων ἔχεται κάρτος τε βίη τε. (VI, 196-197)

*Je suis moi la fille d'Alkinoos au grand cœur
par qui sont détenues la puissance et la force parmi
les Phéaciens*

Cependant, une fois mariée, ou même mariée, la jeune

79 Nausikaa reprend par là-même la périphrase par laquelle le narrateur l'avait désigné : Ἀλκινόου θυγάτηρ (VI, 139) / « la fille d'Alkinoos ».

femme reste la fille de son père⁸⁰. Épouse d'Ulysse et mère de son fils, Pénélope se dit toujours ἱκαρίου κόρη τηλεκλειτοῖο (XIX, 546) / « fille du très fameux Icare » et est considérée comme telle par les différents personnages qui l'évoquent⁸¹. Il en va de même pour sa sœur Iphtimè, pour l'épouse de Laërte ou celle de Nestor, et même pour la nourrice Euryclée et ce, malgré son statut servile⁸². En plus de rester la fille de son père, la femme se définit alors comme l'épouse – γυνή, ἀκοίτης (ou son composé παράκοιτης) ou ἄλοχος – de son mari. C'est patent dans le cas d'Eurydice, dont le nom n'apparaît qu'une seule et unique fois :

θυγατέρες τε νοοί τε καὶ αἰδοίη παράκοιτις
Νέστορος, Εὐρυδίκη, πρέσβα Κλυμένοιο θυγατρῶν. (III, 351-352)

*c'étaient les brus, les filles, la digne femme
de Nestor, Eurydice, aînée des filles de Clymène.*

Cette femme sera restée anonyme tout au long du chant et, quand elle est enfin nommée, son nom est entouré, pour ne pas dire cerné, des noms de son époux et de son père⁸³. Son rôle d'épouse auprès de Nestor est précisé par la suite : τῷ δ' ἄλοχος δέσποινα λέχος πόρσυνε καὶ εὐνήν. (III, 403) / « sa compagne et la maîtresse de sa maison lui tenait prêt le lit et le souper »⁸⁴. Elle doit donc prendre soin de son époux et tenir son foyer, notamment en s'assurant que tous aient de quoi manger et dormir. Il est notable qu'elle n'aura pas eu droit à la parole et se sera contentée de suivre son mari tout au long de l'épisode.

Il n'en va pas de même à Lacédémone, où Hélène

80 P. Brulé (2001) fait justement remarquer que c'est déjà le cas de Briseis et de Cryseis dans l'Illiade.

81 Qu'il s'agisse des prétendants, d'Euryclée (XIX, 375) ou d'Agamemnon (XI, 446), Pénélope reste κόρη ἱκαρίου.

82 Iphtimè est en effet présentée comme « fille de » (IV, 797-798), de même pour Anticlée (XI, 85) et Eurydice (III, 452) ou Euryclée (I, 433).

83 La même remarque vaut pour Iphtimè qui est définie comme « fille de » et « femme de » (IV, 797-798).

84 Ph. Jaccottet rend par « Dame » les termes τῷ δ' ἄλοχος δέσποινα que V. Bérard traduisait par la coordination « femme et régente ».

Smala III

semble jouir d'une liberté considérable. Elle a autant le droit à la parole que Ménélas (le nombre de vers dévolu à chacun est équivalent), et ce dernier ne peut que souligner l'accord de leurs pensées : οὕτω νῦν καὶ ἐγὼ νοέω, γύναι, ὡς σὺ εἴσκεις· (IV, 148) / « Femme, je viens d'avoir le même sentiment que toi »⁸⁵. Cette situation semble s'expliquer par la généalogie d'Hélène, la belle est en effet d'ascendance divine et si c'est d'ordinaire la femme qui est présentée comme « épouse de... », c'est ici Ménélas qui est dit « gendre de Zeus ».

Une même concorde entre époux semble régner à Schérie, où Nausikaa souligne la place tenue par chacun de ses parents et leur complémentarité⁸⁶. Tout comme Eurydice, Arété est responsable de la tenue du foyer : πὰρ δὲ γυνὴ δέσποινα λέχος πόρσυνε καὶ εὐνήν. (VII, 347) / « où la Dame lui tenait prêt le lit et le coucher ». Elle sait diriger femmes de la maison (notamment dans l'art du tissage), mais peut aussi prendre place dans le mégaron et donner son avis ; à ce titre, elle mérite le nom de βασίλεια (VI, 115) / « reine » et elle mérite surtout la reconnaissance de son époux :

τὴν δ' Ἀλκίνοος ποιήσατ' ἄκοιτιν
καὶ μιν ἔτισ' ὡς οὐ τις ἐπὶ χθονὶ τίεται ἄλλη,
ἄσσαι νῦν γε γυναιῖκες ὑπ' ἀνδράσιν οἶκον ἔχουσιν. (VII, 65-67)

*Arété, dont Alcinoos fit son épouse
et qu'il vénéra plus qu'aucune autre n'est vénérée
parmi celle qui gèrent un palais pour leur mari.*

Cet idéal d'accord entre mari et femme est précisément ce qu'Ulysse souhaite à Nausikaa :

σοὶ δὲ θεοὶ τόσα δοῖεν, ὅσα φρεσὶ σῆσι μενοινᾶς,
ἄνδρα τε καὶ οἶκον, καὶ ὁμοφροσύνην ὀπάσειαν
ἔσθλήν· οὐ μὲν γὰρ τοῦ γε κρεῖσσον καὶ ἄρειον,

85 Non seulement leurs discours, mais aussi leurs actions identiques soulignent l'égalité des époux au sein de l'*oikos* (XV, 111-119 et XV, 125-129).

86 VI, 303-309. Le narrateur procède à la même remarque : πὰρ δὲ οἱ Ἀρήτη τε καὶ Ἀλκίνοος θεοειδῆς (VII, 231) / « auprès, Alcinoos égal aux dieux et Arété / étaient assis ». Ulysse reconnaît d'ailleurs cette égalité entre les deux : σοὶ τε καὶ ἰφθίμη ἀλόχῳ (XII, 452) / « à toi et à ta vaillante épouse ».

ἦ ὄθ' ὁμοφρονέοντε νοήμασιν οἶκον ἔχητον
ἀνήρ ἠδὲ γυνή· πόλλ' ἄλγεα δυσμενέεσσι,
χάρματα δ' εὐμενέτησι· μάλιστα δέ τ' ἔκλυον αὐτοί. (VI, 180-185)

*Et les dieux puissent-ils t'accorder ce que tu désires
un mari et une maison, sans oublier
la concorde précieuse ; il n'est rien de meilleur au
monde
qu'un homme et une femme dans l'accord de leurs
pensées
tenant une maison, pour le malheur des ennemis
et la joie des amis, mais d'abord pour leur propre
joie !*

C'est cet idéal qu'Ulysse semble avoir trouvé avec Pénélope : tous deux savent rivaliser de ruse. Pénélope est par ailleurs elle aussi qualifiée de βασίλεια et même de αἰδοίη βασίλεια / « digne reine » ou de δέσποινα / « maîtresse »⁸⁷. Cependant, si Arété semblait devoir ces titres à sa relation avec Alkinoos dont elle est présentée comme un égal, Pénélope ne les obtient elle qu'en l'absence d'Ulysse, ce qui invite entre autres J.-M. Renaud⁸⁸ à considérer que l'absence d'Ulysse est le seul moment où Pénélope peut exister.

Conclusion chronologique

Malgré ces variations autour du statut de l'épousée, les systèmes familiaux des différentes cités du monde de l'*Odyssee* semble bien dessiner un ensemble cohérent où la famille communautaire et patriarcale fait figure de norme, une norme dont il est difficile de s'extraire ou plutôt une norme dont le non respect est la marque d'une crise latente, comme celle qui se joue à Ithaque en l'absence d'Ulysse.

Ce trait commun d'organisation familiale laisse penser que ce cadre familial devait être celui en vigueur dans la Grèce du VIII^e siècle avant notre ère. En effet, les différentes approches et études historiques

87 Pénélope est en effet βασίλεια (IV, 697), αἰδοίη βασίλεια (XVIII, 314) et δέσποιναν ἐμήν (XIV, 127) et νόσφιν δεσποίνης (XIV, 451). Ulysse sous son masque crétois, la compare même à un souverain idéal (XIX, 108-111).

88 Renaud (2014).

L'Odyssée des systèmes familiaux

consacrées à l'*Odyssée* n'ont cessé, depuis les premières études de V. Bérard qui voyaient en ce monde d'Ulysse une évocation du monde des palais mycéniens, de « rajeunir » ce monde pour l'associer à celui que connaîtrait l'auteur (ou les auteurs). Aux côtés d'archaïsmes volontaires destinés à laisser entendre que l'*Odyssée* renvoie à un passé glorieux y figureraient donc des indices du monde contemporain d'Homère. Ce serait le cas ici.

E. Todd⁸⁹ a souligné la prégnance d'un modèle patrilinéaire à tendance communautaire venu d'Orient dans l'Europe antique. C'était le cas en Grèce avant que n'émerge la famille nucléaire de l'Athènes classique. Peut-être que les familles de l'*Odyssée* permettent d'affiner cette datation en supposant que ce changement intervint entre les VIII^e et V^e siècles.

Lisa Roques

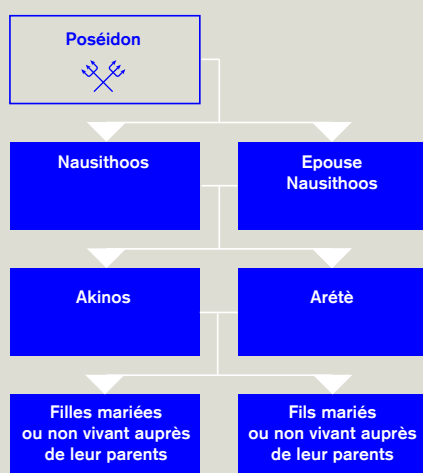
Bibliographie :

- Brulé, P. (2001) : *Les femmes grecques à l'époque classique*, Hachette Littératures, Paris.
- Casevitz, M. (1992) : « Sur Calypso », in *L'univers épique : rencontres avec l'Antiquité classique*, p. 81-103.
- Conche, M. (2002) : *Essais sur Homère*, PUF, Paris.
- Finley, M. (1969) : *Le Monde d'Ulysse*, Maspero, Paris.
- Finley, M. (1970) : *L'inalienabilité de la terre dans la Grèce ancienne*, *Annales*, 25, p. 1271-1277.
- Hartog, F. (1982, réédité en 2004) : *Des lieux et des hommes*, in Ph. Jaccottet, Homère, *L'Odyssée*, La découverte, Paris.
- Holland Heller, K. et Rebuffat R. (1987) : *De Sidoine à l'Odyssée : les ouvrières du manoir*, Mélanges de l'Ecole Française de Rome, 99, p. 339-352.
- Leduc, C. (2002) : *Comment la donner en mariage ?* in Duby, G. et Perrot, M. (ed.), *Histoire des femmes en Occident* (tome 1), p. 309-382.
- Leduc, C. (2003) : « Ego et ses trois sœurs (germaine, utérine, consanguine). Athènes et Sparte, VI^e s-VI^e s av. J.C. », in *Histoire, espaces et marges de l'Antiquité* (tome 1), p. 249-292.
- Létoublon, F. (2014) : « «Description, Narration : la subtilité d'une agrafe » in Perceau S. et Szerwiniack O. (dir.), *Polutropia : d'Homère à nos jours*, p. 301-309.
- Mendelsohn, D. (2017) : *Une odyssée : Un père, un fils, une épopée*, Flammarion, Paris.
- Ndoye, M. (2007) : « Grandeur et décadence des anaktes dans les poèmes homériques », in *Troika*, p. 73-84.
- Ndoye, M. (2010) : *Groupes sociaux et idéologie du travail dans les mondes homérique et hésiodique*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon.
- Rede, M. (2009) : « Héritage, dot et prestations matrimoniales en Babylonie ancienne », in *Dialogues d'histoire ancienne*, 35, p. 13-44.
- Renaud, J.-M. (2014) : « La voile d'Ulysse et la toile de Pénélope. Un jeu sur un mot dans l'*Odyssée* », in Perceau S. et Szerwiniack O. (dir.), *Polutropia : d'Homère à nos jours*, p. 311-323.
- Ropars, J.-M. (2002) : *Où était située l'île des*

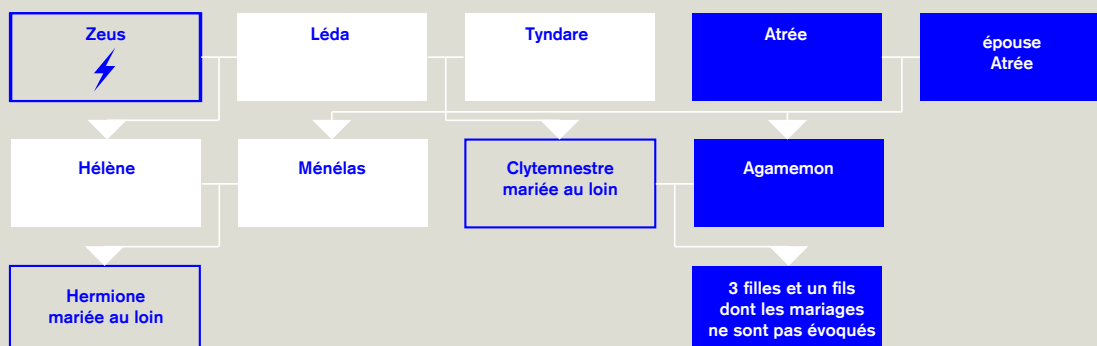
89 Todd (2011), p. 336-353.

Smala III

Famille royale de Schérie



Famille royale de Lacédémone Mycènes



Phéaciens ?, Bulletin de l'Association Guillaume Budé, 61, p. 9-17.

Rudhardt, J. (1984) : *De l'inceste dans la mythologie grecque*, Revue Française de psychanalyse, p. 731-763.

Saïd, S. (1998) : *Homère et l'Odysée*, Belin, Paris.

Scheid-Tissinier, E. (2015) : « Le mariage homérique et ses logiques », *Anabases*, 22, p. 49-62.

Slatkin, L. (1986) : « Genre and generation in the Odyssey », Métis. *Anthropologie des mondes grecs anciens*, 1, p. 259-268.

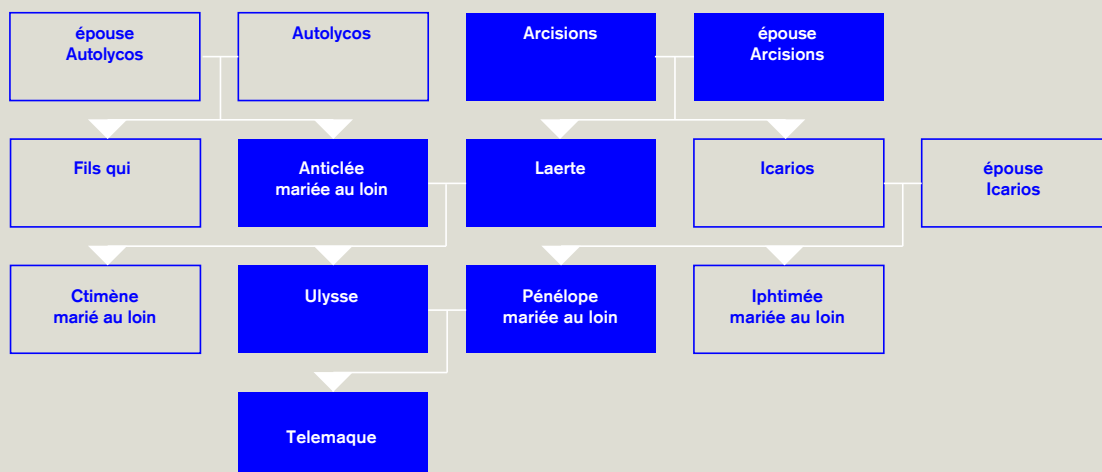
Todd, E. (2011) : *L'origine des systèmes familiaux*, l'Eurasie, Gallimard, Paris.

Vernant, J.-P. (2006) : Conférence au Collège de France (<https://www.college-de-france.fr/site/conferences-exterieur/L-Odysee.htm>)

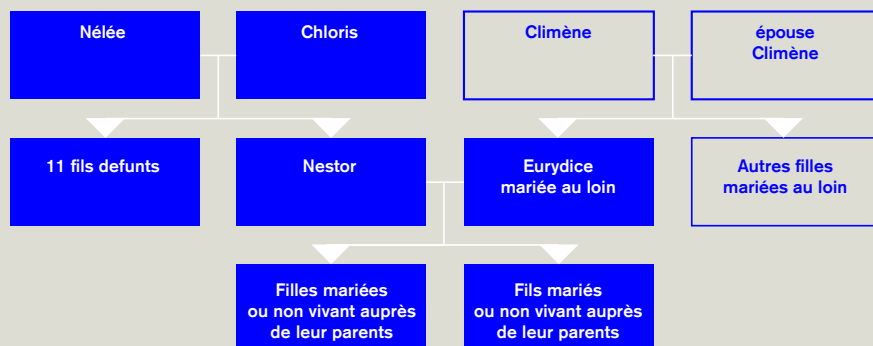
Wathelet, P. (2014) : « Hermès chez Homère ou le dieu officieux », in Perceau S. et Szerwiniack O. (dir.), *Polutropia : d'Homère à nos jours*, p. 39-64.

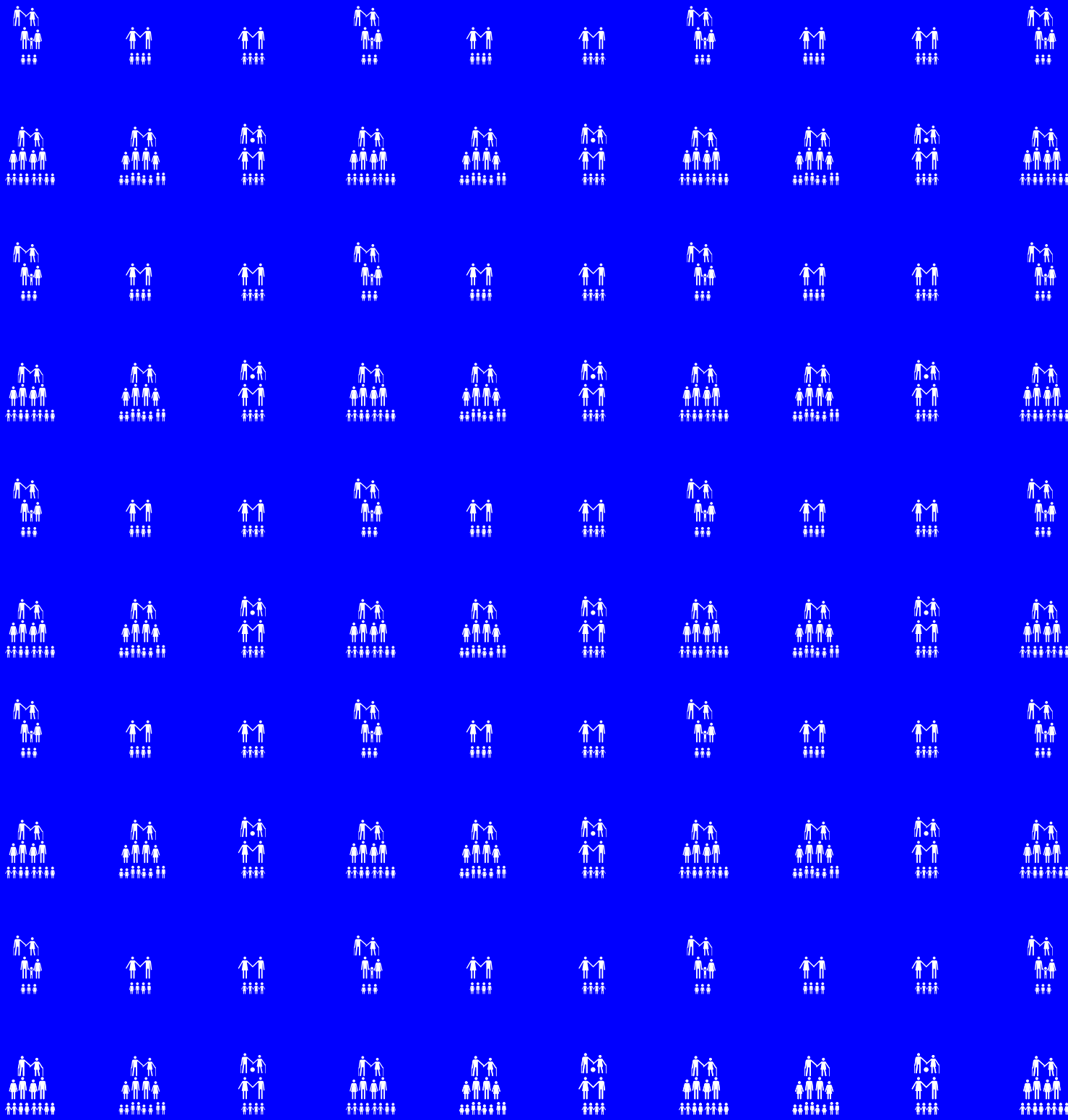
L'Odyssée des systèmes familiaux

Famille royale d'Ithaque



Famille royale de Pylos





Le Cercle d'études toddiennes est une association loi 1901 qui a pour objectif de promouvoir, discuter, approfondir et critiquer les travaux et modèles élaborés par Emmanuel Todd.

Cette association est ouverte à un public divers allant des simples lecteurs ou lectrices des ouvrages d'Emmanuel Todd aux chercheurs ou chercheuses en sciences sociales.

Elle fédère les travaux de chercheurs et chercheuses amateurs ou universitaires qui s'intéressent au rôle des structures familiales dans l'histoire et plus généralement à la démarche de l'anthropologie historique.

Directeur de la publication : Nicolas Kaczmarek
Conseil scientifique : Emmanuel Boussuge,
Christophe Lemardelé, Vincent Siess,
Pascal Tripier Constantin

contact :
cercle@etudestoddiennes.fr

